

# Projet de Villages Nature (Seine-et-Marne)

Etat initial de l'étude d'impact

Etat initial des milieux naturels

Rapport intermédiaire

DOCUMENT DE TRAVAIL

**Confluences**

Ingénieurs Conseil

**MARNE LA VALLÉE**

EPAMARNE / EPAFRANCE

Avril 2011

collection des études



# Introduction

---

L'Etablissement Public d'Aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée (EPAFRANCE) étudie la réalisation d'un projet de complexe touristique orienté sur le thème de la nature sur les communes de Villeneuve-le-Comte, Bailly-Romainvilliers et Serris (77).

Dans le cadre des études préliminaires, EPAFRANCE a confié aux bureaux d'études CONFLUENCES et BIOTOPE la réalisation d'un état initial des milieux naturels sur la zone du projet afin d'identifier les enjeux écologiques à prendre en compte dans l'étude d'impact du projet.

**Le présent rapport constitue un document intermédiaire qui présente l'état initial des milieux naturels, de la flore et de la faune établi sur la base des éléments recueillis sur le terrain jusqu'au mois de mars 2011, dans la bibliographie et auprès des personnes consultées.**

Les expertises de terrain sont en cours et seront achevées au printemps 2011. Ce document n'intègre pour l'instant que les groupes et expertises qui ont fait l'objet d'études de terrain. Certains groupes qui sont encore étudiés actuellement (crustacés branchiopodes, amphibiens, insectes...) et les résultats présentés ici sont susceptibles d'être complétés, voire modifiés, ultérieurement.

# Sommaire

---

I. Objectifs de l'étude	7
II. Description sommaire du projet	7
III. Aspects méthodologiques	7
III.1 Aire d'étude	8
III.2 Equipe de travail et personnes ressources	10
III.3 Prospections de terrain	11
III.4 Méthodes d'inventaires	12
III.4.1 Flore et habitats naturels	12
III.4.2 Amphibiens	13
III.4.3 Reptiles	13
III.4.4 Avifaune	14
III.4.5 Mammifères	15
III.4.6 Insectes	15
III.4.7 Mollusques continentaux	16
III.5 Identification et analyse des continuités écologiques	17
IV. Statut patrimonial et réglementaire des habitats naturels et des espèces	23
IV.1 Protection et inventaire des espaces naturels	23
IV.1.1 Zonages réglementaires du patrimoine naturel	23
IV.1.2 Zonages d'inventaire du patrimoine naturel	23
IV.2 Protection des espèces	26
IV.3 Statut de rareté des espèces	28
V. Etat initial des milieux naturels, de la flore et de la faune	30
V.1 Habitats naturels	30
V.1.1 Bioévaluation des habitats naturels	30
V.1.2 Description des habitats naturels	31
V.2 Flore	38
V.2.1 Flore protégée	38
V.2.2 Bioévaluation de la flore	38
V.2.3 Flore invasive	42



V.3 Amphibiens	43
V.3.1 Amphibiens protégés	43
V.3.2 Bioévaluation des amphibiens	44
V.3.3 Description des milieux et des potentialités	45
V.3.4 Informations issues de la bibliographie	47
V.4 Reptiles	49
V.4.1 Reptiles protégés	49
V.4.2 Bioévaluation des reptiles	50
V.4.3 Description des milieux et des potentialités	50
V.5 Avifaune nicheuse	53
V.5.1 Oiseaux protégés	53
V.5.2 Bioévaluation de l'avifaune nicheuse	54
V.5.3 Description des cortèges de l'avifaune nicheuse	60
V.5.4 Informations issues de la bibliographie et des consultations	60
V.6 Avifaune migratrice	61
V.6.1 Période de migration postnuptiale	61
V.6.1 Période de migration pré-nuptiale	64
V.6.2 Espèces remarquables présentes en migration	64
V.6.3 Description des cortèges d'espèces observées	64
V.7 Avifaune hivernante	68
V.7.1 Oiseaux protégés	68
V.7.2 Bioévaluation de l'avifaune hivernante	68
V.7.3 Cortèges d'espèces observés	71
V.8 Mammifères	73
V.8.1 Mammifères protégés	74
V.8.2 Bioévaluation des mammifères	74
V.8.3 Chauves-souris	78
V.8.4 Mammifères terrestres	78
V.8.5 Informations issues de la bibliographie et des consultations	79
V.9 Insectes	79
V.9.1 Insectes protégés	79
V.9.2 Bioévaluation des insectes	80
V.9.3 Description des cortèges et des milieux fréquentés	85
V.9.4 Informations issues de la bibliographie et des consultations	87
V.10 Mollusques continentaux	88
V.10.1 Mollusques protégés	88

V.10.2	Bioévaluation des mollusques	88
V.10.3	Description des groupements	88
V.11	Identification et analyse des continuités	90
V.11.1	Echelle de travail	90
V.11.2	Identification des trames écologiques locales théoriques (modélisation)	90
VI.	Synthèse de l'état initial	102
VII.	Contraintes réglementaires liées de la faune et de la flore	104
VIII.	Enjeux écologiques de l'aire d'étude	109
IX.	Bibliographie	122
X.	Annexes	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	Annexe 1. Liste des espèces végétales recensées sur l'aire d'étude immédiate en 2010 (Biotope, Confluences Ingénieurs Conseil)	124
	Annexe 2. Liste des oiseaux recensés en période de reproduction sur l'aire d'étude immédiate en 2010 et 2011 (Biotope, Confluence Ingénieurs Conseil)	134
	Annexe 3. Liste des oiseaux supplémentaires recensés sur ou à proximité de l'aire d'étude immédiate en mai/juin 2006	140
	Annexe 4. Liste des lépidoptères recensés sur ou à proximité de l'aire d'étude immédiate entre mai et septembre 2006	142
	Annexe 5. Liste des espèces de mollusques continentaux observés dans l'aire d'étude (Biotope, 2011)	144

# I. Objectifs de l'étude

---

Les objectifs de cette étude sont au nombre de quatre :

- Attester ou non de la présence d'espèces ou d'habitats naturels remarquables et/ou protégés sur l'aire d'étude et apprécier, le cas échéant, la répartition et l'importance des espèces ou des habitats ;
- Apprécier les potentialités d'accueil du site vis-à-vis d'espèces ou de groupes biologiques particuliers ;
- Identifier et analyser les continuums écologiques au niveau de l'aire d'étude ;
- Etablir les enjeux écologiques de l'aire d'étude par rapport au projet.

# II. Description sommaire du projet

---

L'Etablissement Public d'Aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée (EPAFRANCE) envisage, en collaboration avec la société Les Villages Nature, la création d'un complexe touristique dédié au thème de la nature. Plusieurs outils réglementaires ont été mis en place ou sont en cours de mise à jour pour la réalisation du projet (déclaration de Programme d'Intérêt Général par le 1<sup>er</sup> Ministre, périmètre d'Opération d'Intérêt National, amendement à la convention EPA - Disney, documents d'urbanisme...).

Le projet s'étend sur les communes de Villeneuve-le-Comte, de Bailly-Romainvilliers et de Serris (77) et couvre une surface de 220 ha. Situé sur des parcelles agricoles et des boisements, il est délimité par des infrastructures routières (autoroute A4, route départementale 231) et se trouve en partie sur le secteur IV du Val d'Europe.

Le projet consiste à réaliser un complexe éco-touristique comprenant des unités d'hébergement (cottages) accompagnés de commerces, de restaurants et de parcs pour des activités ludiques et de détente. L'ouverture est envisagée dans le courant de l'été 2015. Il sera décliné en deux tranches d'aménagement : la première concernera 1733 unités d'hébergement et 40 000 m<sup>2</sup> de SHON, et la seconde 3600 unités d'hébergement et 60 000 m<sup>2</sup> de SHON.

# III. Aspects méthodologiques

---

L'état initial des milieux naturels est réalisé en trois étapes :

- Réalisation d'un état initial du patrimoine naturel ;
- Identification et analyse des continuités écologiques ;
- Analyse de cet état initial, définition des groupes biologiques à prendre en compte dans la conception du projet et définition des contraintes réglementaires (espèces protégées et leurs habitats) et écologiques.

## III.1 Aire d'étude

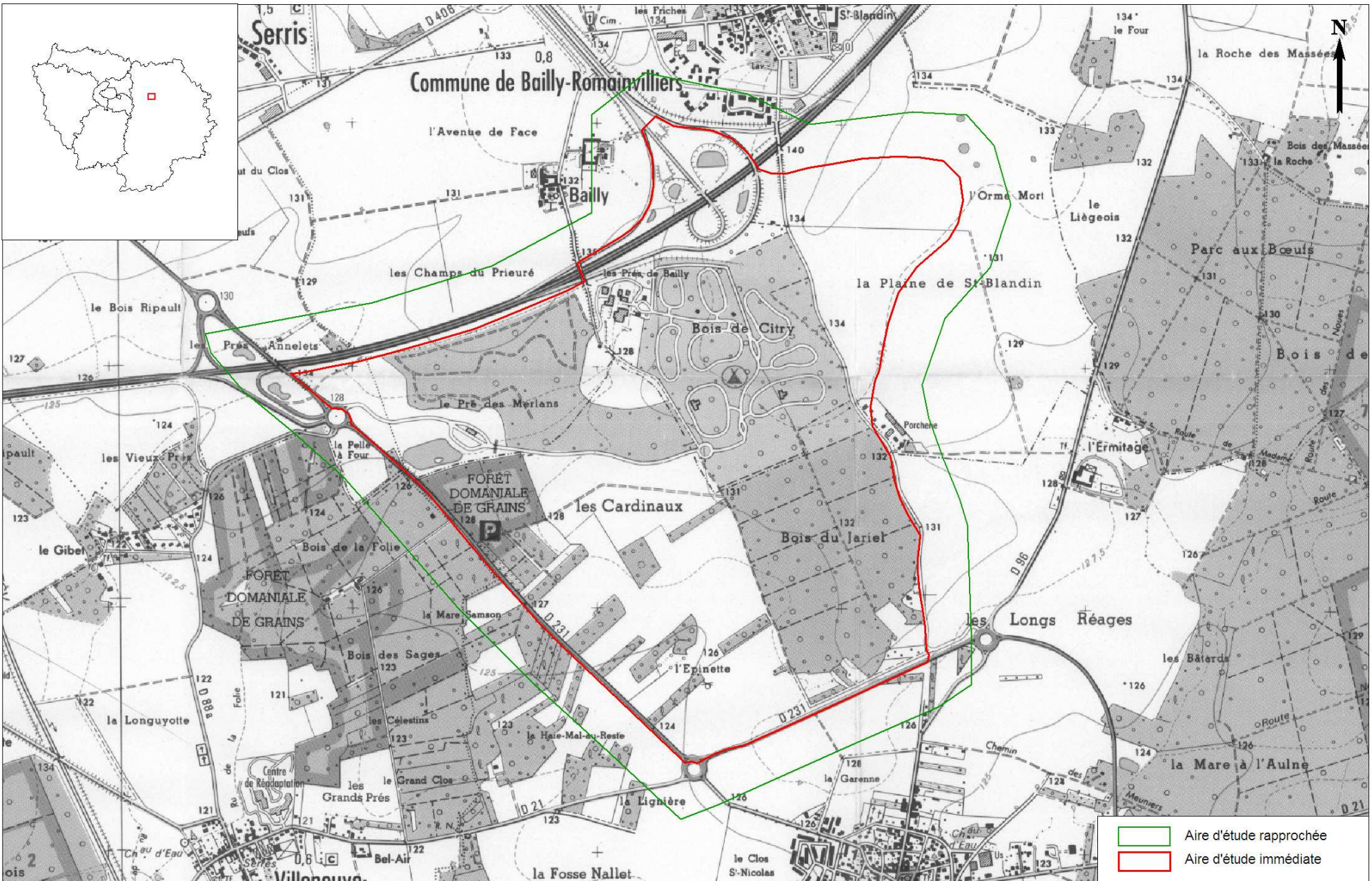
---

Carte « Localisation de l'aire d'étude »

L'aire d'étude a été définie en tenant compte des caractéristiques du projet et de sa localisation.

Tableau 1 : Caractéristiques de l'aire d'étude	
Aire d'étude	Caractéristiques
Aire immédiate	<p>Il s'agit de la zone d'implantation du projet Villages Nature. L'état initial y est analysé de manière complète. Un inventaire des espèces animales et végétales observées y est dressé, et les informations issues de la bibliographie et des consultations sont prises en compte.</p> <p>Dans le cadre de ce travail, l'aire d'étude immédiate se limite aux parcelles cultivées du lieu-dit « Les Cardinaux », aux bois du Jariel et de Citry, à la partie est de la forêt domaniale de Grains et au lieu-dit « Le Pré des Merlans ».</p>
Aire rapprochée	<p>Il s'agit de la zone d'implantation du projet à laquelle s'ajoutent les secteurs de raccordement nécessaires à son fonctionnement (accès routiers...). L'état initial y est analysé de manière ciblée, en recherchant les espèces ou habitats sensibles, les zones de concentration de la faune et les principaux noyaux de biodiversité. Cette analyse s'appuie à la fois sur les informations issues de la bibliographie et sur des observations de terrain.</p> <p>Dans le cadre de cette étude, l'aire d'étude rapprochée comprend l'aire d'étude immédiate ainsi que les boisements et parcelles agricoles situées à proximité immédiate (distance de 200 m en périphérie de l'aire d'étude immédiate).</p>
Aire lointaine	<p>Il s'agit de la région d'implantation du projet. La fonctionnalité écologique du site y est analysée. Ces informations sont issues essentiellement de la bibliographie, des consultations et d'un travail d'identification et d'analyse des continuums écologiques. Des relevés de terrain sont également réalisés dans ce cadre pour vérifier la fonctionnalité des continuités écologiques pressenties.</p> <p>L'aire d'étude lointaine prend en compte la richesse écologique de la région qui intègre notamment les massifs boisés (forêts domaniales de Crécy et de Ferrières) et les plaines agricoles alentours. L'analyse des enjeux écologiques du projet est réalisée en tenant compte du contexte écologique à l'échelle de cette zone.</p>





Aire d'étude rapprochée  
 Aire d'étude immédiate

	<p><b>MARNE LA VALLÉE</b> EPAMARNE/EPAFRANCE</p>	<p>5 boulevard Pierre Carle 75186 NOISIEL</p>		<p><b>Confluences</b> <del>Ingénieurs Conseil</del> www.confluences-ic.fr</p>	<p>Echelle : 1/20 000 Date : 03/2011</p>	<p><b>Etude d'impact</b> Dossier de Déclaration d'Utilité Publique</p> <p><b>Localisation</b></p>
---	--	---	--	---	--	---

Sources : fonds cartographiques : IGN Scan25 - Cartographie : Biotope, 2011

## III.2 Equipe de travail et personnes ressources

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire a été nécessaire dans le cadre de cette étude :

<i>Domaine d'intervention</i>	<i>Agents</i>
Chef de projets écologue	Sylvain FROC
Experts naturalistes	Sabine BEUTIN (botaniste)
	Franck LETERME (fauniste)
	Antonin DHELEMME (fauniste)
	Adrien BERIOL (fauniste)
	Xavier CUCHERAT (fauniste)
	Cyril DESTREBECQ (fauniste)
	Sylvain THEVENON (botaniste et fauniste, Confluences Ingénieurs Conseil)
Contrôleurs qualité	Claire POINSOT, Cloé FRAIGNEAU

Différentes personnes ressources ont par ailleurs été consultées afin d'affiner l'expertise ou le conseil sur cette mission :

<i>Structures</i>	<i>Nom</i>	<i>Date du 1<sup>er</sup> contact</i>	<i>Nature des informations recueillies</i>
Conservatoire botanique national du Bassin parisien	Sébastien FILOCHE	13 septembre 2010	Informations sur la flore recensée sur les communes concernées par le projet (consultation de la base FLORA)
RENARD	Philippe ROY	14 septembre 2010	Informations sur les enjeux écologiques du secteur d'étude
DRIEE-IF	Olivier PATRIMONIO	14 septembre 2010	Informations sur les enjeux écologiques sur l'aire d'étude lointaine
	Eric COUDERT		Informations sur les zonages du patrimoine naturel à proximité de l'aire d'étude
ONF	Philippe DROUET	14 septembre 2010	Informations sur les enjeux écologiques liés aux forêts domaniales du secteur (forêts de Grains et de Crécy)
	Gilles CARTERET		
	Jean-Pierre GALERNE	09 mars 2011	
LPO	Julien FOUSSARD	14 septembre 2010	Informations sur les enjeux écologiques du secteur d'étude (en attente réponse)
CORIF	Colette HUOT-DAUBREMONT	18 novembre 2010	Informations sur les enjeux écologiques du secteur d'étude (en attente réponse)



**Tableau 3 : Personnes ressources contactées dans le cadre de cette étude**

<i>Structures</i>	<i>Nom</i>	<i>Date du 1<sup>er</sup> contact</i>	<i>Nature des informations recueillies</i>
Conseil général de Seine-et-Marne	Olivier RENAULT Denis ASSELIN	13 septembre 2010	Informations sur les données disponibles dans le cadre de l'atlas dynamique de la biodiversité sur le secteur étudié
Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)	Bruno MERIGUET	31 mars 2011	Informations sur les potentialités de présence d'espèces patrimoniales sur le site étudié
Fédération de chasse de Seine-et-Marne	Robert PICAUD	05 avril 2011	Informations sur les déplacements des grands mammifères sur le site étudié

### III.3 Prospections de terrain

Les prospections de terrain ont débuté en juin 2010 et sont toujours en cours au moment de la rédaction de ce document intermédiaire. Nous indiquons ici les dates des premiers relevés réalisés jusqu'en mars 2011.

**Tableau 4 : Prospections de terrain et informations météorologiques**

<i>Date</i>	<i>Météorologie</i>	<i>Commentaires</i>
16 et 22 juin 2010		
05 et 22 juillet 2010 18 et 19 août 2010	Beau temps	Inventaires flore, habitats naturels, avifaune, mammifères (Confluences Ingénieurs Conseil)
15 juillet 2010	Beau temps, 16 à 23°C, vent faible	Inventaires avifaune, reptiles, mammifères
20 août 2010	Beau temps	Inventaires des insectes
23,24 et 25 août 2010	Beau temps	Inventaires flore et habitats naturels
10 septembre 2010	21 à 16°C, vent faible	Inventaire des chiroptères par écoute nocturne
16 novembre 2010	Temps brumeux en début de matinée puis beau, 3 à 10°C, vent de Nord (< 10 km/h)	Inventaire avifaune en migration
28 janvier 2011	Temps nuageux, -2 à 1°C, vent de Nord-Est (20 km/h)	Inventaire avifaune en hivernage
17 mars 2011	Temps nuageux, 6 à 12°C, vent de Nord-Ouest (20 km/h)	Inventaire des pics (Pic noir, Pic mar) et des amphibiens
17 et 18 mars 2011	Beau temps T=0 (matin) et 19°C (a-m)	Inventaires de la malacofaune continentale

## III.4 Méthodes d'inventaires

---

### III.4.1 Flore et habitats naturels

#### Nomenclature

---

La nomenclature des plantes à fleurs et des fougères utilisée dans cette étude est celle de la Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (BDNFF, consultable et actualisée en ligne sur le site [www.tela-botanica.org](http://www.tela-botanica.org)).

Pour les habitats naturels et semi-naturels, la nomenclature utilisée est celle de CORINE BIOTOPES, référentiel de l'ensemble des habitats présents en France et en Europe. Dans ce document, un code et un nom sont attribués à chaque habitat décrit.

Les habitats naturels d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne 92/43/CEE (dite directive « Habitats/Faune/Flore ») possèdent également un code spécifique. Parmi ces habitats d'intérêt européen, certains possèdent une valeur patrimoniale encore plus forte à l'échelle européenne et sont considérés à ce titre comme « prioritaires » (leur code est alors complété d'un astérisque \*).

#### Méthodologie de terrain et cartographie

---

Sur le terrain, la végétation (par son caractère intégrateur synthétisant les conditions de milieu et le fonctionnement de l'écosystème) est considérée comme le meilleur indicateur de tel habitat naturel et permet donc de l'identifier.

Une reconnaissance floristique des structures de végétation homogènes a ainsi été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude afin de les rattacher à la typologie CORINE BIOTOPES à l'aide des espèces végétales caractéristiques de chaque groupement végétal.

L'expertise de terrain a eu pour but de cartographier les habitats patrimoniaux présents sur le site selon la typologie CORINE BIOTOPES et de mettre en évidence l'état de conservation des habitats d'intérêt européen. Un relevé phytocoenotique (= liste d'espèces végétales) a été réalisé par milieu cartographié.

Les espèces protégées et patrimoniales ont été prospectées dans le même temps que l'expertise des habitats naturels.

La cartographie des habitats a utilisé les fonds IGN scan25, l'orthophotographie aérienne et le plan masse couplés au Système d'Information Géographique MapInfo™.

L'état de conservation des habitats naturels présentant un intérêt patrimonial (inscrit à l'annexe I de la directive Habitats, déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France) est évalué à partir de trois critères :

- typicité de l'habitat : indique si l'habitat dispose de toutes les caractéristiques phytosociologiques qui le décrivent ou si son cortège est appauvri, par comparaison avec les données issues de la littérature (manuel d'interprétation des habitats Natura 2000, autres données scientifiques...);
- degré de conservation des fonctions de l'habitat : estime la capacité de l'habitat concerné de maintenir sa structure à l'avenir vu les facteurs qui influencent son évolution ;
- possibilité de restauration : évalue la faisabilité de restauration de l'habitat du point de vue scientifique.

Chaque critère est évalué de manière qualitative (bon, moyen, mauvais). L'état de conservation donne une mesure qualitative de spécificité de chaque habitat : Bon /Moyen/Mauvais.



### III.4.2 Amphibiens

Les amphibiens possèdent une répartition spatio-temporelle particulière et utilisent pour la plupart trois types de milieux au cours de l'année : zone d'hivernage (très souvent des bois), zone de reproduction (pièces d'eau de toutes sortes) et zone d'estive (secteurs plus ou moins humides). Ils empruntent par ailleurs des corridors de manière assez systématique d'une année sur l'autre (migration depuis les sites d'hivernage vers les sites de reproduction), l'ensemble correspondant à leur habitat. Enfin, chaque espèce suit un cycle temporel particulier.

La nomenclature des amphibiens étant en cours d'évolution, nous avons utilisé celle indiquée sur le site de la Société Herpétologique de France : <http://www.societeherpetologiquedefrance.asso.fr/>.

Les prospections ont été réalisées sur les secteurs présentant des enjeux, mais également sur l'ensemble des habitats favorables à ces espèces, sur l'aire d'étude. Deux techniques complémentaires de recensement ont été employées.

#### Détection directe

---

*Ce terme regroupe toutes les procédures de détection visuelle et auditive.*

La détection visuelle est appliquée aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique. Sur les sites de reproduction, tous les stades de développement sont concernés (adultes, larves, œufs...). L'arpentage du milieu terrestre s'organise selon un itinéraire de recensement destiné à mettre en évidence les voies de déplacements des animaux. Les visites, nocturnes et diurnes, sont pratiquées à pied et en voiture.

Certaines espèces utilisent des signaux sonores pour indiquer leur position à leurs rivaux et aux femelles. Ces chants sont caractéristiques de chaque espèce et peuvent être entendus à grande distance d'un site de reproduction.

#### Capture en milieu aquatique

---

Une technique classique de capture est la pêche à l'épuisette, très utile dans des points d'eau turbides et/ou envahis de végétation. Cette technique, susceptible de perturber le milieu naturel, est utilisée avec parcimonie. Les animaux capturés sont rapidement libérés sur place.

La sensibilité vis-à-vis du projet pour ce groupe d'espèces sera évaluée en fonction des potentialités et des observations réalisées (bibliographie et observations au cours des prospections pour les autres groupes).

### III.4.3 Reptiles

La présence des reptiles sur un site est difficile à mettre en évidence. Concernant ce groupe, une attention particulière a été portée sur les zones ensoleillées ainsi que sur les zones refuges (pierres, déchets, vieilles tôles...) qui ont été soulevées puis remises en place. Enfin, nous avons noté les espèces écrasées sur les routes à proximité immédiate de l'aire d'étude.

La bibliographie disponible sur le secteur d'étude a également été consultée.

Nous nous sommes attachés à inventorier à la fois les espèces et leurs habitats, afin d'évaluer la sensibilité des populations au projet.

### III.4.4 Avifaune

#### Avifaune nicheuse

---

Afin d'évaluer les cortèges des oiseaux nicheurs sur l'ensemble de la zone d'étude, nous avons réalisé des inventaires ponctuels de manière à échantillonner l'ensemble des milieux présents. Ces observations ont été complétées par des consultations et une analyse bibliographique. L'objectif principal était de contacter les espèces remarquables présentes sur l'aire d'étude.

Deux techniques de prospection complémentaires ont été utilisées au cours de ces inventaires :

- L'écoute des chants nuptiaux et cris des oiseaux à partir de parcours réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude (méthode semi-quantitative inspirée des IPA), dans les différents milieux naturels présents. Cette méthode d'inventaire qualitatif est valable principalement pour les passereaux. L'observateur note également les différents contacts visuels qu'il peut effectuer ;
- Pour les oiseaux ne se détectant pas par le chant (rapaces et grands échassiers essentiellement), une prospection visuelle classique a été réalisée.

Les deux méthodes ont été appliquées aux premières heures après le lever du soleil pour correspondre à une période d'activité maximale de l'avifaune. La seconde méthode a également été appliquée en cours de journée, notamment pour l'observation des rapaces utilisant les ascendances thermiques.

Concernant l'inventaire des espèces précoces, telles que les pics, sur l'aire d'étude, un passage spécifique a eu lieu plus tôt en saison (entre mi-février et mi-avril). C'est, en effet, à cette période de l'année que certaines espèces affirment leur territoire. La méthode de la repasse a été employée. Elle a pour but d'identifier les espèces présentes et d'estimer le nombre d'individus présents sur l'aire d'étude et ses abords immédiats.

#### Avifaune migratrice

---

Au cours d'un inventaire des espèces migratrices, l'observateur relève, à partir de points fixes, à différentes heures de la journée selon les espèces recherchées et sur une durée appréciée en fonction de l'intérêt ornithologique du site, les différents groupes ou individus isolés en migration active.

Sur le site d'étude, sept postes d'observation ont été utilisés pour juger de l'importance du site pour les espèces en migration active (couloirs de déplacements) et les espèces en halte migratoire. Toutefois, les observations se sont déroulées sur une seule journée en période de migration postnuptiale, ce qui ne permet pas de recenser de façon exhaustive l'ensemble des espèces migratrices qui se succèdent tout au long de l'été et de l'automne.

#### Avifaune hivernante

---

L'inventaire des espèces hivernantes se déroule en deux phases. Dans un premier temps, sur l'aire d'étude rapprochée, l'observateur parcourt (à pied ou en voiture à vitesse réduite) des transects, et s'arrête sur des points d'observation. Il dresse la liste des espèces présentes et évalue les effectifs en présence. Les espèces prises en compte sont principalement les rapaces hivernants, les limicoles (vanneaux, pluviers,...), et certains passereaux formant des bandes (grives, étourneaux, corbeaux, corneilles...). Dans un second temps, cette démarche s'étend à l'aire d'étude lointaine, afin de compléter l'inventaire.

### III.4.5 Mammifères

#### Les chauves-souris

L'étude des chauves-souris présentes sur le site d'étude est principalement basée sur un inventaire à partir d'écoutes nocturnes et sur une analyse de la bibliographie.

L'inventaire des chiroptères qui fréquentent le site a été réalisé sur la base d'écoutes au **détecteur d'ultrasons Pettersson D 240 X à expansion de temps** permettant d'obtenir à la fois des données spécifiques et quantitatives (nombre de contact par heure) à partir de points d'écoutes répartis sur l'ensemble des milieux présents. Au cours de cette étude, 41 points d'écoute d'une durée de 2 à 5 minutes chacun ont été réalisés.

Limites méthodologiques : L'identification des chauves-souris par cette méthode trouve ses limites dans certains cas. Par exemple, certaines espèces de murins (Murin de Daubenton, Murin à moustaches, etc.) ne peuvent être différenciées que dans certaines conditions (type de son, rythme d'émission, etc.). De plus, certaines espèces ne peuvent être différenciées par l'analyse de leurs émissions sonores, c'est le cas par exemple de l'Oreillard gris et de l'Oreillard roux.

En outre, la distance de détectabilité du détecteur varie selon les espèces, d'une centaine de mètres pour certaines à quelques mètres seulement pour d'autres. Autrement dit, on ne détecte la présence d'animaux que dans une bande étroite et variable selon les espèces contactées au point d'écoute.

*N.B : Le cœur du boisement au nord du Pré des Merlans, le cœur du Bois du Jariel ainsi que l'intérieur des bosquets au centre des parcelles agricoles n'ont pas fait l'objet d'écoute, les accès étant impraticables lors de notre expertise de terrain (épisodes pluvieux les jours précédents). Toutefois, de nombreux points d'écoute en lisière des boisements ont été réalisés afin de disposer d'un échantillonnage suffisant pour couvrir la périphérie de ces secteurs et l'ensemble de l'aire d'étude immédiate. Les points d'écoute ont été réalisés sur l'aire d'étude au niveau des lieux fréquentés généralement de façon préférentielle par les chauves-souris au cours de leur recherche de nourriture et de leur déplacement (lisières forestières, zones humides, haies...).*

#### Les mammifères terrestres

Les mammifères terrestres ont été étudiés dans un premier temps par l'analyse des ressources bibliographiques disponibles et des informations transmises par les acteurs consultés (ONF...).

Sur le terrain, les mammifères terrestres n'ont pas fait l'objet de prospections spécifiques mais ont été pris en compte au cours de l'ensemble des expertises de terrain consacrées aux autres groupes de faune. Au cours de ces inventaires, les experts ont relevé, lors de leurs parcours de prospections sur l'aire d'étude rapprochée, les indices de présence de mammifères terrestres (observations directes, cadavres, empreintes, déjections, reste de repas, dégâts visibles sur le milieu...).

### III.4.6 Insectes

Les insectes étudiés dans le cadre de cette étude sont les lépidoptères rhopalocères diurnes (papillons de jour), les orthoptères (criquets, grillons et sauterelles), les odonates (libellules) et les coléoptères saproxyliques.

L'objectif principal de ces inventaires est de recenser les espèces rares et/ou protégées présentes sur l'aire d'étude. Des prospections ont également été effectuées en périphérie de l'aire d'étude pour cerner les relations d'échanges d'espèces entre les milieux extérieurs à l'aire d'étude et ceux

situés dans celle-ci. Les dates de prospection concernant les insectes se sont situées pendant les périodes de l'année où les chances de les observer sont les plus élevées.

### **Papillons de jour et sphingidés**

Les Papillons de jour ont été recherchés dans les différents milieux du site, aux périodes les plus favorables de la journée (après-midi), où les individus sont les plus actifs.

Les Lépidoptères diurnes ont été observés à vue lorsque cela était possible. Les espèces, dont l'identification est délicate, ont été capturées puis identifiées sur le terrain avant d'être relâchées. Pour les papillons Sphingidés, seules les chenilles ont été recherchées sur les plantes hôtes, les adultes ayant principalement une activité nocturne.

La nomenclature utilisée est celle de Lafranchis (2000) pour les Papillons de jour.

### **Odonates**

Les odonates ont été recherchés dans les différents milieux du site, aux périodes les plus favorables de la journée (après-midi), où les individus sont les plus actifs. Les prospections ont porté sur les adultes. Les larves de libellules n'ont pas été étudiées. Lorsque cela était nécessaire, les libellules adultes ont été capturées à l'aide d'un filet à papillons et directement identifiées sur le terrain. Autrement, l'identification s'est faite à l'aide de jumelles.

La nomenclature suivie pour les Odonates est celle de Grand & Boudot (2006).

### **Orthoptères**

Les orthoptères ont été recherchés à l'œil nu (chasse à vue) dans l'ensemble des milieux présents sur le site, mais aussi par des contrôles auditifs (reconnaissance auditive à partir des stridulations). Les individus capturés ont été identifiés directement sur le terrain puis relâchés.

La nomenclature suivie pour les Orthoptères est celle de Coray & Thorens (2001).

### **Coléoptères saproxyliques**

Les coléoptères saproxyliques ont été recherchés en même temps que les autres insectes. Compte-tenu du caractère discret de ces espèces, et de la nécessité de mettre en place des dispositifs lourds (pose de pièges) pour les recenser de façon exhaustive, nous avons surtout cherché à évaluer les potentialités d'accueil du site pour les espèces présentant des enjeux réglementaires et/ou écologiques importants en Europe, en France et en Ile-de-France.

Les potentialités de présence des coléoptères saproxyliques, en particulier des espèces d'intérêt communautaire (Barbot, Grand capricorne...), ont donc été évaluées à partir de la présence de leurs habitats traditionnels et de l'état de conservation de ces habitats : présence et abondance de vieux arbres, d'arbres à cavités. Lorsque cela était possible, les cavités ont été inspectées pour rechercher des indices de présence caractéristiques.

La nomenclature utilisée est celle de l'INPN (<http://inpn.mnhn.fr>).

## **III.4.7 Mollusques continentaux**

L'objectif principal de cet inventaire est de recenser les espèces dites patrimoniales (protégées et/ou rares et/ou menacées) présentes sur l'aire d'étude. Dans le cadre de cette étude, l'expertise s'est focalisée sur les espaces naturels non cultivés et/ou non aménagés, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas à usage d'habitation. En effet, les mollusques continentaux sont très sensibles à la modification de leur habitat et au type d'usage du sol. Souvent dans de tels milieux, les espèces présentes sont introduites, voire invasives/envahissantes pour certaines d'entre elles et n'ont peu d'intérêt sur le plan de la biologie de la conservation. Par conséquent, nous avons donc exclus de

nos prospections les surfaces correspondant aux cottages du Ranch, ainsi que celles correspondant aux espaces cultivés.

Les mollusques continentaux (escargots et limaces) ont été recherchés à l'œil nu (chasse à vue). Les micro-habitats favorables tels que les morceaux de bois, les pierres, troncs d'arbre, etc. ont été retournés et la présence d'espèces a été contrôlée. Les espèces aquatiques ont été recherchées à l'aide d'une épuisette, à l'interface eau-sédiment.

Le matériel incomplètement identifié sur le terrain a été emporté, puis examiné, et éventuellement disséqué, sous loupe binoculaire.

La nomenclature utilisée est celle de Falkner, Ripken & Falkner (2002).

## III.5 Identification et analyse des continuités écologiques

---

### ★ *Concept et définition*

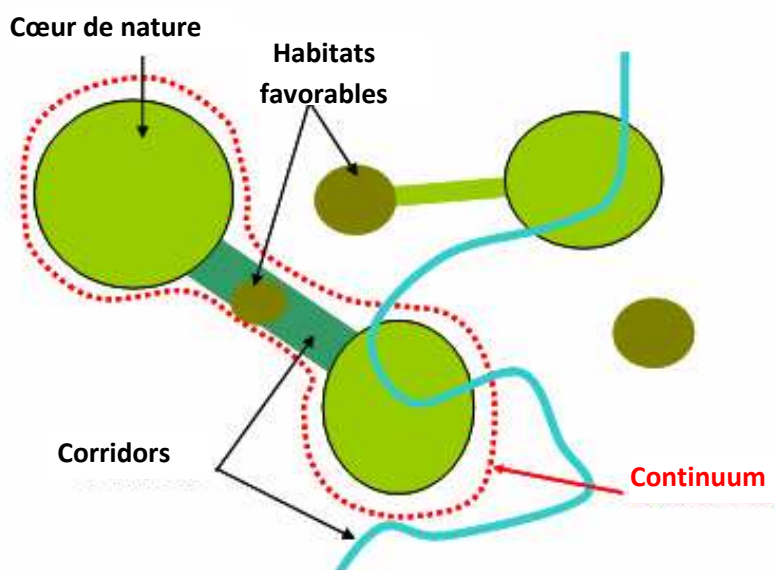
La circulation des espèces dépend de la qualité des paysages, et plus exactement de leur perméabilité, liée principalement à leur structuration. Chaque espèce ayant des exigences écologiques et des capacités de dispersion propres, il existe en théorie autant de réseaux que d'espèces. Cependant, par commodité, il est légitime de regrouper dans un même cortège les espèces ayant des exigences proches.

De manière simplifiée, un réseau écologique est constitué de deux composantes principales :

- **Les cœurs de nature ou réservoirs de biodiversité** sont des espaces naturels ou semi-naturels continus, dont la taille varie selon l'espèce cible retenue et la trame étudiée, et qui constituent des noyaux de biodiversité. Ces zones sont susceptibles de concentrer la plupart des espèces animales et végétales remarquables de l'aire d'étude et assurent le rôle de « réservoirs » pour la conservation des populations et pour la dispersion des individus vers les autres habitats.
- **Les corridors écologiques** sont des liaisons fonctionnelles permettant le déplacement des espèces entre cœurs de nature.

A ces deux éléments s'ajoutent **des habitats favorables** qui sont des ensembles naturels de moindre qualité que les cœurs de nature mais qui contribuent au maillage écologique. Les continuums (ou continuités écologiques) représentent l'ensemble des éléments du paysage accessibles à la faune. Ils sont constitués d'un ou plusieurs cœurs de nature, de zones relais et de corridors.

L'assemblage des continuités écologiques forme le réseau écologique. Le reste de l'espace, a priori peu favorable aux espèces, constitue la matrice.



*Schéma des éléments constitutifs d'un réseau écologique*

★ **Occupation du sol**

La méthodologie employée pour définir les continuums écologiques du département de Seine-et-Marne est basée sur un croisement des données issues des couches d'occupation du sol produites par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) d'Ile de France :

- **le Mode d'Occupation du Sol (MOS)**, qui est la cartographie détaillée du mode d'occupation des sols, notamment axée sur l'urbanisation (version réactualisée en 2003) ;
- **l'ECOMOS** qui correspond à la cartographie des milieux naturels. Elle est basée sur la réinterprétation des postes « naturels » du MOS, de façon à créer une couche compatible avec ce dernier (version unique de 2000).

L'ensemble des couches de l'ECOMOS ont ainsi été assemblées avec les typologies du MOS présentant un degré de naturalité suffisant pour permettre l'installation, l'alimentation ou la dispersion d'espèces animales cibles (*cf. tableau suivant*).

**Regroupement SIMPLIFIE du MOS et de l'ECOMOS**

<i>LIBELLE FINAL</i>	<i>LIBELLE DE L'ECOMOS</i>	<i>LIBELLE DU MOS</i>
Coupe ou clairière en forêt		Coupes ou clairières en forêts
Cours d'eau		Cours d'eau
Feuillus	Forêt feuillus	Bois ou forêts
Forêt mélangée	Forêt mélangée	
Lande	Landes et broussailles	
Marais intérieurs	Marais intérieurs	
Mélange culture et végétation naturelle	Territoires principalement occupés par l'agriculture, avec présence de végétation naturelle importante	
Parc ou jardin		Parcs ou jardins
Pelouse	Pelouse, pâturage naturel	
Peupleraie	Peupleraies	Peupleraies
Plan d'eau	Plans d'eau	Eau fermée (étangs, lacs...)
Prairie	Prairies	Surfaces en herbe à caractère agricole
Résineux	Forêt conifères	
Sol nu	Roches nues	
Surface en herbe non agricole		Surfaces en herbe non agricoles
Forêt et végétation arbustive en mutation	Forêt et végétation arbustive en mutation	
Végétation clairsemée	Végétation clairsemée	
Vergers, pépinière	Vergers et petits fruits	Vergers, pépinières

★ **Espèces cibles et trames écologiques**

A partir de ce travail, différentes « trames » écologiques sont étudiées. Elles sont au nombre de trois et prennent en compte le type d'espace naturel dominant : trame forestière, trame des milieux ouverts et trame des milieux humides.

En se basant sur des données bibliographiques et sur les avis d'experts naturalistes et cartographes, des espèces cibles, choisies pour leur répartition large et des critères liés à leurs exigences biologiques, ont été pris en compte. Cette analyse fournit les données suivantes :

	<i>Espèce</i>	<i>Domaine vital</i>	<i>Dispersion (diamètre)</i>	<i>Source bibliographique</i>
Trame Forestière	Chevreuril ( <i>Capreolus capreolus</i> )	30 ha	3800 m	ONCFS ; Coulon et al. (2008) ; Acevedo et al. (2005) ; Saïd et Servanty (2004)
Trame milieux ouverts	Lapin de Garenne ( <i>Oryctolagus cuniculus</i> )	5 ha	1500 m	ONCFS ; FPNRF (2008)
Trame milieux humides	Crapaud commun ( <i>Bufo bufo</i> )	2 ha	3000 m	Smith et Green (2005) (Sinsch (1988 - 1989) ; Parker & Gittins (1979) ; Haapanen (1974), Heusser (1969), Moore (1954)) Joly et al. (2003) (van Gelder et al. (1986)) ; Ray (1999) (Sinsch (1989))

En partant de ces espèces cibles identifiées pour chaque type de trame, il a été établi les typologies constituant les **cœurs de nature (C)** et les **habitats favorables à la dispersion (D)**. Les habitats qui ne sont ni des cœurs de nature ni des habitats favorables à la dispersion sont classés comme « Autres habitats » (A). Les résultats de ce classement sont consignés dans le tableau suivant.

<i>Occupation du sol</i>	<i>Statut pour la trame des milieux humides</i>	<i>Statut pour la trame des milieux forestiers</i>	<i>Statut pour la trame des milieux ouverts</i>
Axes routiers et ferroviaires principaux	EF	EF	EF
Carrières	A	A	D
Cours d'eau	D	A	A
Cultures	A	A	D
Emprises fortement artificialisées	U	U	U
Equipements sportifs et de loisirs	U	U	U
Espaces naturels en friche	A	D	C
Espaces verts anthropisés	A	D	D



Tableau 6 : Définition du statut des différents libellés pour les trames étudiées

<i>Occupation du sol</i>	<i>Statut pour la trame des milieux humides</i>	<i>Statut pour la trame des milieux forestiers</i>	<i>Statut pour la trame des milieux ouverts</i>
Forêts de conifères	A	C	A
Forêts de feuillus	A	C	A
Forêts humides	C	C	A
Forêts mixtes	A	C	A
Friches industrielles	U	U	U
Habitat continu	U	U	U
Habitat discontinu	U	U	U
Habitat rural	U	U	U
Landes	A	D	C
Marais et mouillères	C	A	A
Pelouses	A	D	C
Peupleraies	D	D	D
Plans d'eau	C	A	A
Prairies humides	C	A	C
Prairies mésophiles	D	A	C
Vergers	A	D	D

Légende : EF : éléments fragmentants, A : autre habitat ; C : cœur de nature ; D : habitat favorable à la dispersion ; U : zones urbanisées

Il est important de noter que tous les milieux constituant un cœur de nature pour l'espèce cible sélectionnée pour chaque trame ne répondent pas au critère de superficie du domaine vital de l'espèce considérée. Aussi, les entités inférieures aux domaines vitaux des espèces cibles sont classées comme **éléments relais**. Dans une moindre mesure, les habitats favorables à la dispersion se rapprochent des éléments relais, avec néanmoins une valeur écologique inférieure (qualité de milieu inférieur...).

La caractérisation de ces éléments est appliquée aux éléments d'occupation des sols définis au niveau du MOS et de l'ECOMOS.

Chaque cœur de nature identifié est pourvu d'une zone tampon, dont la taille correspond à la capacité de dispersion de l'espèce. Elle matérialise la distance maximale à laquelle une espèce peut s'éloigner de son habitat de vie pour s'alimenter ou se reproduire, en fonction de ses exigences écologiques. Elle nous permet également de distinguer les habitats connectés (dans la zone tampon) qui pourront être utilisés par l'espèce cible, des habitats non connectés, localisés hors de la zone tampon et donc non utilisables par l'espèce cible.

Tableau 7 : Récapitulatif des données utilisées			
	Trame des milieux ouverts	Trame forestière	Trame des milieux humides
Taille des cœurs de nature	> 2 ha	> 30 ha	> 5 ha
Tampon de dispersion (rayon)	750m	1900m	1500m

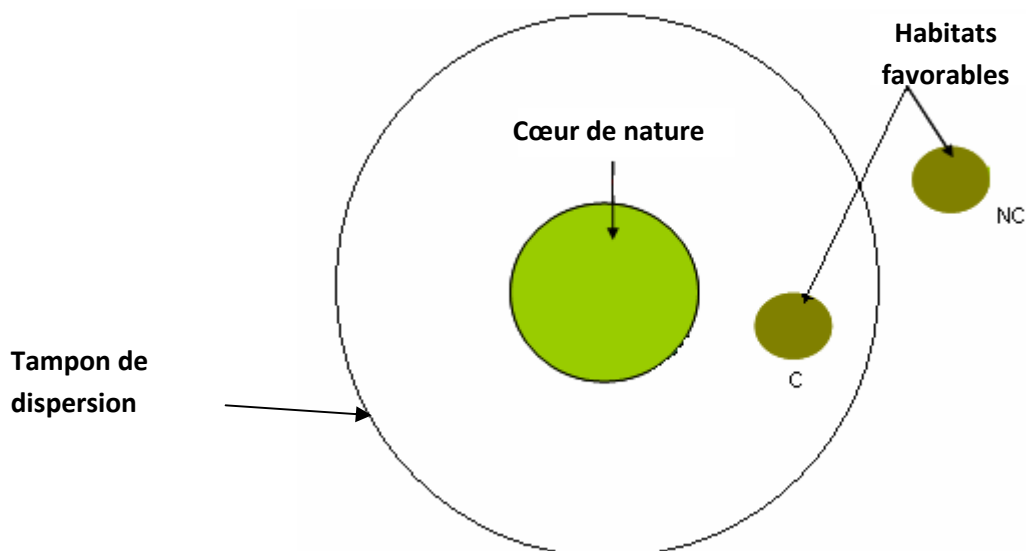


Schéma illustrant le principe de connectivité entre cœur de nature et habitats favorables à la dispersion (même principe pour les éléments relais).

Légende : C : connecté ; NC : non connecté

#### ★ Définition des corridors écologiques théoriques

Au final sont matérialisés les corridors écologiques, c'est-à-dire les voies de déplacement potentiellement utilisées ou utilisables par l'espèce cible. Ceci consiste en une étude de l'emplacement des cœurs de nature et des zones relais, dans les zones connectées entre elles (dans l'aire de dispersion de l'espèce cible). S'ensuit une déduction des corridors potentiellement utilisés par les espèces cibles, dans les différentes trames.

#### ★ Analyse et fonctionnalité des corridors

Les axes de déplacement définis par cette méthode sont comparés à ceux connus à l'échelle régionale (IAURIF). Leur fonctionnalité réelle est ensuite confrontée à une analyse sur le terrain et aux résultats des inventaires, ce qui permet de la confirmer ou de l'infirmer (présence d'obstacles aux déplacements...).

# IV. Statut patrimonial et réglementaire des habitats naturels et des espèces

---

## IV.1 Protection et inventaire des espaces naturels

---

Dans le cadre de ce travail, un inventaire des différents zonages pouvant s'appliquer sur le territoire d'étude a été effectué auprès des services administratifs de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France (DRIEE-IF).

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de deux types :

- Les zonages réglementaires : zonage de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels un projet d'aménagement peut être interdit ou contraint ;
- Les zonages d'inventaires : zonages qui n'ont pas de valeur d'opposabilité mais qui ont été élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs. Ce sont notamment les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelon national.

*Carte « Zonages du patrimoine naturel »*

### IV.1.1 Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Aucun zonage réglementaire du patrimoine naturel n'est signalé sur l'aire d'étude rapprochée. Au niveau de l'aire d'étude lointaine, le site classé « Vallée du Grand Morin » est localisé à 4 km à l'est du projet.

Signalons également que les communes de Villeneuve-le-Comte et Bailly-Romainvilliers sont actuellement concernées par le projet de Parc Naturel Régional « Brie et deux Morin ».

### IV.1.2 Zonages d'inventaire du patrimoine naturel

Aucun zonage d'inventaire du patrimoine naturel n'est signalé sur l'aire d'étude rapprochée. Deux zonages d'inventaire du patrimoine naturel (ZNIEFF de type II<sup>1</sup>) sont présents à quelques kilomètres du projet.

---

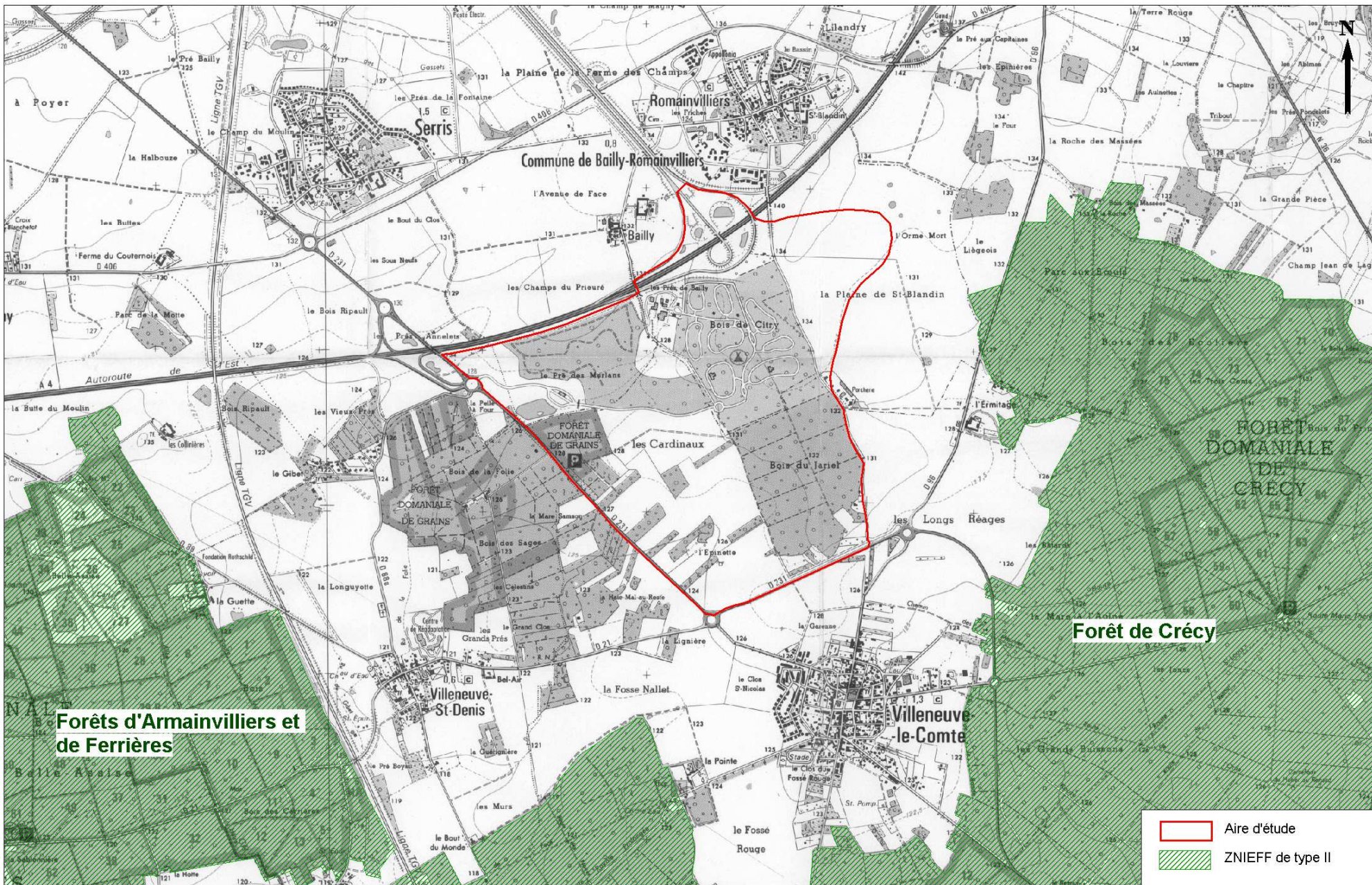
<sup>1</sup> L'actualisation des ZNIEFF en Ile-de-France est en cours et les informations à jour concernant les zonages ne seront disponibles qu'en 2011.

Tableau 8 : ZNIEFF de type II présentes dans l'aire d'étude du projet

<i>Code régional</i>	<i>Nom du zonage (superficie)</i>	<i>Situation par rapport au site de projet - intérêt écologique</i>
77374021	Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières - 5 565 ha	La ZNIEFF est située à environ 3 km à l'ouest du projet. Il s'agit d'une ZNIEFF couvrant les forêts domaniales d'Armainvilliers et de Ferrières.
77500821	Forêt de Crécy - 6 878 ha	La ZNIEFF est située à environ 2 km au sud-est du projet. Cette ZNIEFF couvre la forêt domaniale de Crécy.

*NB : les ZNIEFF sont actuellement en cours d'actualisation en Ile-de-France. L'ensemble des nouvelles données et périmètres des zonages à jour seront disponibles en 2011.*





**MARNE LA VALLÉE**  
EPAMARNE/EPAFRANCE

5 boulevard Pierre Carle  
75186 NOISIEL



**Confluences**  
Ingénieurs Conseil  
www.confluences-ic.fr

Echelle : 1/30 000

Date : 03/2011

**Etude d'impact**  
Dossier de Déclaration d'Utilité Publique  
Zonage du patrimoine naturel



## IV.2 Protection des espèces

---

Une espèce protégée est une espèce pour laquelle s'applique une réglementation contraignante particulière.

L'étude d'impact se doit d'étudier la compatibilité entre le projet d'aménagement et la réglementation en matière de protection de la nature. Les contraintes réglementaires identifiées dans le cadre de cette étude s'appuient sur les textes en vigueur au moment où l'étude est rédigée.

### ★ *Droit européen*

En droit européen, ces dispositions sont régies : par les articles 5 à 9 de la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009, dite directive « Oiseaux », et par les articles 12 à 16 de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore ».

L'Etat français a transposé les directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001).

### ★ *Droit français*

En droit français, la protection des espèces est régie par le code de l'Environnement :

« **Art. L. 411-1.** *Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées, sont interdits :*

1° *La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;*

2° *La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;*

3° *La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales ;*

[...]. »

Ces prescriptions générales sont ensuite précisées pour chaque groupe par un arrêté ministériel fixant la liste des espèces protégées, le territoire d'application de cette protection et les modalités précises de celle-ci (article R. 411-1 du CE - cf. tableau ci-après).

Remarque : des dérogations au régime de protection des espèces de faune et de flore peuvent être accordées dans certains cas particuliers listés à l'article L.411-2 du code de l'Environnement. L'arrêté ministériel du 19 février 2007 en précise les conditions de demande et d'instruction.

**Tableau 9 : synthèse des textes de protection faune/flore applicables sur l'aire d'étude**

	<i>Niveau européen</i>	<i>Niveau national</i>	<i>Niveau régional et/ou départemental</i>
<b>Faune et flore terrestres</b>			
<b>Flore</b>	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 20 janvier 1982 (modifié) relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire	Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France complétant la liste nationale
<b>Insectes</b>	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	Arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés en région Ile-de-France et complétant la liste nationale
<b>Reptiles-Amphibiens</b>	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	(néant)
<b>Oiseaux</b>	Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009, dite directive « Oiseaux »	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	(néant)
<b>Mammifères</b>	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	(néant)
<b>Mollusques continentaux</b>	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	(néant)

## IV.3 Statut de rareté des espèces

Les listes d'espèces protégées ne sont pas nécessairement indicatrices du caractère remarquable des espèces. Si pour la flore les protections légales sont assez bien corrélées à leur statut de conservation, aucune considération de rareté n'intervient par exemple dans la définition des listes d'oiseaux protégés.

Cette situation nous amène à utiliser d'autres outils de bioévaluation, établis par des spécialistes, pour évaluer la rareté des espèces présentes (voir tableau ci-après et bibliographie) : listes rouges, synthèses régionales ou départementales, littérature naturaliste... Ils rendent compte de l'état des populations d'espèces dans le secteur géographique auquel ils se réfèrent : l'Europe, le territoire national, une région, un département. Ces listes de référence n'ont pas de valeur juridique.

Ces outils de bioévaluation n'existent pas pour tous les groupes faunistiques et toutes les régions de France. Les mollusques continentaux entrent notamment dans ce cas de figure. Il n'existe pas à ce jour de synthèse régionale permettant de dire si telles ou telles espèces sont rares et/ou menacées pour ce groupe. Dans ce cas précis, nous nous baserons sur notre connaissance des espèces de ce groupe dans la région et plus largement dans le nord de la France (au nord de la Loire) pour estimer l'intérêt patrimonial des espèces (avis d'expert).

Tableau 10 : synthèse des outils de bioévaluation faune/flore utilisés dans le cadre de cette étude

	Niveau européen	Niveau national	Niveau local
Flore / Habitats naturels	2004 Red List of threatened species - A global species assessment (UICN, 2004)	Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires (MNHN, CBNP, MEDD, 1995)	Statuts de rareté de la flore d'Ile-de-France (ARNAL, 1996, actualisé par BIOTOPE) Liste des espèces et habitats déterminants d'Ile-de-France (CSRPN/DIREN Ile-de-France, 2002)
	Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne EUR 25 (Commission européenne, 2003)		Atlas de la flore sauvage de Seine-et-Marne (FILOCHE & al., 2010)
Insectes		MNHN, 1994 - Inventaire de la faune menacée en France	Liste des espèces déterminantes d'Ile-de-France (CSRPN/DIREN Ile-de-France, 2002)
		MNHN, 1997 - Statut de la faune de France métropolitaine	
	European red list of dragonflies (UICN 2010)	Les Papillons de jour de France, Belgique, Luxembourg (LAFRANCHIS, 2000)	ORGFH Ile-de-France (DIREN Ile-de-France, 2007)
	European red list of butterflies (UICN 2010)	Les Libellules de France, Belgique, Luxembourg (Grand & Boudot, 2006)	Les Papillons de jour d'Ile-de-France et de l'Oise (Doux et Gibeaux, 2007).
	Les orthoptères menacés en France (SARDET & DEFAUT [coord.], 2004)		



Tableau 10 : synthèse des outils de bioévaluation faune/flore utilisés dans le cadre de cette étude

	<i>Niveau européen</i>	<i>Niveau national</i>	<i>Niveau local</i>
<b>Reptiles- Amphibiens</b>	<p>2004 Red List of threatened species - A global species assessment (UICN, 2004)</p> <p>Atlas of amphibians and reptiles in Europe (GASC <i>et al.</i>, 2004)</p>	<p>Les Amphibiens de France, Belgique, Luxembourg (DUGUET &amp; MELKI, 2003)</p> <p>UICN France, MNHN &amp; SHF. 2008. La Liste rouge des espèces menacées en France, selon les catégories et critères de l'UICN. Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine.</p>	<p>Liste des espèces déterminantes d'Ile-de-France (CSRPN/DIREN Ile-de-France, 2002)</p> <p>Massary J.-C. &amp; Lescure J., 2006. Inventaire des Amphibiens et Reptiles d'Ile-de-France. Bilan 2006. SHF. Région Ile-de-France</p> <p>ORGFH Ile-de-France (DIREN Ile-de-France, 2007)</p>
<b>Oiseaux</b>	<p>2004 Red List of threatened species - A global species assessment (UICN, 2004)</p> <p>Birds in Europe 2 (BirdLife International, 2004)</p> <p>Birds in the European Union - a status assessment (BirdLife, 2004)</p>	<p>Liste des espèces menacées en France, dans Oiseaux menacés et à surveiller en France, Liste rouge et priorité (YEATMAN-BERTHELOT D. &amp; ROCCAMORA G. 1999)</p> <p>Rapaces nicheurs de France (THIOLLAY &amp; BRETAGNOLLE, 2004)</p> <p>UICN France, MNHN, ONCFS &amp; SEOF. 2008. La Liste rouge des espèces menacées en France, selon les catégories et critères de l'UICN. Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine.</p>	<p>Liste des espèces déterminantes d'Ile-de-France (CSRPN/DIREN Ile-de-France, 2002)</p> <p>Statuts des oiseaux d'Ile-de-France (CORIF d'après LE MARECHAL &amp; LESAFFRE, 2000)</p> <p>ORGFH Ile-de-France (DIREN Ile-de-France, 2007)</p>
<b>Mammifères</b>	<p>2004 Red List of threatened species - A global species assessment (UICN, 2004)</p> <p>The atlas of european Mammals (MITCHELL-JONES A. J. &amp; al. 1999)</p>	<p>SFPEM, CPEPESC (1999) - Plan de restauration des chiroptères.</p> <p>MNHN, UICN France, ONCFS &amp; SPEFM. 2009. La Liste rouge des espèces menacées en France, selon les catégories et critères de l'UICN. Chapitre Mammifères de France métropolitaine.</p>	<p>Liste des espèces déterminantes d'Ile-de-France (CSRPN/DIREN Ile-de-France, 2002)</p> <p>ORGFH Ile-de-France (DIREN Ile-de-France, 2006)</p>
<b>Mollusques continentaux</b>	<p>Threatened non-marine molluscs of Europe (Wells &amp; Chatfield 1992)</p> <p>2008 Red List of threatened species - A global species assessment (UICN, 2008)</p>	<p>Inventaire de la faune menacée en France (MNHN, 1994)</p>	<p>Avis d'expert</p>

# V. Etat initial des milieux naturels, de la flore et de la faune

## V.1 Habitats naturels

15 habitats naturels ou semi-naturels ont été recensés sur l'aire d'étude.

Carte « Habitats naturels »

### V.1.1 Bioévaluation des habitats naturels

6 habitats d'intérêt patrimonial sont présents sur l'aire d'étude.

Tableau 11 : Habitats naturels d'intérêt patrimonial sur l'aire d'étude

<i>Nom de l'habitat et statut</i>	<i>Etat de conservation</i>	<i>Surface concernée sur l'aire d'étude immédiate (ha)</i>	<i>Localisation sur l'aire d'étude et commentaire</i>
Chênaie-charmaie acidiphile Code CORINE BIOTOPES : 41.2 et 41.5 Code Natura 2000 : 9160 Habitat déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France <i>pp</i>	Moyen à mauvais	144,47	Bois du Jariel, bosquets de la plaine des Cardinaux, forêt de Grains
Végétation des eaux stagnantes peu profondes Code CORINE BIOTOPES : 22.32 x 22.1 Code Natura 2000 : 3130-5	Moyen	Surface non significative	Bois du Jariel
Végétation des eaux courantes Code CORINE BIOTOPES : 24.4 Code Natura 2000 : 3260-6 Habitat déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France	Moyen	0,53	Ru traversant le nord de l'aire d'étude
Végétation des mares Code CORINE BIOTOPES : 22.1 x 37.7 Code Natura 2000 : 3150-3	Mauvais	0,07	Sud du bois du Jariel et sud du bassin de rétention des eaux pluviales
Végétation des plans d'eau eutrophe Code CORINE BIOTOPES : 22.13 x 22.42 Code Natura 2000 : 3150-1	Mauvais	2,12	Bassin de rétention des eaux pluviales
Végétation hygrophile à hautes herbes (mégaphorbiaie) Code CORINE BIOTOPES : 37.71 Code Natura 2000 : 6430-1 et 4	Moyen	3,43	Bois du Jariel, bassin de rétention des eaux pluviales, fossé au sud de l'aire d'étude

## V.1.2 Description des habitats naturels

### Végétations aquatiques

---

#### ❖ *Végétation des eaux stagnantes peu profondes*

Code CORINE BIOTOPES : 22.32 x 22.1

Code Natura 2000 : 3130-5

Cette végétation est présente dans une ornière du bois du Jariel. Une petite population de Salicaire pourpier d'eau (*Lythrum portula*) y est visible, ainsi qu'une population de Callitriche des eaux stagnantes (*Callitriche stagnalis*). Cet habitat présente toutefois un cortège floristique appauvri.

D'autres ornières présentes sur ce chemin sont colonisées par des hautes herbes comme le Lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*), l'Ortie royale (*Galeopsis tetrahit*) ou la Renouée poivre d'eau (*Polygonum hydropiper*). L'absence d'eau associée à la présence de ces espèces empêchent le développement d'une végétation aquatique caractéristique de cet habitat.

☞ Ce milieu aquatique, d'intérêt communautaire et déterminant de ZNIEFF, présente sur l'aire d'étude immédiate un intérêt botanique moyen à faible. Il occupe un espace réduit et reste mal caractérisé (absence du cortège complet des espèces caractéristiques de l'habitat).

---

#### ❖ *Végétation des eaux courantes*

Code CORINE BIOTOPES : 24.4

Code Natura 2000 : 3260-6

Cette végétation est présente dans le ru entre le Ranch Davy Crockett et le bassin de rétention des eaux pluviales. On note la présence, entre autres, du Cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*), de l'Ache faux cresson (*Apium nodiflorum*), du Plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*), des Véroniques des ruisseaux et mouroin d'eau (*Veronica beccabunga* et *Veronica anagallis-aquatica*), et de la Callitriche des eaux stagnantes (*Callitriche stagnalis*).

☞ Cette végétation correspond à un habitat d'intérêt communautaire mais elle est peu caractéristique. Son intérêt floristique est moyen car elle est composée d'espèces banales.

---

#### ❖ *Végétation des mares*

Code CORINE BIOTOPES : 22.1 X 37.7

Code Natura 2000 : 3150-3

Deux mares sont signalées sur l'aire d'étude immédiate :

- La mare située dans la forêt de Grains n'est pas régulièrement alimentée en eau et était à sec au moment de nos prospections. Une population importante de Scutellaire toque (*Scutellaria galericulata*) y pousse, accompagnée la Laiche pendante (*Carex pendula*) et de l'Iris d'eau (*Iris pseudoacorus*) ;
- La végétation aquatique de la mare située au sud du Bois du Jariel est assez pauvre, et ne comprenait au moment de nos prospections que la petite lentille d'eau (*Lemna minor*) associée à la Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*). Les berges de cette mare sont largement colonisées par la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*).

Enfin, Une strate arbustive se développe sur ces mares avec notamment le Saule marsault (*Salix caprea*), espèce pionnière des sols humides.

☞ La végétation présente dans les mares peut être rattachée à un habitat d'intérêt communautaire mais elle est, dans les deux cas, relativement dégradée (assèchement, colonisation par une espèce envahissante) et pauvre sur le plan floristique.

#### ❖ **Végétation des plans d'eau eutrophes**

Code CORINE BIOTOPES : 22.13 X 22.42

Code Natura 2000 : 3150-1

Cet habitat occupe le bassin de rétention des eaux pluviales. L'espèce dominante est la Grande Naiade (*Najas marina*). Le cortège floristique est pauvre car représenté exclusivement par cette espèce. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire.

☞ La végétation présente dans le bassin de rétention des eaux pluviales peut être rattachée à un habitat d'intérêt communautaire mais elle est pauvre sur le plan floristique. Cet habitat est mal caractérisé sur le site étudié.

### Formations végétales herbacées

#### ❖ **Prairies mésohygrophiles**

Code CORINE BIOTOPES : 37.2 x 87.1

Ces végétations se situent dans deux secteurs : au sud du bois du Jariel et dans la plaine des Cardinaux. On relève aussi la présence d'une prairie pacagée à proximité du Ranch, à caractère plus mésophile et rudéralisé.

Les prairies mésohygrophiles sont dominées par des joncs (*Juncus conglomeratus* et *Juncus effusus*), le Calamagrostis commun (*Calamagrostis epizeios*), l'Agrostis stolonifère (*Agrostis stolonifera*), le Jouet-du-vent (*Apera spica-venti*) et d'autres graminées comme les Fétuques. Des espèces de friches comme le Cirse des Champs, les Matricaires (*Matricaria perforata* et *Matricaria recutita*), y sont aussi présentes.

La prairie de fauche post-culturelle située dans la plaine des Cardinaux présente un caractère légèrement hygrophile. On peut y voir, dans les intervalles laissés par la culture, des pieds de Millepertuis couché (*Hypericum humifusum*). Malgré des potentialités intéressantes, cette prairie ne renferme aucune espèce remarquable sans doute en raison de sa faible superficie et de la relative fermeture du milieu. On note également la présence de la Barckhausie hérissée (*Crepis setosa*).

☞ Ces prairies occupent des espaces très restreints et sont caractérisées par des espèces relativement communes. Elles présentent un intérêt botanique moyen à faible.

#### ❖ **Végétation hygrophile à hautes herbes**

Code CORINE BIOTOPES : 37.71

Code Natura 2000 : 6430-1 et 4

Cette végétation se trouve autour du bassin de rétention des eaux pluviales le long du ru en direction du Ranch Davy Crockett, dans la plupart des fossés (particulièrement dans le secteur du bois du Jariel et le long de la RD 96), ainsi qu'au niveau des chemins humides et des lisières forestières.

Elle est constituée, entre autres, de la Salicaire (*Lythrum salicaria*), de l'Epiaire des marais (*Stachys*

*palustris*), du Lycopse d'Europe, de l'Iris d'eau (*Iris pseudoacorus*), de la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), de la Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), du Gaillet des marais (*Galium palustre*), du Bident triparti (*Bidens tripartita*), de la Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*), de la Véronique mouron d'eau (*Veronica anagallis aquatica*), de divers joncs (*Juncus conglomeratus*, *Juncus inflexus*...) ainsi que du Liseron des haies (*Calystegia sepium*), de la Consoude (*Symphytum officinale*) et d'orties (*Urtica dioica*) dans les secteurs plus rudéralisés. La Pulicaria dysentérique (*Pulicaria dysenterica*) est aussi très présente dans ce milieu. La Renouée poivre d'eau (*Polygonum hydropiper*) est abondante sur les ornières des chemins.

A noter également le développement d'une petite population de Laïche des rives (*Carex riparia*) le long du ru.

☞ Cet habitat comporte une bonne diversité floristique et se trouve dans un état de conservation relativement bon. Toutefois, son intérêt floristique reste moyen, et il ne présente aucune espèce remarquable. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire.

#### ❖ **Roselière**

Code CORINE BIOTOPES : 53.1

Une typhaie, composée de Massettes (*Typha latifolia*), est présente ponctuellement dans le ru aux abords de l'entrée du Ranch. Cette végétation est mêlée à la végétation de bord des eaux.

☞ Cet habitat présente un intérêt floristique faible.

## Formations boisées

#### ❖ **Chênaie-charmaie acidiclinae**

Code CORINE BIOTOPES : 41.2 et 41.5

Code Natura 2000 : 9160

Une grande partie de l'aire d'étude est constituée par ce type de boisement de l'alliance du *Carpinion Betuli*. On le retrouve notamment dans la forêt de Grains, le bois du Jariel et les quelques boisements relictuels de la plaine des Cardinaux.

Les essences dominantes en sont le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le Charme (*Carpinus betulus*). Le Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*) et le Hêtre (*Fagus sylvatica*) occupent les parties à sol plus sableux (Le Tilleul, lorsqu'il est dominant est un constituant de la variante chênaie-charmaie-tillaie de cet habitat). On observe également des essences pionnières comme le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), le Peuplier tremble (*Populus tremula*) ou le Noisetier (*Corylus avellana*).

La strate arbustive est constituée majoritairement de Ronces (*Rubus ssp*), d'Aubépine (*Crataegus monogyna*) et de Prunellier (*Prunus spinosa*). La strate herbacée se compose de Muguet (*Convallaria majalis*), de Laïche des bois (*Carex sylvatica*), de Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*), de *Dryopteris* des Chartreux (*Dryopteris carthusiana*) ainsi que de mousses typiques des forêts sur sol acide, comme le Polytric, et d'espèces de sols frais, comme la Circée de Paris (*Circaea lutetiana*) ou l'Épiaire des Bois (*Stachys sylvatica*).

Dans la partie Nord du Bois du Jariel se développe une végétation où domine le Châtaignier (*Castanea sativa*), correspondant à un milieu plus acide, avec la présence de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). Dans ce secteur, l'habitat correspond davantage à la chênaie sessiliflore (*Quercion robori-petraeae*). La strate herbacée de cette zone comprend des espèces acidiphiles comme l'Épervière en ombelle (*Hieracium umbellatum*), le Millepertuis élégant (*Hypericum*

*pulchrum*) ou la Potentille tormentille (*Potentilla erecta*).

Dans les boisements relictuels de la plaine des Cardinaux, une végétation similaire de Chênaie-charmaie acidiphile se développe. Elle peut être partiellement rudéralisée avec la présence ponctuelle du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) ou très rudéralisée lorsque l'Orme devient dominant. La strate herbacée de ces boisements comprend des espèces typiques comme la Fougère mâle, des espèces de sols frais comme le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*) ou l'Épiaire des bois (*Stachys sylvatica*), et des espèces plus rudérales telles que la Benoîte des villes (*Geum urbanum*) et le Géranium herbe à robert (*Geranium robertianum*).

Des trouées dans le bois du Jariel sont en cours de colonisation par de jeunes arbres (Chêne pédonculé, Robinier) et par des fourrés. Ce milieu en cours de fermeture présente encore quelques espèces de la strate herbacée de type mégaphorbiaie comme l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*).

Enfin, signalons que la forêt de Grains et le bois du Jariel sont dégradés ponctuellement par la présence de quelques décharges sauvages.

☞ Cet habitat présente un intérêt botanique moyen et ne comporte pas d'espèce remarquable. Il s'agit d'un peuplement forestier humide, mal caractérisé, en voie de rudéralisation et ponctuellement dégradé par des décharges sauvages.

#### ❖ **Formation riveraine de Saules**

Code CORINE BIOTOPES : 44.1

Cette végétation est présente le long du ru en amont du bassin de récupération des eaux pluviales. Elle est constituée de jeunes saules : Saules blancs (*Salix alba*) mais surtout Saules marsaults (*Salix caprea*) et de quelques peupliers tremble (*Populus tremula*). Quelques roseaux (*Phragmites australis*) constituent la strate herbacée.

☞ Cet habitat présente un intérêt botanique faible.

#### ❖ **Bétulaie de recolonisation**

Code CORINE BIOTOPES : 41.B1

Une Bétulaie se trouve au sud de la forêt de Grains et correspond à un espace en recolonisation suite à une coupe forestière réalisée dans la chênaie acidiphile. La lumière étant plus généreuse, la strate herbacée s'y est plus développée, avec en particulier la Fougère mâle.

☞ Cet habitat présente un intérêt botanique faible.

#### ❖ **Fourrés et friches en voie de colonisation et fruticées**

Code CORINE BIOTOPES : 87.1 et 87.1 x 84.4

Au sud du Ranch se trouve, de part et d'autre du ru, des zones de friches et de fourrés. On trouve notamment une friche prairiale mésohygrophile en cours de fermeture, largement colonisée par de jeunes arbres (Saules et Frênes) et par des fourrés (Ronces, Prunelliers). Le même type de friches se trouve en bordure de la RD 96 à proximité des plantations de peupliers. Ces friches sont dominées par la Tanaïsie commune (*Tanacetum vulgare*), la Berce commune (*Heracleum*

*sphondylium*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*).

Les fruticées identifiées sur l'aire d'étude présentent un caractère mésohygrophile : présence de Saules, de Frêne, de Ronces, de Sureau noir, de Peuplier tremble, et ponctuellement de Robinier et d'Orme, ce qui leur confère alors un aspect plus rudéral. Ces fruticées se situent dans la plaine des Cardinaux, ainsi que de part et d'autre du ru situé en amont et en aval du bassin de rétention des eaux pluviales.

On note par ailleurs la présence de Ronciers aux abords du bassin de rétention, et d'une petite friche prairiale en voie de fermeture bien qu'elle semble fauchée occasionnellement.

Enfin, un ancien verger situé au sud de l'aire d'étude immédiate, en lisière du bois du Jariel est en cours d'embroussaillage et reproduit le même type de fourré arbustif que sur les autres secteurs de fourrés signalés dans ce chapitre.

☞ Ces végétations présentent un intérêt botanique faible.

---

#### ❖ **Plantations arborées**

Code CORINE BIOTOPES : 83.1

Une bonne partie des boisements situés dans le Ranch de Davy Crockett ont été plantés. Ces plantations forment aujourd'hui un taillis dense composé de plusieurs essences (noisetier, cornouiller mâle, pin...). La strate herbacée est très pauvre, conséquence de la densité de la plantation qui ne laisse pas passer la lumière. Seule l'Epipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*), espèce d'ombre et d'humidité, est présente sur les bords des chemins. Quelques peupleraies se situent au bord de la RD 96.

☞ Ces espaces présentent un intérêt botanique faible à nul.

---

## Formations anthropiques

---

#### ❖ **Végétations des grandes cultures**

Code CORINE BIOTOPES : 82.1

Une grande partie de la plaine des Cardinaux, ainsi que les champs proches du Ranch sont occupés par des grandes cultures. Ces cultures intensives laissent peu de place à la végétation spontanée, comme c'est le cas pour les cultures de maïs, en bordure desquelles on remarque surtout le Panic crête de coq (*Echinochloa crus galli*). Une parcelle importante de la plaine des Cardinaux a été cultivée de colza et de diverses céréales. Dans ces champs, la végétation spontanée est pauvre et se compose de Panic crête de coq (*Echinochloa crus galli*), de Plantain (*Plantago major subsp major*), de Chénopode blanc (*Chenopodium album*), ou encore de Ravenelle (*Raphanus raphanistrum*). La flore spontanée des bords des chemins qui jouxtent ces champs est elle aussi banale (Ortie, Consoude...). On remarque cependant sur le chemin qui sépare les champs et le bois du Jariel la présence de la Setaire glauque (*Setaria pumila*), assez rare en Ile-de-France.

Certains champs ont accueilli une culture de fèves ce qui laisse davantage de place à l'expression d'une végétation spontanée. Le champ qui se situe en lisière de la RD 96, à proximité de la forêt de Grains laisse surtout apparaître des plantes liées au milieu humide comme la Salicaire ou l'Epiaire des marais. Le champ situé au sud-est du bois du Jariel constitue un exemple remarquable de

végétation compagne des moissons sur sable siliceux et humide. On peut ainsi y repérer l'Epiaire des champs (*Stachys arvensis*), la Spargoute des champs (*Spergula arvensis*), la Renoncule sarde (*Ranunculus sardous*), la Linaire élatine (*Kickxia elatine*) ou encore la Petite Cigüe (*Aethusa cynapium*). A ces plantes caractéristiques s'ajoutent des commensales des cultures plus banales comme la Pensée des champs (*Viola arvensis*) ou la Matricaire inodore (*Matricaria perforata*), ou encore, sur des sols plus humides, le Gnaphale des marais (*Gnaphalium uliginosum*). Cette végétation compagne des cultures sur sable est en voie de raréfaction en Ile-de-France.

☞ Ces végétations sont d'un intérêt botanique moyen. Les espaces cultivés présentent parfois des espèces végétales commensales des cultures sur sol siliceux humide, qui sont de plus en plus rares.

---

#### ❖ **Haie**

Code CORINE BIOTOPES : 84.2

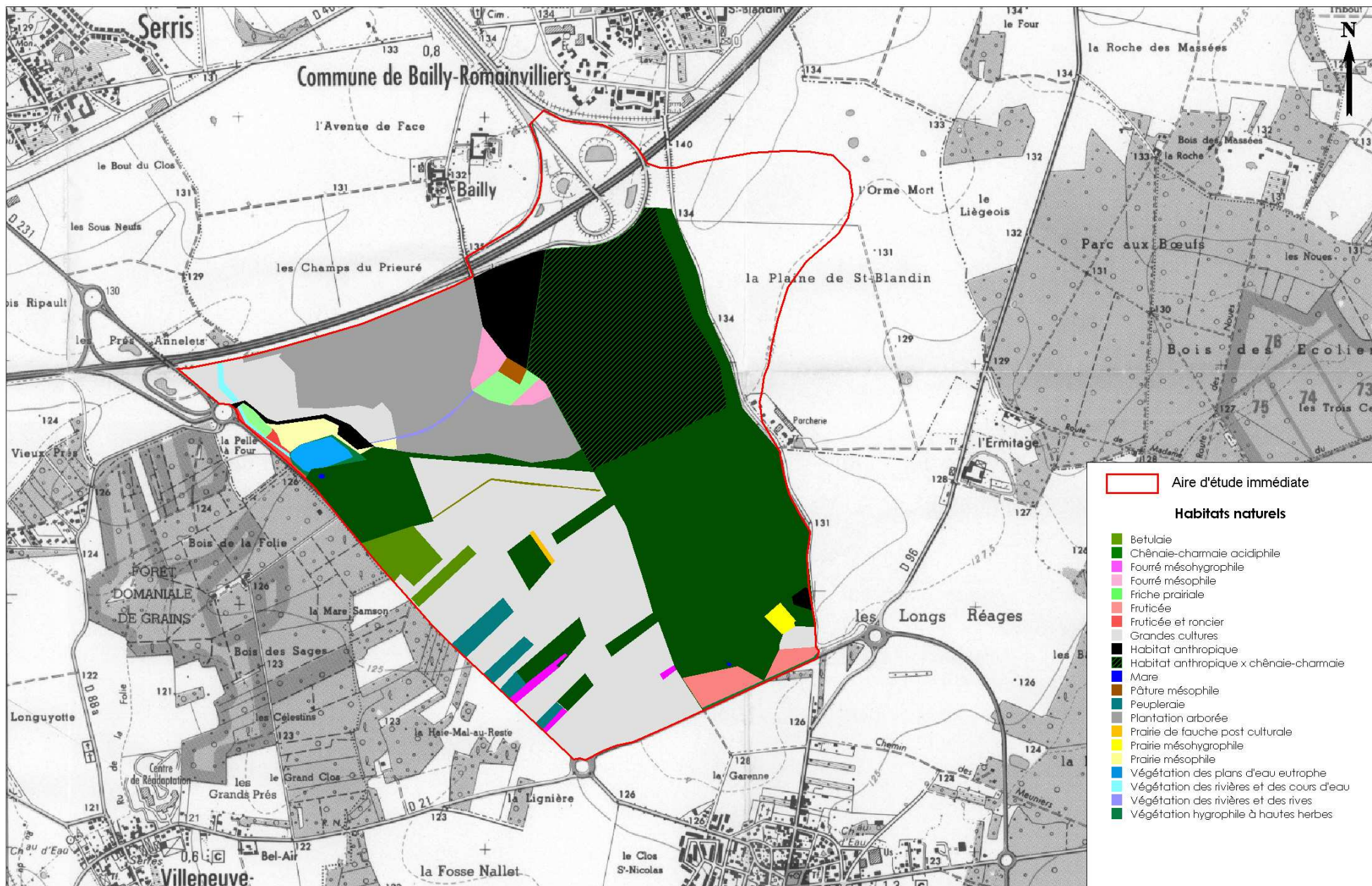
Une haie semble avoir été plantée le long du chemin reliant la forêt de Grains et le bois du Jariel, et traversant la plaine des Cardinaux.

#### ❖ **Habitats anthropiques**

Code Corine Biotopes : 86

Quelques habitations, routes et espaces urbanisés sont présents sur l'aire d'étude, au niveau du Ranch David Crockett, au sud-est du bois du Jariel, et au nord de la forêt de Grains.





- Aire d'étude immédiate**
- Habitats naturels**
- Betulaie
  - Chênaie-charmaie acidiphile
  - Fourré mésohygrophile
  - Fourré mésophile
  - Friche prairiale
  - Fruticée
  - Fruticée et roncier
  - Grandes cultures
  - Habitat anthropique
  - Habitat anthropique x chênaie-charmaie
  - Mare
  - Pâture mésophile
  - Peupleraie
  - Plantation arborée
  - Prairie de fauche post culturale
  - Prairie mésohygrophile
  - Prairie mésophile
  - Végétation des plans d'eau eutrophe
  - Végétation des rivières et des cours d'eau
  - Végétation des rivières et des rives
  - Végétation hygrophile à hautes herbes

## V.2 Flore

---

261 espèces végétales ont été recensées sur l'aire d'étude immédiate. La liste complète des espèces recensées est présentée en annexe 1.

Carte « Localisation des espèces végétales remarquables »

### V.2.1 Flore protégée

Aucune espèce végétale protégée n'a été observée sur l'aire d'étude immédiate. Par ailleurs, le CBNBP ne signale pas d'espèce protégée sur ce périmètre, ni même à proximité (aire d'étude rapprochée).

### V.2.2 Bioévaluation de la flore

Une espèce végétale remarquable a été observée sur l'aire d'étude immédiate, il s'agit de la Grande Naiade (*Najas marina*), dont une importante population se trouve dans le bassin de rétention d'eaux pluviales.

Par ailleurs plusieurs espèces rares ou assez rares en Ile-de-France et/ou en Seine-et-Marne ont été observées. Citons par exemple :

- une station assez conséquente (quelques dizaines de pieds) d'Epiaire des Champs (*Stachys arvensis*) a été repérée dans un champ de fèves à proximité du Bois du Jariel ;
- dans ce même champ se rencontrent également plusieurs pieds de Spargoute des Champs (*Spergula arvensis*) ;
- une petite station de quelques pieds de Sétaire glauque (*Setaria pumila*) a également été observée en bordure d'un champ de colza dans la plaine des Cardinaux.



Herbiers à Grande Naiade dans le bassin de rétention  
des eaux pluviales (photo prise sur site ©Biotope)





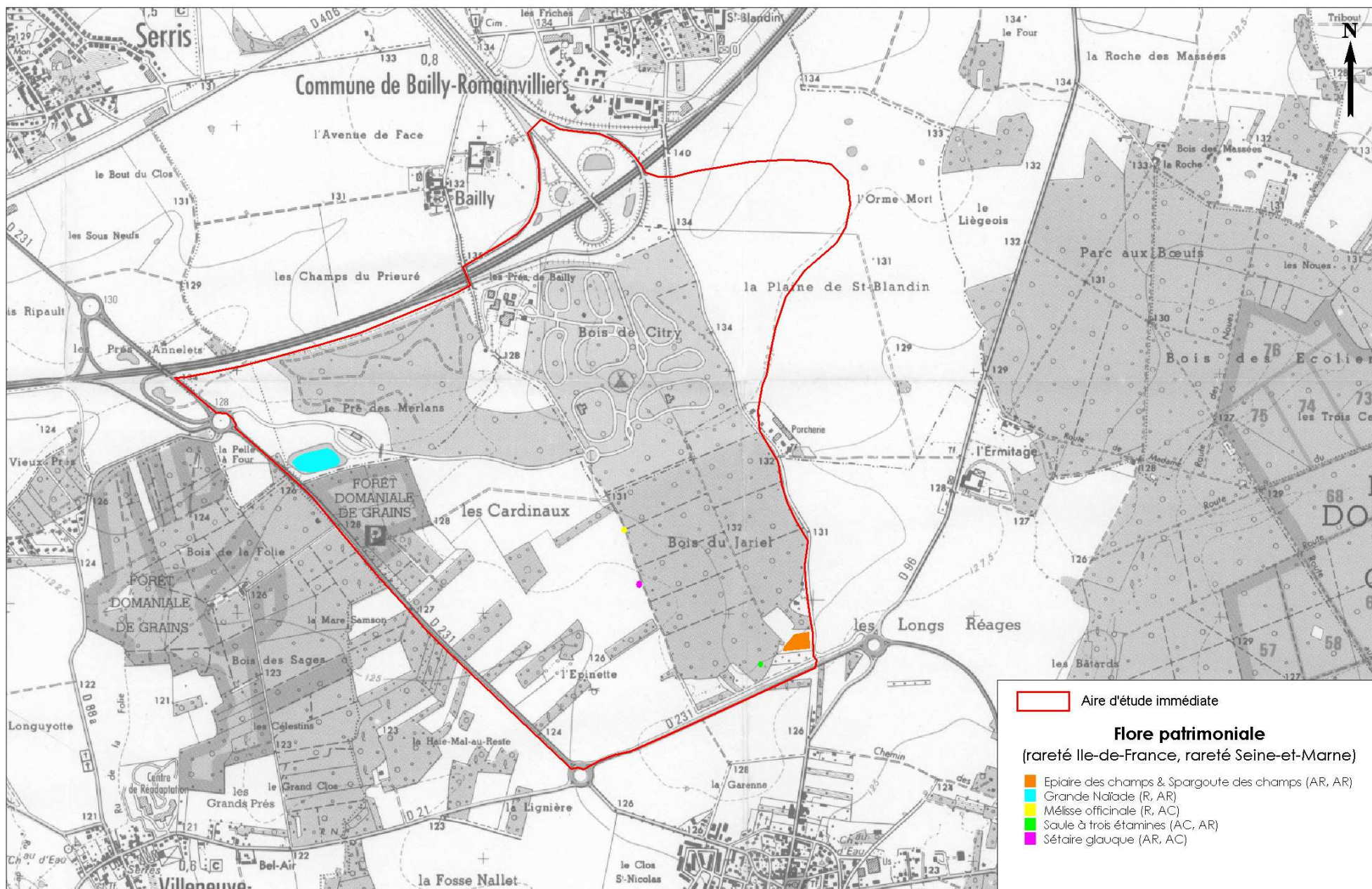
*Epière des champs (Stachys arvensis) -  
photo prise hors site © Biotope*



*Sétaire glauque (Setaria pumila) -  
photo prise hors site © Biotope*

Tableau 12 : Espèces végétales patrimoniales recensées sur l'aire d'étude immédiate

Nom scientifique Nom français	Protection	DZ IDF	Statut de rareté en Ile-de-France	Statut de rareté en Seine-et-Marne	Source de l'information	Habitat/localisation et estimation de la population
<i>Melissa officinalis</i> Mélisse officinale			R	AR	Biotope (2010)	Sur le chemin longeant le bois du Jariel et la plaine des Cardinaux Quelques pieds
<i>Najas marina</i> Grande naïade			R	AC	Biotope (2010)	Bassin de rétention des eaux pluviales Abondante
<i>Salix triandra</i> Saule à trois étamines			AC	AR	Biotope (2010) Ecosphère (2003)	Fourré mésohygrophile au sud du bois du Jariel Quelques arbres
<i>Setaria pumila</i> Sétaire glauque			AR	AC	Biotope (2010) Ecosphère (2003)	En bordure d'un champ à l'est de la plaine des Cardinaux Quelques pieds
<i>Spergula arvensis</i> Spargoutte des champs			AR	AR	Biotope (2010) Ecosphère (2003)	Champ de fèves au sud- est du bois du Jariel Quelques pieds
<i>Stachys arvensis</i> Epière des champs			AR	AR	Biotope (2010) Ecosphère (2003)	Champ de fèves au sud- est du bois du Jariel Quelques dizaines de pieds



- Aire d'étude immédiate**
- Flore patrimoniale**  
(rareté Ile-de-France, rareté Seine-et-Marne)
- Epicéa des champs & Spargoute des champs (AR, AR)
  - Grande Naiade (R, AR)
  - Mélisse officinale (R, AC)
  - Saule à trois étamines (AC, AR)
  - Sétaire glauque (AR, AC)



**MARNE LA VALLÉE**  
EPAMARNE/EPAFRANCE

5 boulevard Pierre Carle  
75186 NOISIEL



**Confluences**  
Ingénieurs-Conseil  
www.confluences-ic.fr

Echelle : 1/20 000  
Date : 03/2011

**Etude d'impact**  
**Dossier de Déclaration d'Utilité Publique**  
**Flore patrimoniale**

Sources : fonds cartographiques : IGN Scanz5 - Cartographie : Biotope, 2011



## V.2.3 Flore invasive

Deux espèces de la flore végétale invasive ont été observées sur l'aire d'étude, il s'agit de la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et du Solidage du Canada (*Solidago canadensis*).

Tableau 13 : Espèces végétales invasives observées sur l'aire d'étude	
Nom scientifique, nom français	Commentaires et localisation sur l'aire d'étude
<i>Reynoutria japonica</i> Renouée du Japon	La Renouée du Japon se situe sur un chemin qui longe le bois du Jariel en bordure des champs, ainsi qu'autour d'une mare dans le Bois.  On en trouve une petite station sur le bord de route qui ceinture le bois, à proximité de la porcherie.
<i>Solidago canadensis</i> Solidage du Canada	Le Solidage du Canada est présent à proximité de la forêt de Grains, sur un chemin agricole, ainsi que ponctuellement sur le bord de la RD96.

☞ Deux espèces végétales invasives ont été observées sur l'aire d'étude. Au regard de leur dynamique locale, elles sont susceptibles de ne constituer qu'une faible contrainte écologique pour le projet. Elles devront toutefois être prise en compte dans la phase travaux du projet.



*Solidago du Canada (Solidago canadensis)* (photo prise sur site ©Biotope)



## V.3 Amphibiens

---

Les prospections réalisées jusqu'à présent sur l'aire d'étude ont permis de mettre en évidence la présence de six espèces d'amphibiens : la Salamandre tachetée, les Tritons alpestre et palmé, le Crapaud commun et les Grenouilles agile et rousse.

Potentiellement, au vu des habitats présents sur l'aire d'étude, un amphibien supplémentaire pourrait également côtoyer le site : la Grenouille verte.

*Carte « Amphibiens - synthèse des données »*

### V.3.1 Amphibiens protégés

Les sept espèces d'amphibiens observées ou potentielles sur l'aire d'étude sont protégées sur l'ensemble du territoire national. Cette protection varie toutefois selon les espèces.

Pour les espèces d'amphibiens dont la liste est fixée à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 :

« [...] »

*I. – Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.*

*II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.*

[...] »

La Grenouille agile est le seul amphibien présent sur le site étudié à bénéficier d'une protection complète concernant les individus mais aussi les habitats. La contrainte réglementaire est donc forte pour cette espèce.

Pour les espèces d'amphibiens dont la liste est fixée à l'article 3 :

« [...] »

*I. – Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.*

[...] »

La Salamandre tachetée, les Tritons alpestre et palmé et le Crapaud commun font eux l'objet d'une protection plus restreinte ne concernant que les individus.

Quant à la Grenouille rousse et le complexe des grenouilles vertes, elles sont protégées vis-à-vis de certaines pratiques d'exploitation ou de lutte.

### V.3.2 Bioévaluation des amphibiens

L'ensemble des amphibiens présents sont commun à assez rare en Ile-de-France. Il s'agit d'un cortège typique des habitats présents sur l'aire d'étude.

**Tableau 14 : Espèces d'amphibiens recensées sur l'aire d'étude**

<b>Nom français (Nom scientifique)</b>	<b>Statut réglementaire</b>	<b>Statut de rareté</b>	<b>Localisation sur l'aire d'étude (Biotope, 2011)</b>
Salamandre tachetée ( <i>Salamandra salamandra</i> )	PN, article 3	Espèce assez rare en Ile-de-France France : LC	Espèce bien présente au niveau du bois de Jariel et de la forêt domaniale de Grains.
Triton alpestre ( <i>Ichthyosaura alpestris</i> )	PN, article 3	Espèce assez rare en Ile-de-France Espèce déterminante de ZNIEFF France : LC	Espèce présente au niveau du bois de Jariel et de la forêt domaniale de Grains.
Triton palmé ( <i>Lissotriton helveticus</i> )	PN, article 3	Espèce peu commune en Ile-de-France France : LC	Espèce bien présente au niveau du bois de Jariel et de la forêt domaniale de Grains.
Crapaud commun ( <i>Bufo bufo</i> )	PN, article 3	Espèce peu commune en Ile-de-France France : LC	Espèce présente dans les mares et étendues d'eau de l'aire d'étude (mares du bois de Jariel et de la forêt domaniale de Grains, bassins de l'échangeur autoroutier, plan d'eau à proximité de l'entrée du ranch).
Grenouille agile ( <i>Rana dalmatina</i> )	PN, article 2 DH An. 4	Espèce assez commune en Ile-de-France France : LC	Espèce présente au niveau du bois de Jariel et de la forêt domaniale de Grains.
Grenouille rousse ( <i>Rana temporaria</i> )	PN, article 5	Espèce peu commune en Ile-de-France France : LC	Espèce présente au niveau de la forêt domaniale de Grains.

*Légende* : PN : espèce protégée en France – cf. arrêté ministériel du 19 novembre 2007 (NOR : DEVN0766175A) ;  
DH : espèce inscrite à une annexe de la directive européenne Habitats/Faune/Flore ;  
France : Statut liste rouge en France métropolitaine – cf. UICN/MNHN, 2008 ;  
LC : préoccupation mineure, espèce pour laquelle le risque de disparition est faible.

**Tableau 15 : Espèces d'amphibiens potentielles sur l'aire d'étude**

<b>Nom français (Nom scientifique)</b>	<b>Statut réglementaire</b>	<b>Statut de vulnérabilité</b>	<b>Localisation sur l'aire d'étude (Biotope, 2011)</b>
Complexe des grenouilles vertes ( <i>Rana kl. Esculenta</i> )	PN, article 5 DH An. 5	Espèce commune en Ile-de-France France : LC	Cette espèce est potentiellement présente au niveau du plan d'eau à proximité de l'entrée du ranch et des bassins de l'échangeur autoroutier.

*Légende* : PN : espèce protégée en France – cf. arrêté ministériel du 19 novembre 2007 ;  
DH : espèce inscrite à une annexe de la directive européenne Habitats/Faune/Flore ;  
France : Statut liste rouge en France métropolitaine – cf. UICN/MNHN, 2008 ;  
LC : préoccupation mineure, espèce pour laquelle le risque de disparition est faible.

### V.3.3 Description des milieux et des potentialités

#### Espèces recensées sur l'aire d'étude au cours des prospections

---

- La Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)

C'est une espèce typiquement forestière. Elle affectionne particulièrement les forêts de feuillus fraîches ou humides.

Sur l'aire d'étude, les nombreuses mares et ornières, ainsi que les fossés situés en contexte forestier lui sont favorables lors de la période de reproduction. Cette salamandre est principalement présente au niveau du bois du Jariel et la forêt domaniale de Grains. Une cinquantaine de larves et un individu adulte ont été observés au cours des premières prospections de terrain.

- Le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)

Le Triton palmé est une espèce ubiquiste. Il fréquente une grande variété d'habitats, qu'ils soient terrestres ou aquatiques. La présence d'une composante boisée à proximité du site de reproduction lui est cependant nécessaire : haie, bosquet, bois. Il se reproduit dans une large gamme de milieux aquatiques, temporaires ou permanents, généralement stagnants.

Sur l'aire d'étude, l'ensemble des zones humides à proximité de zones boisées est favorable à cette espèce. Elle a été observée (75 adultes recensés) dans le bois du Jariel et la forêt domaniale de Grains.

- Le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*)

Tout comme le Triton palmé, ce triton est une espèce ubiquiste. Il préfère les zones boisées, mais on le retrouve également en milieu ouvert. Quant à son habitat aquatique, il est peu exigeant. Il est par contre sensible à la présence de poissons.

L'ensemble des zones humides présentes en milieux boisés sont favorables à l'espèce notamment au niveau du bois du Jariel et de la forêt domaniale de Grains. Quelques adultes ont été observés (7 individus) jusqu'à présent.

- Le Crapaud commun (*Ichthyosaura alpestris*)

C'est une espèce très ubiquiste qui colonise tous types d'habitats, avec une préférence pour les milieux assez fermés ou de lisières mais comprenant des micro-habitats humides.

L'ensemble des zones humides présentes sur l'aire d'étude sont colonisées ou peuvent être colonisées par cette espèce (mares, plans d'eau...). Lors de la phase de terrain, une quinzaine de Crapaud commun écrasés ont été observés sur la route départementale 231 à l'ouest du site étudié. Il semble qu'il y ait un axe de déplacement privilégié par cette espèce entre le bassin de rétention des eaux pluviales à proximité de l'entrée du ranch (ce bassin constitue une importante zone de reproduction de l'espèce ; 106 individus ont été comptabilisés le 17 mars 2011) et la forêt domaniale de Grains. Au total, 242 adultes et plusieurs pontes ont été recensés sur l'aire d'étude rapprochée.

- Le Grenouille rousse (*Rana temporaria*)

Espèce ubiquiste, la Grenouille rousse utilise une grande diversité de sites de reproduction : mares, étangs, fossés... Elle évite néanmoins, les pièces d'eau empoisonnées. En phase terrestre, elle privilégie les habitats boisés, frais et ombragés (forêts de feuillus, bosquets, haies...).

Sur l'aire d'étude, les différentes mares en milieu boisé sont potentiellement favorables à cette grenouille. L'espèce n'a été détectée qu'à travers l'observation de pontes (aucun adulte observé).

- Le Grenouille agile (*Rana dalmatina*)

La Grenouille agile apprécie les endroits boisés, bien qu'on puisse également la rencontrer dans les prairies. Elle évite les zones de culture intensive. Les sites de reproduction peuvent être des mares, des étangs, des fossés... ; les pièces d'eau empoisonnées sont peu attractives.

Sur l'aire d'étude, les secteurs favorables à cette espèce se localisent sur la partie sud : zone boisées associées à des zones humides pour la reproduction de l'espèce. La Grenouille agile est présente dans le bois du Jariel et la forêt domaniale de Grains. Quelques adultes (4 individus) et des pontes ont été recensés.



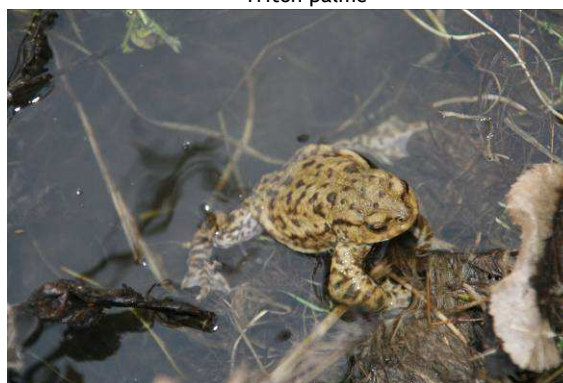
Salamandre tachetée



Triton palmé



Triton alpestre



Crapaud commun

Photos prises sur le site d'étude  
© Biotope

## Espèce potentiellement présente sur l'aire d'étude

---

- La Grenouille verte (*Rana kl. Esculenta*)

Espèce ubiquiste, la Grenouille verte habite une très large gamme de biotopes aquatiques, le plus souvent en eau en permanence : mares, plan d'eau...

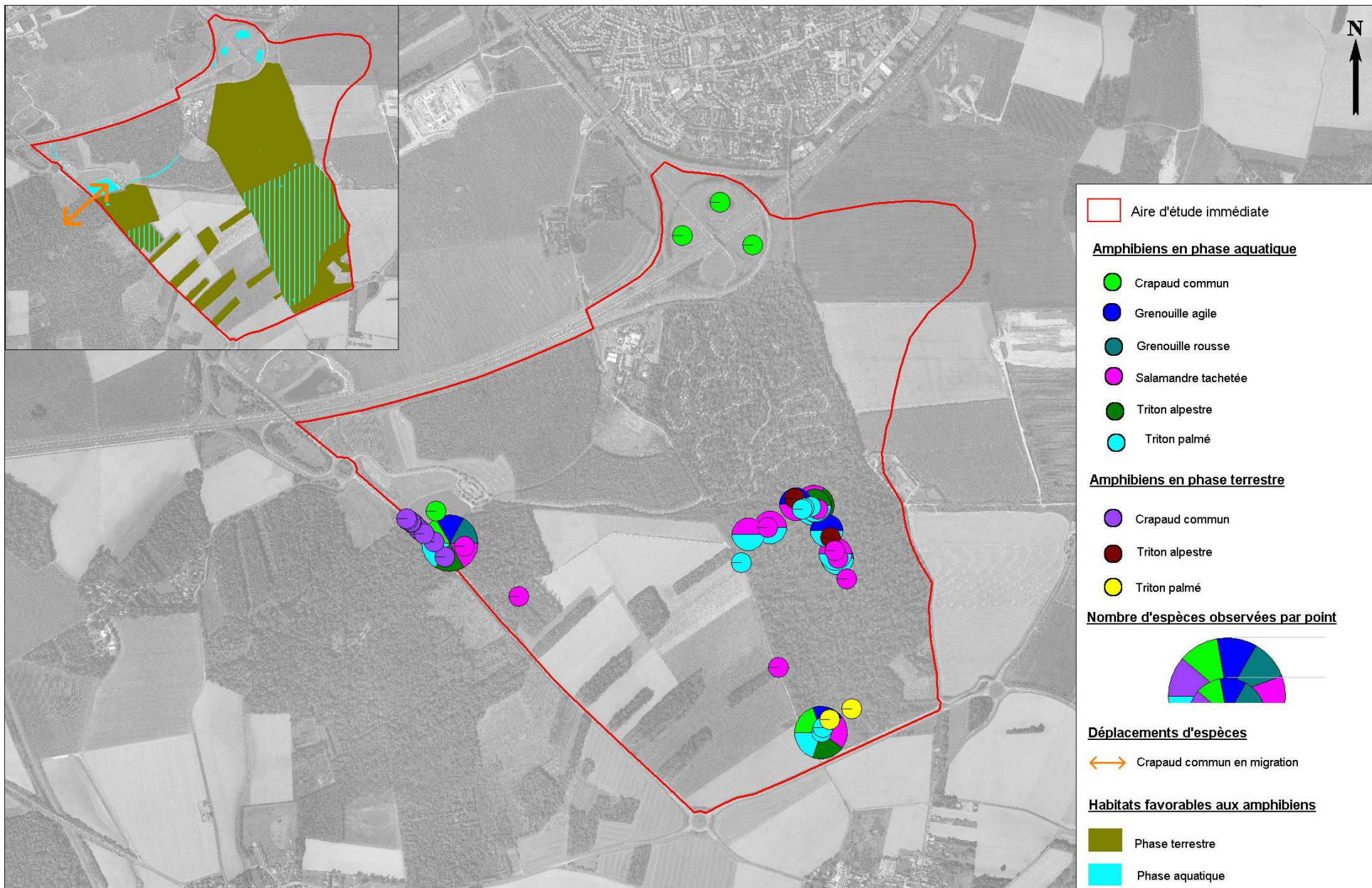
Sur l'aire d'étude, les zones humides (plan d'eau, bassins de l'échangeur autoroutier...) sont favorables à cet amphibien

#### V.3.4 Informations issues de la bibliographie

L'analyse de la bibliographie révélait déjà la présence de 4 espèces sur l'aire d'étude immédiate et à proximité (« Plaine de Saint-Blandin » située à l'est du projet) (Ecosphère, 2003) :

- la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ;
- La Grenouille rousse (*Rana temporaria*) ;
- Le Crapaud commun (*Bufo bufo*) ;
- La Grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculenta*).





**Aire d'étude immédiate**

**Amphibiens en phase aquatique**

- Crapaud commun
- Grenouille agile
- Grenouille rousse
- Salamandre tachetée
- Triton alpestre
- Triton palmé

**Amphibiens en phase terrestre**

- Crapaud commun
- Triton alpestre
- Triton palmé

**Nombre d'espèces observées par point**

**Déplacements d'espèces**

↔ Crapaud commun en migration

**Habitats favorables aux amphibiens**

- Phase terrestre
- Phase aquatique



## V.4 Reptiles

---

Les prospections réalisées sur l'aire d'étude mettent en évidence la présence de trois reptiles : le Lézard des murailles, le Lézard vivipare et l'Orvet fragile.

Potentiellement, au vu des habitats présents sur l'aire d'étude, un reptile supplémentaire pourrait également côtoyer le site : la Couleuvre à collier.

*Carte « Reptiles - synthèse des données »*

### V.4.1 Reptiles protégés

Les quatre espèces de reptiles observées ou potentielles sur l'aire d'étude sont protégées sur l'ensemble du territoire national. Cette protection varie toutefois selon les espèces.

Pour les espèces de reptiles dont la liste est fixée à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 :

« [...] »

*I. – Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.*

*II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.*

[...] »

Pour les espèces de reptiles dont la liste est fixée à l'article 3 :

« [...] »

*I. – Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.*

[...] »

La Couleuvre à collier et le Lézard des murailles bénéficient d'une protection complète concernant les individus mais aussi les habitats. La contrainte réglementaire est donc forte pour ces espèces.

L'Orvet fragile et le Lézard vivipare fait l'objet d'une protection plus restreinte ne concernant que les individus.

## V.4.2 Bioévaluation des reptiles

En dehors du Lézard vivipare, rare en Ile-de-France, les trois autres espèces de reptiles sont communes en Ile-de-France. Il s'agit d'un cortège banal et habituel sur les milieux rencontrés sur l'aire d'étude.

Tableau 26 : Espèces de reptiles recensées sur l'aire d'étude

Nom français (Nom scientifique)	Statut réglementaire	Statut de vulnérabilité	Localisation sur l'aire d'étude (Biotope, 2010-2011)
Orvet fragile ( <i>Anguis fragilis</i> )	PN, article 3	Espèce assez commune en Ile-de-France France : LC	Un individu observé au niveau de gravats au Nord de l'aire d'étude (fourré mésophile).
Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> )	PN, article 2 DH Annexe IV	Espèce commune en Ile-de- France France : LC	Espèce observée au niveau des zones anthropiques (plusieurs individus).
Lézard vivipare ( <i>Zootoca vivipara</i> )	PN, article 3	Espèce rare en Ile-de- France Espèce déterminante de ZNIEFF France : LC	Un individu observé au niveau de la friche prairiale au Nord de l'aire d'étude.

*Légende* : PN : espèce protégée en France – cf. arrêté ministériel du 19 novembre 2007 (NOR : DEVN0766175A) ;  
DH : espèce inscrite à une annexe de la directive européenne Habitats/Faune/Flore ;  
France : Statut liste rouge en France métropolitaine – cf. UICN/MNHN, 2008 ;  
LC : préoccupation mineure, espèce pour laquelle le risque de disparition est faible.

Tableau 17 : Espèces de reptiles potentielles sur l'aire d'étude

Nom français (Nom scientifique)	Statut réglementaire	Statut de vulnérabilité	Localisation sur l'aire d'étude (Biotope, 2010)
Couleuvre à collier ( <i>Natrix natrix</i> )	PN, article 2	Espèce assez commune en Ile-de-France France : LC	Cette espèce est potentiellement présente au niveau des zones humides de l'aire d'étude.

*Légende* : PN : espèce protégée en France – cf. arrêté ministériel du 19 novembre 2007 ;  
DH : espèce inscrite à une annexe de la directive européenne Habitats/Faune/Flore ;  
France : Statut liste rouge en France métropolitaine – cf. UICN/MNHN, 2008 ;  
LC : préoccupation mineure, espèce pour laquelle le risque de disparition est faible.

## V.4.3 Description des milieux et des potentialités

### ★ Espèces recensées sur l'aire d'étude au cours des prospections

- Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)

C'est une espèce typique des milieux rocheux et ensoleillés. Les biotopes du Lézard des murailles présentent presque toujours des milieux ouverts et comportent des substrats solides et secs qu'il utilise pour se chauffer.

Sur l'aire d'étude, les zones anthropiques, les milieux ouverts (à l'exception des zones cultivées) et les lisières forestières sont autant de secteurs favorables pour cette espèce. Elle a été observée à proximité du Ranch, sur des espaces anthropiques.

- Le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)

L'habitat typique du Lézard vivipare est ensoleillé et humide. Il apprécie les milieux humides à végétation herbacée (prairies humides, bordures d'étang, clairières de forêt, friches humides...). Les éléments bien exposés où il peut prendre le soleil (pierres, tas de bois, talus...) lui sont favorables. Sur l'aire d'étude, il a été observé à proximité du Ranch. Les friches prairiales à proximité de zones humides (ru de la Folie, fossés...) sont des secteurs favorables pour cette espèce.

- L'Orvet fragile (*Anguis fragilis*)

C'est une espèce généralement présente dans une large gamme d'habitats. Elle affectionne particulièrement les milieux ombragés et frais mais on peut la trouver dans des milieux plus ouverts.

Sur l'aire d'étude, l'ensemble des zones boisées et des milieux ouverts (à l'exception des zones cultivées) est favorable à cette espèce. Elle a été observée à proximité du Ranch, dans un fourré mésophile.

★ *Espèce potentiellement présente sur l'aire d'étude*

- Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)

C'est une espèce fréquentant généralement tous types de milieux humides comportant des zones ouvertes. On la rencontre parfois dans des milieux plus secs, si toutefois une zone humide est suffisamment proche.

Sur l'aire d'étude, les zones humides et leurs abords (bassin de rétention des eaux pluviales, fossés, mares...) sont favorables à ce reptile.

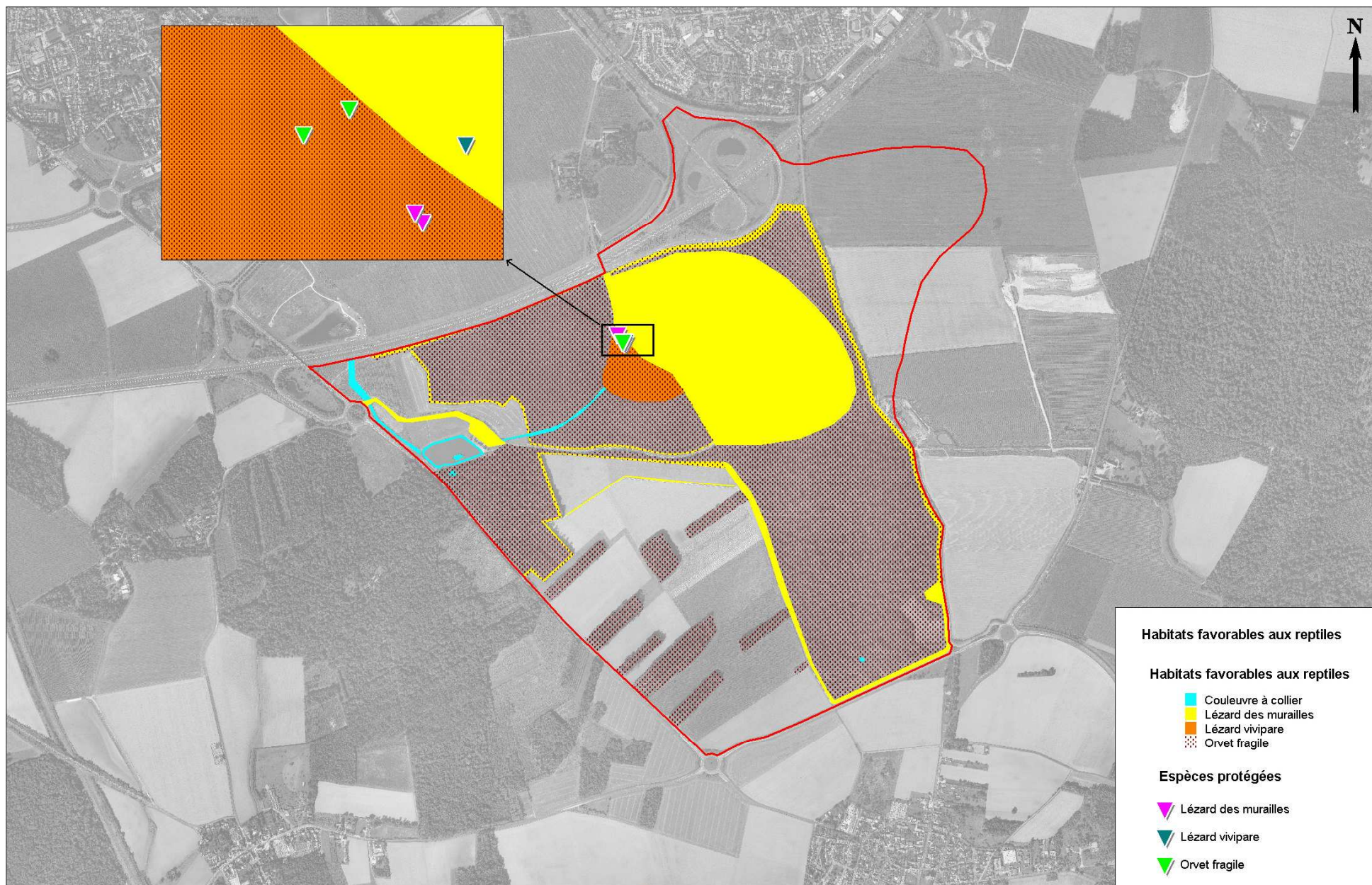


De gauche à droite, et de haut en bas : Couleuvre à collier, Lézard des murailles et Orvet fragile.

Photos prises hors site d'étude

© Biotope





**Habitats favorables aux reptiles**

**Habitats favorables aux reptiles**

- Couleuvre à collier
- Lézard des murailles
- Lézard vivipare
- Orvet fragile

**Espèces protégées**

- ▼ Lézard des murailles
- ▼ Lézard vivipare
- ▼ Orvet fragile



**MARNE LA VALLÉE**  
 EPAMARNE/EPAFRANCE  
 5 boulevard Pierre Carle  
 75186 NOISIEL



**Confluences**  
 Ingénieurs Conseil  
 www.confluences-ic.fr

Echelle : 1/20 000  
 Date : 03/2011

**Etude d'impact**  
 Dossier de Déclaration d'Utilité Publique  
 Reptiles - Synthèse des observations

Sources : fonds cartographiques : IGN Scan25 - Cartographie : Biotope, 2011

## V.5 Avifaune nicheuse

---

Durant les prospections réalisées sur l'aire d'étude, 51 espèces d'oiseaux ont été inventoriées sur la zone d'étude, dont 46 se reproduisent probablement dans le périmètre d'étude (nicheurs possibles, probables ou certains). Cette liste n'est toutefois pas exhaustive, les inventaires pour recenser toutes les espèces précoces (avril-mai) n'étant pas encore achevés.

*Carte « Avifaune nicheuse - synthèse des données »*

*Carte « Inventaires Pics - synthèse des données »*

### V.5.1 Oiseaux protégés

Parmi les espèces recensées, 38 espèces sont protégées en France, 12 sont chassables et trois sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux (cf. liste des oiseaux recensés en annexe 2).

L'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Pour les espèces d'oiseaux dont la liste est fixée à l'article 3 de cet arrêté :

« [...]

*I. Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :*

- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;*
- la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;*
- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.*

*II. Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.*

*[...]”.*

## V.5.2 Bioévaluation de l'avifaune nicheuse

*Voir tableau page suivante*

Dans le cadre des expertises effectuées, sept espèces nicheuses patrimoniales majeures ont été inventoriées sur la zone d'étude (statut défavorable en Europe et en France ou en Ile-de-France).

Parmi ces espèces :

- quatre sont inscrites sur la Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en France ;
- trois présentes un statut de conservation particulier en Ile-de-France.

Sept autres espèces présentes sont en déclin en Europe mais ne sont pas considérées comme menacées en France et en Ile-de-France. Elles sont toutefois listées dans le tableau suivant à titre d'information.

Le tableau ci-après présente les douze espèces nicheuses remarquables et indique leur statut de menace à différentes échelles géographiques.



*Bouvreuil pivoine*  
Photo prise hors de l'aire d'étude  
© BIOTOPE



Tableau 18 : Espèces nicheuses remarquables recensées sur l'aire d'étude

Nom scientifique Nom français	Statut de protection	Annexe 1 Directive Oiseaux	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Statut en Ile-de-France	Observations de l'espèce sur l'aire d'étude et statut sur le site en 2010
<b>Espèces patrimoniales nicheuses</b>						
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> )	Protégée	X	Non menacée	Non menacée	Nicheuse rare Déterminante de ZNIEFF	Deux individus en vol ont été observés au niveau du lieu-dit « les Prés de Bailly ». Nicheur possible
Bouvreuil pivoine ( <i>Pyrrhula pyrrhula</i> )	Protégée		Non menacée	Vulnérable	Nicheuse commune	Espèce présente au niveau de la friche située au Nord de l'aire d'étude ainsi qu'au niveau du « Bois du Jariel ». Nicheur possible
Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> )	Protégée		Non menacée	Quasi menacée	Nicheuse commune	Espèce présente au niveau des zones arbustives (« les Cardinaux »...). Nicheur possible
Fauvette grissette ( <i>Sylvia communis</i> )	Protégée		Non menacée	Quasi menacée	Nicheuse très commune	Espèce présente au niveau des zones arbustives (« les Cardinaux »...). Nicheur possible
Pic mar ( <i>Dendrocopos medius</i> )	Protégée	X	Non menacée	Non menacée	Nicheuse peu commun Déterminante de ZNIEFF	Deux couples présents au niveau du « Bois du Jariel ». Nicheur certain
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> )	Protégée	X	Non menacée	Non menacée	Nicheuse rare Déterminante de	Un individu entendu au niveau de la « Forêt domaniale de Grains ».

Tableau 18 : Espèces nicheuses remarquables recensées sur l'aire d'étude

Nom scientifique Nom français	Statut de protection	Annexe 1 Directive Oiseaux	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Statut en Ile-de-France ZNIEFF	Observations de l'espèce sur l'aire d'étude et statut sur le site en 2010
Pouillot fitis ( <i>Phylloscopus trochilus</i> )	Protégée		Non menacée	Quasi menacée	Nicheuse très commune	Un individu chanteur entendu au niveau de la pâture au Nord de l'aire d'étude. Nicheur possible
<b>Autres espèces sur l'aire d'étude en diminution en Europe (non retenues : Etourneau sansonnet et Moineau domestique) mais non menacées nationalement et régionalement</b>						
Alouette des champs ( <i>Alauda arvensis</i> )	Chassable		En déclin	Non menacée	Nicheuse abondante	Individu présent au niveau des zones de culture. Nicheur possible
Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> )	Protégée		En déclin	Non menacée	Nicheuse commune	Deux individus en chasse ont été observés sur la partie Sud de l'aire d'étude. Nicheur possible
Hirondelle de fenêtre ( <i>Delichon urbica</i> )	Protégée		En déclin	Non menacée	Nicheuse très commune	Espèce utilisant l'aire d'étude et ses abords comme lieu de chasse. Nicheuse possible au niveau du Ranch.
Hirondelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> )	Protégée		En déclin	Non menacée	Nicheuse très commune	Espèce utilisant l'aire d'étude et ses abords comme lieu de chasse. Nicheuse possible au niveau du Ranch.

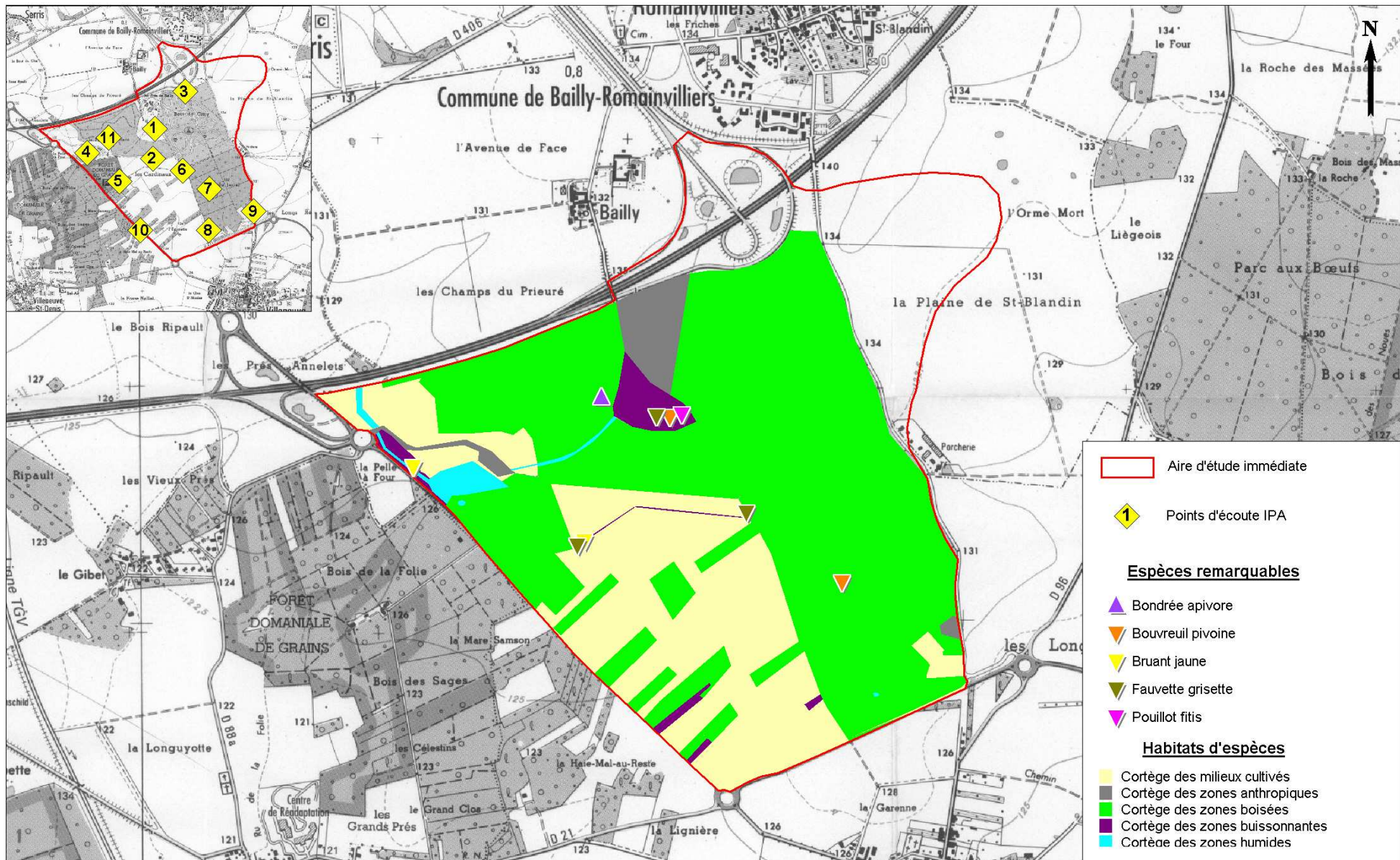
Tableau 18 : Espèces nicheuses remarquables recensées sur l'aire d'étude

<i>Nom scientifique Nom français</i>	<i>Statut de protection</i>	<i>Annexe 1 Directive Oiseaux</i>	<i>Liste rouge Europe</i>	<i>Liste rouge France</i>	<i>Statut en Ile-de- France</i>	<i>Observations de l'espèce sur l'aire d'étude et statut sur le site en 2010</i>
Mésange nonnette ( <i>Parus palustris</i> )	Protégée		En déclin	Non menacée	Nicheuse très commune	Espèce contactée à proximité du plan d'eau en lisière de la « Forêt domaniale de Grains ». Nicheur possible
Pic vert ( <i>Picus viridis</i> )	Protégée		En déclin	Non menacée	Nicheuse commune	Espèce contactée au niveau des zones boisées (« Forêt domaniale de Grains », « Bois de Citry », « Bois du Jariel »...). Nicheur possible
Tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> )	Chassable		En déclin	Non menacée	Nicheuse commune	Espèce occupant les zones arbustives ou boisées. Nicheur possible

Remarque : parmi ces 12 espèces, seules les espèces nicheuses patrimoniales majeures ont fait l'objet d'une cartographie.

**Carte n° 7. Avifaune nicheuse - synthèse des observations 2010**

**Carte n° 8.**





# Avifaune nicheuse - synthèse des observations 2011



### V.5.3 Description des cortèges de l'avifaune nicheuse

Les espèces inventoriées se répartissent en cinq cortèges principaux :

- Le cortège des oiseaux des zones humides (plan d'eau, mares...). Espèces caractéristiques : Foulque macroule, Gallinule poule-d'eau, Grèbe huppé, Mouette rieuse, Grand cormoran, Héron cendré ;
- Le cortège des oiseaux des villes et bâtiments. Espèces caractéristiques : Bergeronnette grise, Martinet noir, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Moineau domestique ;
- Le cortège des oiseaux des boisements. Espèces caractéristiques : Pics vert, mar et noir, Pigeon ramier, Bondrée apivore, Buse variable, Mésange charbonnière, Bouvreuil pivoine ;
- Le cortège des oiseaux des friches humides et des zones buissonnantes. Espèces caractéristiques : Locustelle tachetée, Hypolaïs polyglotte, Fauvette grisette, Pouillot fitis ;
- Le cortège des oiseaux de milieux ouverts (cultures, prairies...) : Espèces caractéristiques : Alouette des champs.

Le cortège regroupant la plus grande diversité est celui des zones arbustives et arborées (37 espèces sur les 51 inventoriées). Il conviendra donc dans la définition du projet de tenir compte de ces milieux.

Par ailleurs, on assiste depuis plusieurs années à une régression des milieux humides, menaçant les espèces associées à ces milieux. Les milieux humides de l'aire d'étude devront également faire l'objet d'une attention particulière dans la définition du projet.

### V.5.4 Informations issues de la bibliographie et des consultations

Des inventaires réalisés en 2006, sur ou à proximité de l'aire d'étude, ont été effectués en période de nidification des oiseaux. Ces informations sont issues de la base de données de l'Atlas dynamique de la biodiversité mis en œuvre par le Département de Seine-et-Marne.

Au total, 51 espèces d'oiseaux ont été recensées. Si l'on compare ces résultats avec les inventaires réalisés en 2010-2011 (voir chapitre suivant), 10 espèces supplémentaires ont été vues en 2006 :

- la Bergeronnette des ruisseaux ; ;
- le Canard colvert ;
- le Chevalier guignette ;
- le Faisan de Colchide ;
- la Linotte mélodieuse ;
- la Mésange à longue queue ;
- le Pic épeichette ;
- le Pic noir ;
- le Rossignol philomèle ;
- le Serin cini.

Ces espèces restent pour la plupart communes en région Ile-de-France. Néanmoins, certaines présentent un statut particulier. En effet, la Bergeronnette des ruisseaux et le Pic noir sont des nicheurs rares en Ile-de-France et le Chevalier guignette est même considéré comme occasionnel.

Au vu des habitats présents sur l'aire d'étude, seul la Bergeronnette des ruisseaux pourrait éventuellement nicher sur l'aire d'étude à proximité du plan d'eau.

Il est également important de signaler que l'avifaune de la forêt de Ferrières, située à quelques kilomètres du site, est particulièrement riche. 95 espèces sont signalées, dont 68 nicheuses



possibles, probables ou certaines (CORIF, 2004). Plusieurs espèces présentent un intérêt patrimonial parce qu'elles sont rares ou menacées à différentes échelles (Europe, France, Ile-de-France). Certaines, comme la Bondrée apivore, les Pics noir et mar ou encore la Locustelle tachetée, fréquentent l'aire d'étude.

Enfin, l'association RENARD signale la présence de l'Effraie des clochers à l'ouest de l'aire d'étude (ferme « les Collinières »).

## V.6 Avifaune migratrice

---

### V.6.1 Période de migration postnuptiale

#### Oiseaux protégés

Durant la période de migration postnuptiale, 48 espèces d'oiseaux ont été recensées sur l'aire d'étude et son environnement proche. Cet inventaire a mis en évidence 31 espèces protégées en France, 17 chassables et seulement une espèce inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux » : le Pluvier doré.

#### Bioévaluation de l'avifaune migratrice

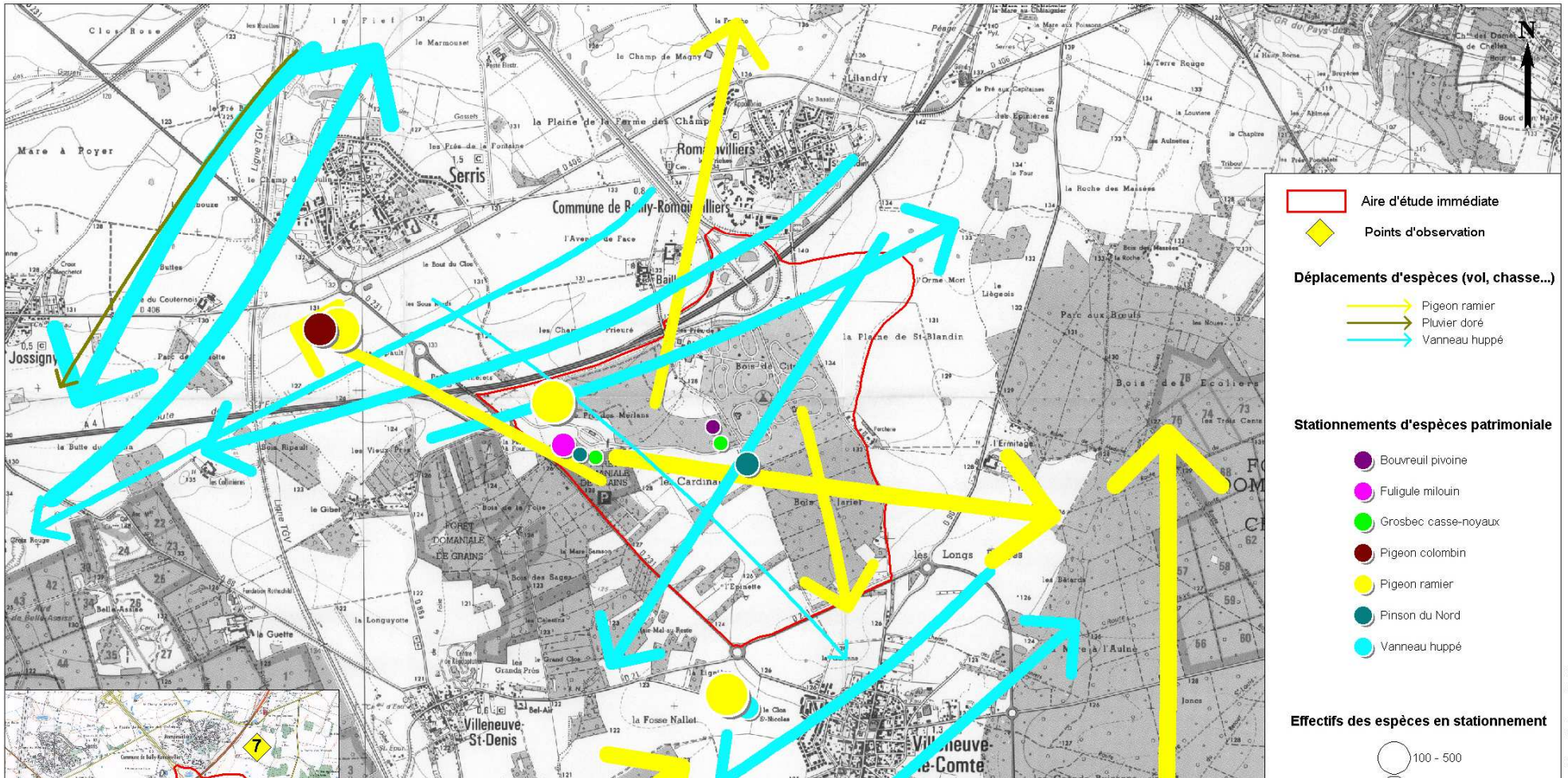
Parmi les 48 espèces observées, 7 sont identifiées comme remarquables en période de migration à l'échelle européenne et/ou française et/ou régionale. Elles présentent un intérêt particulier vis-à-vis de leur statut réglementaire et biologique ou vis-à-vis de leur sensibilité au projet.

Le tableau suivant présente les différentes espèces patrimoniales observées sur la zone d'étude.

Tableau 19 : Espèces migratrices remarquables recensées sur l'aire d'étude

Nom scientifique Nom français	Statut de protection	Annexe 1 Directive Oiseaux	Bird in Europe SPEC Category	Liste rouge France	Statut en Ile-de-France	Observations de l'espèce sur l'aire d'étude et statut sur le site en 2010
<b>Espèces patrimoniales migratrice</b>						
Bouvreuil pivoine ( <i>Pyrrhula pyrrhula</i> )	Protégée		Non menacée	Vulnérable	Migratrice commune	Espèce présente au Sud-Ouest du bois de Citry.
Fuligule milouin ( <i>Aythya ferina</i> )	Chassable		En déclin	Non menacée	Migratrice peu commune	5 individus observés sur le plan d'eau de l'aire d'étude immédiate.
Grosbec casse-noyaux ( <i>Coccothraustes coccothraustes</i> )	Protégée		Non menacée	Non menacée	Migratrice peu commune	Espèce présente au niveau des zones boisées : forêt domaniale de Grains, jeune boisement à l'Ouest du bois de Citry.
Pigeon colombin ( <i>Columba oenas</i> )	Chassable		Non menacée	Non menacée	Migratrice peu commune	Espèce observée en gagnage dans des chaumes de maïs au niveau du lieu-dit « le Bois Ripault ».
Pinson du Nord ( <i>Fringilla mantifringilla</i> )	Protégée		Non menacée	-	Migratrice peu commune	Espèce observée en gagnage dans les champs déchaumés notamment au niveau du lieu-dit « les Cardinaux ».
Pluvier doré ( <i>Pluvialis apricaria</i> )	Chassable	X	Non menacée	-	Migratrice commune	2 individus observés en vol en compagnie d'un groupe de Vanneau huppé au Nord-Ouest de l'aire d'étude immédiate (lieu-dit : « les Buttes »).
Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )	Chassable		En déclin	Non menacée	Migratrice commune	Espèce observée fréquemment en vol tant au-dessus de l'aire d'étude immédiate qu'à proximité.

# Carte n° 9. Avifaune migratrice - synthèse des observations



## V.6.1 Période de migration prénuptiale

Les expertises concernant les oiseaux en période de migration prénuptiale seront réalisées en avril 2011. Elles viendront compléter les résultats présentés dans ce rapport.

## V.6.2 Espèces remarquables présentes en migration

A ce stade des expertises, une seule espèce d'oiseaux présentant un intérêt patrimonial élevé a été recensé en période de migration. Il s'agit du Pluvier doré, qui est inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

N'étant que de passage à proximité de l'aire d'étude immédiate, il convient de relativiser sa sensibilité vis-à-vis du projet.

### ★ *Pluvier doré (Pluvialis apricaria)*

Le Pluvier doré est une espèce nordique qui est présente en France uniquement durant l'hivernage. Au cours de cette période, il fréquente principalement les milieux ouverts comme les terres labourées et les estuaires. L'espèce est présente en France d'octobre-novembre à mars-avril. Les effectifs hivernants fluctuent selon les années, au gré des conditions météorologiques (espèce très sensible au froid). La tendance générale reste néanmoins à l'augmentation des populations hivernantes en France depuis les années 2000 (climats doux en hiver, meilleurs recensements du fait d'une moindre dispersion). La population nicheuse européenne est évaluée entre 484 000 et 722 000 couples.

## V.6.3 Description des cortèges d'espèces observées

Afin de faciliter l'analyse des enjeux liés à l'avifaune en migration, il apparaît nécessaire de regrouper les espèces par cortège. Cinq groupes principaux peuvent ainsi être distingués :

- les grands échassiers migrateurs ;
- les rapaces diurnes migrateurs ;
- les colombidés migrateurs ;
- les passereaux migrateurs ;
- les autres migrateurs.

Les espèces sédentaires rencontrées lors des prospections sont également mentionnées.

### ★ *Les grands échassiers migrateurs*

Une seule espèce de grands échassiers a été notée sur le site lors des prospections en période migratoire. Cette espèce, le Héron cendré, a été observée exclusivement en stationnement, en particulier au niveau des différentes zones humides des aires d'étude immédiate et rapprochée. Les effectifs observés pour cette espèce sont faibles (quelques individus).

Grands échassiers migrateurs observés sur l'aire d'étude		
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Précisions
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	En stationnement sur les plans d'eau (effectif inférieur à cinq individus). Présence d'individus sédentaires



### ★ *Les rapaces diurnes migrateurs*

Au total, trois espèces de rapaces ont été contactées lors des prospections en période de migration.

La plupart de ces espèces ont été observées en chasse sur la zone d'étude. C'est notamment le cas du Faucon crécerelle et de certains individus de Buse variable.

Le tableau suivant donne la liste des espèces de rapaces diurnes observés pendant la période de migration :



Faucon crécerelle (photographie prise sur l'aire d'étude © Biotope)

Rapaces diurnes migrateurs observés sur l'aire d'étude		
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Précisions
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Présence d'individus sédentaires, en stationnement et passage de quelques migrateurs
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Présence d'individus sédentaires et passage d'un migrateur
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Présence d'un individu sédentaire

### ★ *Les colombidés migrateurs*

Deux espèces de colombidés migrateurs ont pu être observées sur l'aire d'étude : le Pigeon ramier et le Pigeon colombin.

Les colombidés profitent des boisements alentours pour s'abriter et se nourrissent dans les champs et les cultures (maïs). Les effectifs de ces espèces, dont certains individus sont sédentaires, s'enrichissent, en période de migration, d'oiseaux originaires du Nord de l'Europe.

Sur l'aire d'étude, d'importants groupes de Pigeons ramiers en gagnage ont été observés lors de la migration postnuptiale (1 684 individus). Des groupes de plusieurs centaines d'individus ont ainsi pu être observés, en transit ou en stationnement sur l'aire d'étude.



Pigeons ramiers (photographie prise sur l'aire d'étude © Biotope)

Le pigeon colombin est, quant à lui, noté en effectifs plus réduits (10 individus), souvent en stationnement dans les cultures.

### ★ *Les passereaux migrants*

De nombreuses espèces de passereaux ont été notées en déplacement migratoire, en transit ou en halte au cours des épisodes migratoires.

Le tableau suivant liste quelques espèces de passereaux migrants observés (liste non exhaustive).

Passereaux observés en migration ou en transit	
Alouette des champs	Grive musicienne
Bergeronnette grise	Grosbec casse-noyau
Bruant des roseaux	Pinson des arbres
Bruant jaune	Pinson du Nord
Chardonneret élégant	Tarin des aulnes
Etourneau sansonnet	Verdier d'Europe
Geai des chênes	

Quelques passages de passereaux sont à noter sur la zone d'étude mais les effectifs observés restent faibles.

Les espèces concernées sont principalement des fringilles (Pinson des arbres, Pinson du Nord ...), des turdidés (Grive musicienne...), l'Alouette des champs et l'Etourneau sansonnet.

Il est important de préciser que le suivi de la migration des passereaux est particulièrement difficile à réaliser à vue, ces derniers migrant souvent à haute altitude. Les déplacements étant, de plus, souvent nocturnes, les observations réalisées ne peuvent prétendre à un inventaire exhaustif.

La zone d'étude n'apparaît pas comme une zone de passage importante pour le groupe des passereaux lors de la migration. A l'échelle de l'aire d'étude, aucun couloir de migration bien défini n'a été mis en évidence, les passages pouvant plutôt être qualifiés de diffus.

### ★ *Les autres migrants*

Des espèces migratrices comme les anatidés ou les limicoles nécessitent également d'être traitées dans le cadre de cette étude (intérêt des zones humides, effectifs observés importants).

Quelques anatidés ont ainsi été notés essentiellement en halte migratoire sur l'aire d'étude (Canard colvert et Fuligule milouin). Les plans d'eau accueillent également des espèces typiques tels que le Grèbe huppé, le Grand cormoran ou la Foulque macroule.

Aucun passage majeur n'a toutefois été observé. En dehors du Canard colvert, les groupes contactés en halte concernent moins d'une dizaine d'individus. Le réseau de zones humides sur et à proximité de l'aire d'étude constituent des zones de repos et/ou de gagnage pour ces espèces.



Fuligule milouin (photographie prise sur l'aire d'étude © Biotope)

En revanche, les déplacements de limicoles sur et à proximité de l'aire d'étude sont plus importants et les effectifs observés sont plus conséquents.

Ainsi, ce sont 574 Vanneaux huppés qui ont été observés principalement (plus de 500) en transit sur la zone d'étude en novembre 2010.

Le Pluvier doré (2 individus) a également été contacté en compagnie d'un groupe de Vanneaux huppés en migration active au Nord-Ouest de l'aire d'étude immédiate.

## Synthèse des éléments remarquables notés en période de migration

Les principaux éléments à retenir sont :

### ★ *La répartition hétérogène des passages.*

La migration des oiseaux sur l'aire d'étude et à proximité reste relativement diffus.

### ★ *Le passage d'un nombre important d'individus.*

Des concentrations massives de Pigeon ramier, et dans une moindre mesure de Vanneau huppé, ont pu être notées sur l'aire d'étude.

Au cours de la prospection en migration postnuptiale, près de 1 700 Pigeons ramiers et près de 600 Vanneaux huppés ont ainsi pu être observés sur ou à proximité de l'aire d'étude, ce qui constitue des effectifs non négligeables.

Des regroupements d'Etourneaux sansonnets sont également observés à proximité de l'aire d'étude immédiate. Les effectifs pour cette espèce ne dépassent pas les 100 individus.

### ★ *L'attrait modéré des milieux aquatiques.*

Les différents plans d'eau et/ou bassin de rétention d'eau, même s'ils attirent une avifaune spécifique (ardéidés, anatidés...), ne semblent pas concentrer un nombre important d'individus. Aucun regroupement massif n'a ainsi pu être mis en évidence au cours des prospections de terrain.

## V.7 Avifaune hivernante

---

### V.7.1 Oiseaux protégés

En période hivernale, 39 espèces d'oiseaux ont été recensées sur l'aire d'étude. Cet inventaire a mis en évidence 25 espèces protégées en France, 13 chassables. Aucune des espèces observées n'est inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

### V.7.2 Bioévaluation de l'avifaune hivernante

Parmi les 39 espèces observées, 6 sont identifiées comme remarquables en période d'hivernage à l'échelle européenne et/ou française et/ou régionale. Elles présentent un intérêt particulier vis-à-vis de leur statut réglementaire et biologique ou vis-à-vis de leur sensibilité au projet.

Le tableau suivant présente les différentes espèces patrimoniales observées sur la zone d'étude.



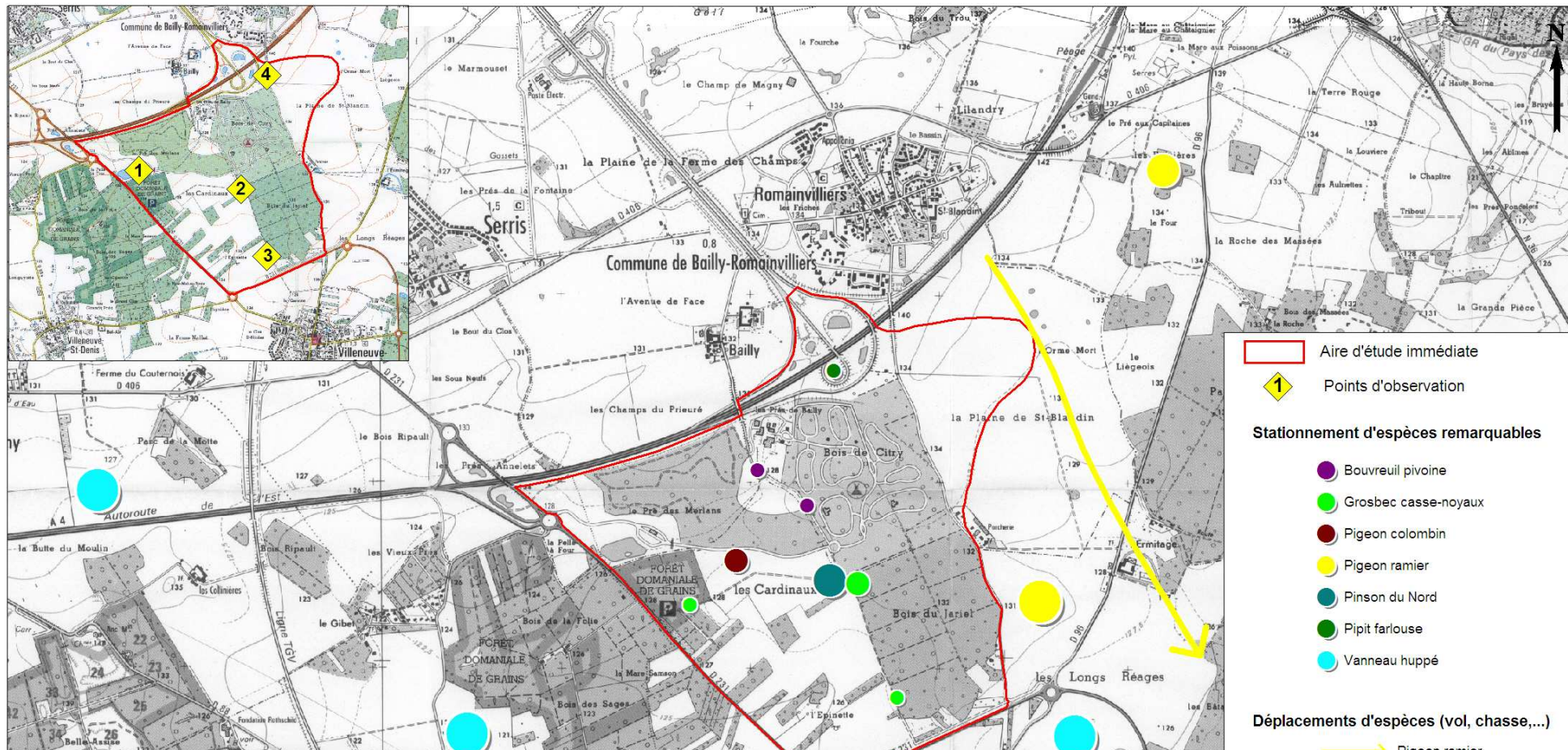
Paysage de l'aire d'étude en hiver (photographie prise sur l'aire d'étude © Biotope)



Tableau 20 : Espèces hivernantes remarquables recensées sur l'aire d'étude

<b>Nom scientifique Nom français</b>	<b>Statut de protection</b>	<b>Bird in Europe SPEC Category</b>	<b>Liste rouge France</b>	<b>Statut en Ile-de- France</b>	<b>Observations de l'espèce sur l'aire d'étude et statut sur le site en 2010</b>
<b>Espèces patrimoniales migratrices</b>					
Bouvreuil pivoine ( <i>Pyrrhula pyrrhula</i> )	Protégée	Non menacée	Vulnérable	Hivernante commune	Espèce présente à l'Ouest du bois de Citry.
Grosbec casse- noyaux ( <i>Coccothraustes coccothraust</i> )	Protégée	Non menacée	Non menacée	Hivernante peu commune	Espèce présente au niveau des zones boisées : forêt domaniale de Grains, bois du Jariel.
Pigeon colombin ( <i>Columba oenas</i> )	Chassable	Non menacée	Non menacée	Hivernante peu commune	Espèce observée en gagnage dans un champ au niveau du lieu-dit « les Cardinaux ».
Pinson du Nord ( <i>Fringilla mantifringilla</i> )	Protégée	Non menacée	-	Hivernante peu commune	Espèce observée en gagnage dans les champs déchaumés notamment au niveau du lieu-dit « les Cardinaux ».
Pipit farlouse ( <i>Anthus pratensis</i> )	Protégée	Non menacée	Vulnérable	Hivernante commune	Un individu observé au niveau de l'échangeur autoroutier au Nord du Bois de Citry.
Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )	Chassable	En déclin	Non menacée	Hivernante commune	Espèce observée en gagnage sur trois secteurs : « les Longs Réages », « la Longuyotte », « la Butte du Moulin ».

# Carte n° 10. Avifaune hivernante - synthèse des observations



### V.7.3 Cortèges d'espèces observés

Les espèces inventoriées sont réparties en cinq cortèges principaux :

- Le cortège des oiseaux des milieux ouverts cultivés ;
- Le cortège des oiseaux forestiers ;
- Le cortège des oiseaux des villes et villages ;
- Le cortège des oiseaux des milieux humides.

Les espèces caractéristiques de ces différents cortèges sont présentées dans les paragraphes suivants, certaines d'entre elles pouvant être rattachées à plusieurs types de milieux.

#### ★ *Le cortège des oiseaux des milieux ouverts cultivés*

Sur la zone d'étude, les milieux ouverts cultivés occupent une surface non négligeable. L'avifaune hivernante typique de ces milieux est pauvre en espèces mais de nombreuses autres espèces (passereaux granivores, corvidés, colombidés, rapaces, limicoles) y sont contactées en recherche de nourriture.

Quelques regroupements de Pigeons ramiers notamment ont été observés à proximité de l'aire d'étude atteignant parfois 200 individus.

Le Vanneau huppé est l'espèce formant les groupes les plus importants observés à proximité de l'aire d'étude. Grégaires, ils se regroupent, en hiver, dans les cultures où ils s'alimentent. Lors des prospections en hivernage, ce sont 893 individus, répartis en trois groupes, qui ont été vus au niveau des lieux-dits suivants : « les Longs Réages », « la Longuyotte », « la Butte du Moulin ». Aucun individu n'a été contacté sur l'aire d'étude immédiate.

Les effectifs et la localisation de ces groupes dans la plaine agricole sont variables au cours de la saison. Cette espèce se déplace en effet beaucoup en période d'hivernage au gré des conditions météorologiques et des disponibilités alimentaires.

#### Espèces hivernantes caractéristiques des milieux ouverts cultivés

<i>Nom vernaculaire - Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire - Nom scientifique</i>
Bruant des roseaux ( <i>Emberiza schoeniclus</i> )	Pigeon ramier ( <i>Columba palumbus</i> )
Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> )	Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )
Buse variable ( <i>Buteo buteo</i> )	Pinson du Nord ( <i>Fringilla mantifringilla</i> )
Faucon crécerelle ( <i>Falco tinnunculus</i> )	Pipit farlouse ( <i>Anthus pratensis</i> )
Pigeon colombin ( <i>Columba oenas</i> )	Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )

#### ★ *Le cortège des oiseaux forestiers*

Sur la zone d'étude, les boisements sont bien représentés. De taille plus ou moins grande, ils forment un complexe écologique favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux, notamment au contact des zones ouvertes. Les petits bosquets sont, quant à eux utilisés de façon complémentaire par les oiseaux qui circulent régulièrement entre les différentes entités.

Les espèces typiques se retrouvent préférentiellement dans les boisements. Leurs déplacements se font en forêt ou en sortie de lisière et à altitude peu élevée.

### Espèces hivernantes caractéristiques des boisements

<i>Nom vernaculaire - Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire - Nom scientifique</i>
Accenteur mouchet ( <i>Prunella modularis</i> )	Pic épeiche ( <i>Dendrocopos major</i> )
Bouvreuil pivoine ( <i>Pyrrhula pyrrhula</i> )	Pic vert ( <i>Picus viridis</i> )
Buse variable ( <i>Buteo buteo</i> )	Pigeon colombin ( <i>Columba oenas</i> )
Corneille noire ( <i>Corvus corone</i> )	Pigeon ramier ( <i>Columba palumbus</i> )
Etourneau sansonnet ( <i>Sturnus vulgaris</i> )	Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )
Geai des chênes ( <i>Garrulus glandarius</i> )	Pinson du Nord ( <i>Fringilla mantifringilla</i> )
Grimpereau des jardins ( <i>Certhia brachydactyla</i> )	Rougegorge familier ( <i>Erithacus rubecula</i> )
Grosbec casse-noyaux ( <i>Coccothraustes coccothraustes</i> )	Sittelle torchepot ( <i>Sitta europaea</i> )
Mésange bleue ( <i>Cyanites caeruleus</i> )	Tarin des aulnes ( <i>Carduelis spinus</i> )
Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> )	

#### ★ *Les espèces des villes et villages*

Sur la zone d'étude, ces espèces sont présentes au niveau des zones anthropiques et leurs abords. En effet, la recherche de nourriture peut parfois être plus facile que dans les milieux naturels avec la présence de site disposant de ressources alimentaires importantes (fermes, jardins chez les particuliers avec mangeoires...).

### Espèces hivernantes caractéristiques des villes et villages

<i>Nom vernaculaire - Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire - Nom scientifique</i>
Bergeronnette grise ( <i>Motacilla alba</i> )	Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> )
Choucas des tours ( <i>Corvus monedula</i> )	Moineau domestique ( <i>Passer domesticus</i> )
Corneille noire ( <i>Corvus corone</i> )	Pigeon biset domestique ( <i>Columba livia f. urbica</i> )
Etourneau sansonnet ( <i>Sturnus vulgaris</i> )	Pinson des arbres ( <i>Fringilla coelebs</i> )
Merle noir ( <i>Turdus merula</i> )	Rougegorge familiaux ( <i>Erithacus rubecula</i> )
Mésange bleue ( <i>Cyanites caeruleus</i> )	Verdier d'Europe ( <i>Carduelis chloris</i> )

#### ★ *Les espèces des milieux humides*

Quelques zones humides sont présentes au sein de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit notamment de plans d'eau, de fossés humides et de bassin de rétention d'eau pluviale. Ces milieux accueillent quelques espèces en hivernage, en particulier parmi les anatidés et les ardéidés.

### Espèces hivernantes caractéristiques des milieux humides

<i>Nom vernaculaire - Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire - Nom scientifique</i>
Bernache du Canada ( <i>Branta canadensis</i> )	Gallinule poule d'eau ( <i>Gallinula chloropus</i> )
Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	Grand cormoran ( <i>Phalacrocorax carbo</i> )



## Espèces hivernantes caractéristiques des milieux humides

Nom vernaculaire - Nom scientifique	Nom vernaculaire - Nom scientifique
Cygne tuberculé ( <i>Cygnus olor</i> )	Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )
Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> )	Mouette rieuse ( <i>Larus ridibundus</i> )

### Synthèse de la période hivernale

---

★ **L'utilisation des zones de culture comme zones de gagnage.**

Des regroupements de colombidés et de limicoles, parcourant les espaces cultivés à la recherche de nourriture, ont été observés sur et à proximité de l'aire d'étude immédiate. Ces espaces sont également fréquentés par les Pinsons des arbres et de Nord, par les Choucas des tours ou encore les Corbeaux freux.

★ **La forte représentation des oiseaux des boisements.**

La présence, sur le site, de surfaces importantes mêlant espaces ouverts et trames arbustive et arborées permet à un important cortège d'oiseaux hivernants de se maintenir sur l'aire d'étude. Les principaux représentants de ces cortèges sont notamment les pigeons, le Grosbec casse-noyaux,...

★ **L'attrait modéré des milieux aquatiques.**

Les différents plans d'eau et/ou bassin de rétention d'eau, même s'ils attirent une avifaune spécifique (ardéidés, anatidés...) ne semblent cependant pas concentrer un nombre important d'individus. Aucun regroupement massif n'a ainsi pu être mis en évidence.

★ **Absence d'espèces à forte valeur patrimoniale.**

Aucune espèce à forte valeur patrimoniale n'a été recensée l'aire d'étude immédiate ou ses abords en période d'hivernage.

## V.8 Mammifères

---

Les prospections relatives aux chauves-souris ont permis de recenser deux espèces et un groupe d'espèces de chauves-souris en activité de chasse sur l'aire d'étude :

- la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ;
- le Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*) ;
- le groupe Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) / Pipistrelle de Kuhl. (*P. kuhlii*).

Carte « Chauves-souris - synthèse des observations »

*Nota : Comme précisé dans la méthodologie, l'identification des animaux contactés n'est pas toujours possible. Ainsi, un Murin indéterminé apparaît sur la carte de synthèse des observations.*

*De même, les conditions d'écoute n'ont pas permis de différencier de manière certaine la Pipistrelle de Nathusius de la Pipistrelle de Kuhl, espèces proches dont les cris d'écholocation sont en complet recouvrement. Les deux espèces ont donc été rassemblées au sein d'un même groupe.*

Lors des inventaires réalisés, sept mammifères terrestres ont également été recensés sur l'aire d'étude :

- le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) ;
- l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) ;
- le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) ;
- le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) ;
- le Sanglier (*Sus scrofa*) ;
- Le Blaireau d'Europe (*Meles meles*) ;
- la Taupe d'Europe (*Talpa europaea*).

Potentiellement, au vu des habitats présents sur l'aire d'étude, quatre autres espèces pourraient également fréquenter le site :

- la Fouine (*Martes foina*) ;
- le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) ;
- le Rat surmulot (*Rattus norvegicus*) ;
- le Renard roux (*Vulpes vulpes*).

### V.8.1 Mammifères protégés

La totalité des espèces de chauves-souris, l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe sont protégés sur l'ensemble du territoire national au titre de l'article 2 de l'arrêté du ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national et leurs modalités de protection.

L'article 2 de cet arrêté interdit notamment la destruction ou la mutilation des individus, leur transport, leur perturbation intentionnelle ou leur utilisation à toutes fins. S'ajoute à cela la protection des « sites de reproduction ou des aires de repos » des espèces visées, « sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants ».

### V.8.2 Bioévaluation des mammifères

Les espèces de chauves-souris recensées sur l'aire d'étude sont communes et répandues en France. La Pipistrelle de Nathusius semble néanmoins en déclin sur le territoire national. La Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle de Kuhl et le Murin de Daubenton sont considérées en régression en Ile-de-France (ORGFH Ile-de-France, 2007).

L'ensemble des mammifères terrestres recensés ou potentiellement présents reste relativement commun pour la région Ile-de-France. Certaines d'entre elles voient même leurs effectifs augmenter (ORGFH Ile-de-France, 2007).

Tableau 21 : Bioévaluation des mammifères recensés sur l'aire d'étude

	<i>Statut de protection en Europe</i>	<i>Statut de protection en France</i>	<i>Statut de conservation</i>	<i>Observation sur l'aire d'étude</i>
<i>Sources des informations</i>	<i>Directive Habitats/Faune/Flor e (92/43/CEE)</i>	<i>Arrêté du 23 avril 2007</i>	<i>Liste rouge nationale (UICN / MNHN / SFEPM / ONCFS, 2009)</i> <i>ORGFH (DIREN Ile de France, 2006)</i> <i>Guide méthodologique pour la création de ZNIEFF en Ile-de-France (DIREN, 2002)</i>	<i>Expertises de terrain</i> <i>BIOTOPE, 2010-2011</i>
<b>Chauves-souris</b>				
Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )	Annexe 4	Protection nationale, article 2	Préoccupation mineure en France Espèce commune en Ile-de-France	Espèce la mieux représentée sur l'aire d'étude (154 contacts). Espèce contactée sur l'ensemble de la zone d'étude, essentiellement au dessus du plan d'eau et au niveau des lisières du Bois de Citry et du Bois du Jariel.
Pipistrelle de Nathusius ( <i>Pipistrellus nathusii</i> )	Annexe 4	Protection nationale, article 2	Quasi menacée en France En régression en Ile-de-France Espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France (*)	Groupe peu abondant sur la zone d'étude (12 contacts).
Pipistrelle de Kuhl ( <i>Pipistrellus kuhlii</i> )	Annexe 4	Protection nationale, article 2	Préoccupation mineure en France En régression en Ile-de-France Espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France (*)	
Murin de Daubenton ( <i>Myotis daubentonii</i> )	Annexe 4	Protection nationale, article 2	Préoccupation mineure en France En régression en Ile-de-France Espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France (*)	Espèce localisée au niveau du plan d'eau (5 contacts)

Tableau 21 : Bioévaluation des mammifères recensés sur l'aire d'étude

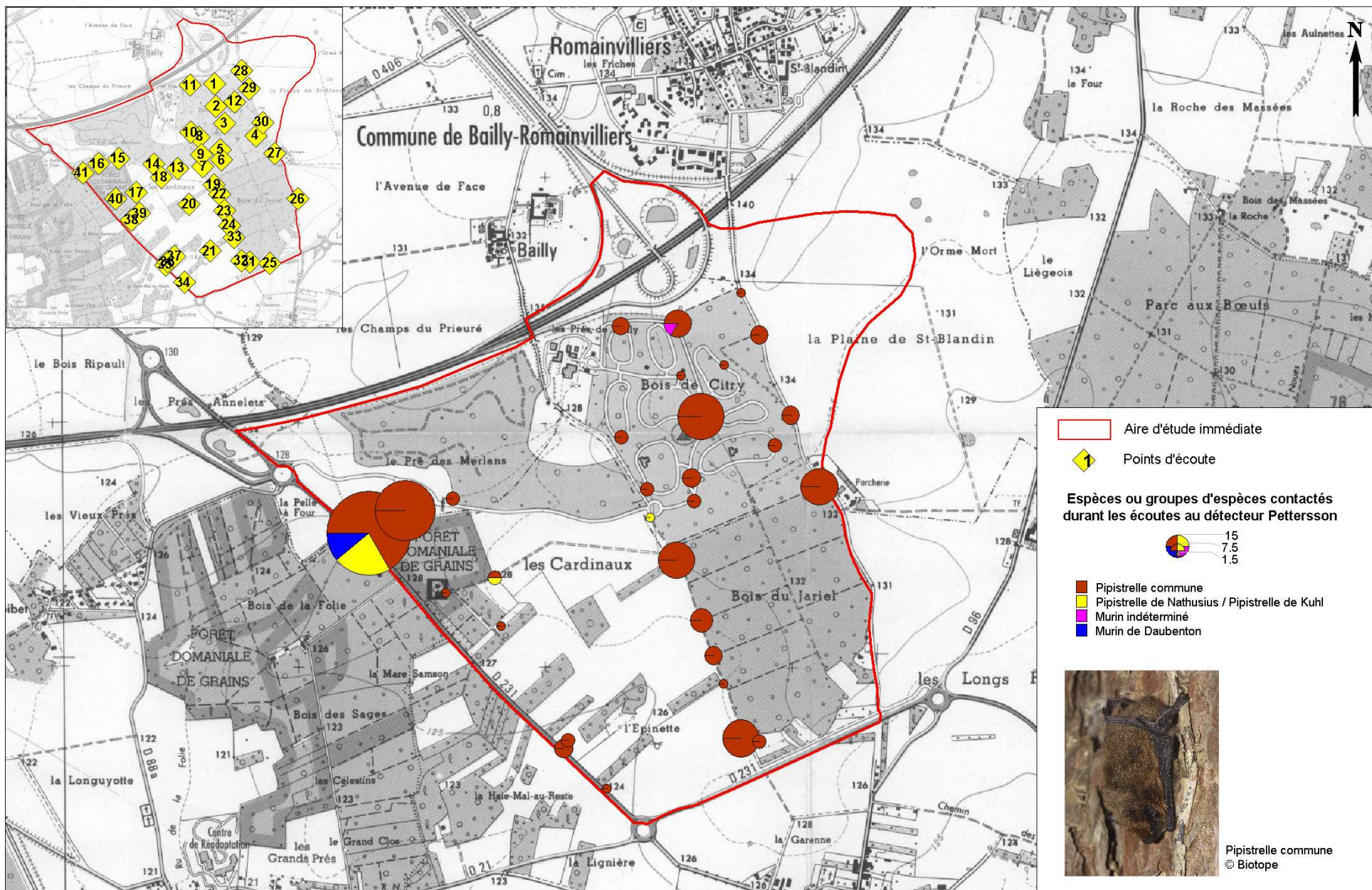
	<i>Statut de protection en Europe</i>	<i>Statut de protection en France</i>	<i>Statut de conservation</i>	<i>Observation sur l'aire d'étude</i>
<b>Mammifères terrestres</b>				
Ecureuil roux ( <i>Sciurus vulgaris</i> )	-	Protection nationale, article 2	Préoccupation mineure en France Espèce commune en Ile-de-France	Indices de présence observés en lisière Nord de la Forêt domaniale de Grains.
Hérisson d'Europe ( <i>Erinaceus europaeus</i> )	-	Protection nationale, article 2	Préoccupation mineure en France Espèce commune en Ile-de-France	Espèce probablement présente sur l'ensemble de l'aire d'étude.
Blaireau d'Europe ( <i>Meles meles</i> )			Préoccupation mineure en France Espèce déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France (ZNIEFF de type 2)	Indices de présence dans le bois « Le Pré des Merlans »

*Préoccupation mineure = espèce pour laquelle le risque de disparition en France est faible*

*Quasi menacée = espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)*

*(\*) = espèce déterminante ZNIEFF par la présence de site de reproduction ou d'hivernage*





### V.8.3 Chauves-souris

Le cortège de chauves-souris recensé est relativement banal.

La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) est l'espèce la plus abondante de l'aire d'étude. Relativement ubiquiste, elle a été observée en activité de chasse de manière quasi uniforme sur l'ensemble de la zone d'étude. Elle est ainsi présente au niveau du plan d'eau, des fossés inondés, des bosquets et des lisières boisées. La Pipistrelle commune se reproduit très probablement dans les bâtiments ou dans certains arbres de l'aire d'étude.

Le groupe Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) / Pipistrelle de Kuhl (*P. kuhlii*) fréquente les mêmes milieux que l'espèce précédente. Des individus ont été contactés de manière sporadique au niveau du plan d'eau et des lisières boisées du Bois de Citry et de la forêt de Grains. La Pipistrelle de Nathusius est une espèce migratrice qui fréquente l'Ile-de-France essentiellement en période de migration (au printemps puis en fin d'été et en début d'automne).

En hiver comme en été, la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl fréquentent essentiellement les bâtiments (espèces « anthropophiles ») alors que la Pipistrelle de Nathusius occupe des gîtes arboricoles (loges de pic, anfractuosités, décollements d'écorces, chablis...).

Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*) est associé aux zones humides. Quelques individus ont été contactés en activité de chasse au dessus du bassin de rétention des eaux pluviales. En été, le Murin de Daubenton utilise des gîtes arboricoles (feuillus) et des ponts (ou autre ouvrage dans lequel circule de l'eau). En hiver, l'espèce recherche des gîtes cavernicoles saturés en humidité.

Toutes ces chauves-souris sont insectivores. Sur l'aire d'étude, on observe les chauves-souris en chasse au dessus des étendues d'eau, dans les bosquets et boisements, le long des haies et des lisières, souvent autour des lampadaires...

### V.8.4 Mammifères terrestres

Les grands mammifères (Chevreuil et Sanglier) sont bien présents sur l'aire d'étude notamment sur la partie Sud (observations en 2010 et informations d'un agriculteur local). Le réseau de boisements sur et à proximité de l'aire d'étude constitue autant d'espaces privilégiés par les grands mammifères lors de leurs déplacements (échanges entre les forêts régionale de Ferrières et domaniale de Crécy). Par ailleurs, les zones cultivées constituent des zones de nourrissage notamment pour le Chevreuil.

Le Hérisson d'Europe est un animal insectivore semi-nocturne. Le trafic routier est la principale menace pesant sur cette espèce, mais les modifications de son milieu de vie ne lui sont pas favorables. Il est difficile de donner une estimation précise des populations de Hérisson (espèce aux mœurs discrètes) sur la zone d'étude mais les unités écologiques présentes sur l'aire d'étude lui sont favorables.

L'Ecureuil roux est une espèce arboricole, habitant les forêts de feuillus et surtout de conifères. La zone d'activité du mâle est évaluée à 15 hectares mais cette valeur peut varier selon le contexte. Dans un habitat fragmenté, cette valeur est généralement moindre. Animal diurne, son activité va dépendre de la fructification des essences. Ainsi l'automne reste la période où l'Ecureuil roux est le plus actif. Sur l'aire d'étude, seuls des indices de présence de l'espèce ont été mis en évidence, notamment en lisière Nord de la Forêt domaniale de Grains.



## V.8.5 Informations issues de la bibliographie et des consultations

Les informations recueillies dans la bibliographie et auprès des personnes ressources mentionnent la présence permanente sur la Forêt de Grains de Chevreuils, de Sangliers et de Daims à l'échelle de l'aire d'étude lointaine (Source : Plan d'aménagement de la Forêt domaniale de Grains, ONF). L'ONF souligne que les populations de ces trois espèces sont importantes sur le secteur.

Par ailleurs, outre le Chevreuil et le Sanglier, plusieurs autres espèces sont signalées dans la forêt de Ferrières à proximité de l'aire d'étude (CORIF, 2004) : Belette (*Mustela nivalis*), Blaireau (*Meles meles*), Campagnol roussâtre (*Clethrionomys glareolus*), Cerf sika (*Cervus nippon*), Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*), Lièvre (*Lepus europaeus*), Martre des pins (*Martes martes*), Renard roux (*Vulpes vulpes*), Taupe d'Europe (*Talpa europaea*). Parmi ces espèces, le Blaireau est signalé en 2003 (Ecosphère) sur l'aire d'étude, dans un bosquet à proximité de la RD 231.

Concernant les chauves-souris, l'association RENARD signale la présence d'un site favorable à l'hivernage des chauves-souris à l'ouest de l'aire d'étude immédiate, au nord de la carrière de Belle-Assise. L'oreillard roux est également connu pour fréquenter la forêt de Ferrières (gîte d'hibernation au nord de la forêt, à proximité de la carrière de Belle-Assise).

## V.9 Insectes

---

Vingt-cinq espèces d'insectes ont été recensées sur l'aire d'étude :

- Sept espèces de lépidoptères rhopalocères (papillons de jour) et une espèce de lépidoptères hétérocères (papillons de nuit) ;
- Huit espèces d'odonates (libellules et demoiselles) ;
- Neuf espèces d'orthoptères (criquets, sauterelles, grillons) ;
- Une espèce de mantidés.

Toutefois, la richesse spécifique est probablement supérieure, compte tenu de la diversité des habitats présents sur l'aire d'étude. Les informations recueillies dans la bibliographie et auprès des personnes consultées signalent d'ailleurs la présence d'autres espèces (cf. chapitre V.7.4).

Carte « Insectes remarquables »

### V.9.1 Insectes protégés

Deux espèces protégées en Ile-de-France ont été recensées en 2010 :

- le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*) a été observé dans les friches proches du Ranch ;
- l'Agrion nain (*Ischnura pumilio*) a été recensé dans le bassin des eaux pluviales et fréquente probablement le ru de la Folie en amont.

Par ailleurs, deux autres sont signalées dans la bibliographie (Ecosphère, 2003) et prises en compte dans cette étude compte tenu de leur présence probable sur l'aire d'étude :

- la Mante religieuse (*Mantis religiosa*) est signalée en 2003 dans les friches à proximité du Ranch ;
- le Grillon d'Italie (*Oecanthus pellucens*) est signalé en 2003 dans la plaine de Saint Blandin,

mais sa présence est possible sur les friches à proximité du Ranch.

La région Île-de-France est la seule région de France métropolitaine à présenter un texte législatif de protection des espèces d'invertébrés. L'arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complète la liste nationale des espèces d'insectes protégés. L'article premier stipule que « *sont interdits en tout temps, sur le territoire de la région Ile-de-France, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la capture, l'enlèvement, la préparation aux fins de collections des insectes [listés], ou qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat* »

## V.9.2 Bioévaluation des insectes

Parmi les 25 espèces recensées sur l'aire d'étude, et en tenant compte des espèces mentionnées dans la bibliographie comme présentes sur l'aire d'étude, 11 espèces présentent un intérêt patrimonial.

Neuf espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France :

- quatre observées en 2010 : l'Agrion nain, le Criquet verte-échine, la Decticelle bariolée et le Conocéphale gracieux ;
- cinq citées dans la bibliographie (Ecosphère, 2003) : le Demi-deuil, l'Orthétrum brun, le Caloptéryx vierge, le Grillon d'Italie et la Mante religieuse.

L'Ecaille chinée, inscrite à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats » a également été observée. Cette espèce reste toutefois commune en France.

Le Grillon d'Italie, bien que protégé en Ile-de-France, n'est toutefois pas considéré comme menacé dans cette région.

Le tableau ci-dessous récapitule les espèces protégées et/ou d'intérêt patrimonial présentes sur l'aire d'étude ou à proximité.

Tableau 22 : Bioévaluation des insectes recensés sur l'aire d'étude

Nom scientifique	Nom français	Statut en Europe	Statut en France	Statut en Ile-de-France	Observations sur le site	Source des informations
Lépidoptères						
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Annexe II de la Directive Habitats	-	-	1 individu observé en lisière du bois du Jariel (espèce à activité diurne limitée)	Prospections de Biotope (2010)
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	-	-	Espèce déterminante de ZNIEFF	Noté en lisière d'un bosquet de la plaine des Cardinaux	Ecosphère (2003)
Odonates						
<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	-	Quasi-menacé (NT)	Arrêté du 22 juillet 1993 (Article 1) Espèce déterminante de ZNIEFF Assez rare	Un individu adulte observé et un immature sur les berges du bassin des eaux pluviales	Prospections de Biotope (2010)
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	-	Préoccupation mineure (LC)	Espèce déterminante de ZNIEFF Rare	Présence de 35 à 40 individus au niveau du ru provenant du Ranch	Ecosphère (2003)
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	-	Préoccupation mineure (LC)	Espèce déterminante de ZNIEFF Assez rare	Présence d'une trentaine d'individus au niveau du fossé provenant du Ranch	Ecosphère (2003)
Orthoptères et mantidés						
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	-	Priorité 4 en France et dans le domaine néomoral	Espèce déterminante de ZNIEFF Gravement menacé	Plusieurs individus observés, espèce localisée mais bien présente	Prospections de Biotope (2010)



Tableau 22 : Bioévaluation des insectes recensés sur l'aire d'étude

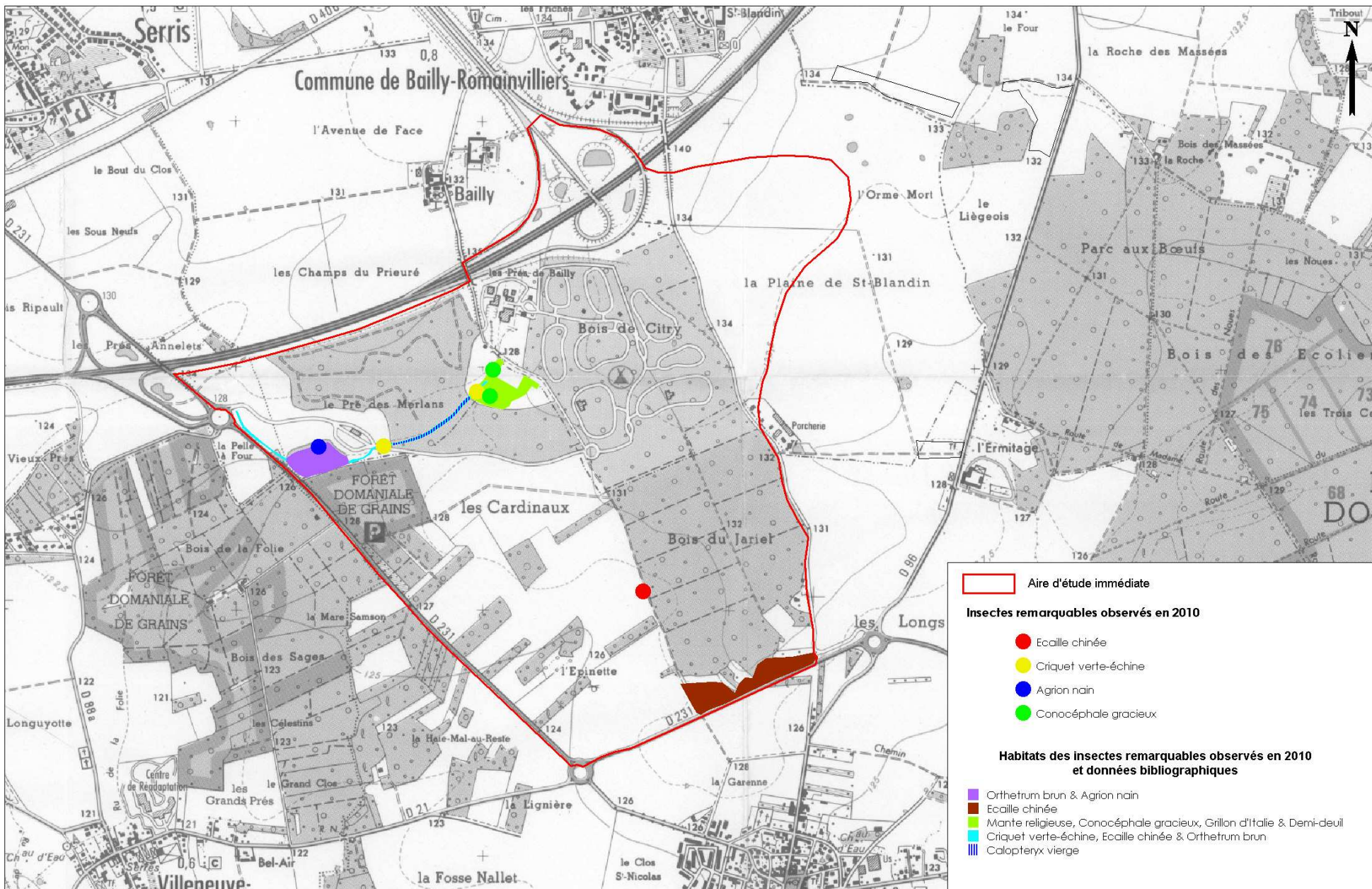
Nom scientifique	Nom français	Statut en Europe	Statut en France	Statut en Ile-de-France	Observations sur le site	Source des informations
<i>Metrioptera roeselii</i>	Decticelle bariolée	-	Priorité 4 en France et dans le domaine néoral	Espèce déterminante de ZNIEFF Vulnérable	Nombreux individus observés, espèce bien représentée sur les friches à proximité du Ranch	Prospections de Biotope (2010) Ecosphère (2003)
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	-	Priorité 4 en France et dans le domaine néoral	Arrêté du 22 juillet 1993 (Article 1) Espèce déterminante de ZNIEFF Faiblement menacée	Plusieurs individus observés, espèce localisée au niveau des friches à proximité du Ranch mais bien représentée	Prospections de Biotope (2010) Ecosphère (2003)
<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie	-	Priorité 4 en France et dans le domaine néoral	Arrêté du 22 juillet 1993 (Article 1) Espèce commune	Recensé sur des friches prairiales dans la plaine de Saint Blandin, il est potentiellement présent sur les friches à proximité du Ranch  Sa présence est moins probable dans les fourrés au sud du bois du Jariel et les bosquets de la plaine des Cardinaux, compte tenu de la fermeture avancée de ces milieux	Ecosphère (2003)
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	-	-	Arrêté du 22 juillet 1993 (Article 1) Espèce déterminante de ZNIEFF Vulnérable	Notée sur les friches à proximité du Ranch	Ecosphère (2003)

Légende :

NT : espèce potentiellement menacée de disparition en France

LC : espèce commune, répandue et courante en France

Priorité 4 en France et dans le domaine néoral : Espèce non menacée, en l'état actuel des connaissances, en France et dans le domaine biogéographique concerné par l'aire d'étude



**MARNE LA VALLÉE**  
 EPAMARNE/EPAFRANCE  
 5 boulevard Pierre Carle  
 75186 NOISIEL



**Confluences**  
 Ingénieurs-Conseil  
 www.confluences-ic.fr

Echelle : 1/20 000  
 Date : 03/2011

**Etude d'impact**  
 Dossier de Déclaration d'Utilité Publique  
**Insectes remarquables**

Sources : fonds cartographiques : IGN Scan25 - Cartographie : Biotope, 2011

L'**Ecaille chinée** a été retenue comme espèce prioritaire de la directive Habitats. En Europe, l'intérêt patrimonial est moyen dans la mesure où l'espèce présente une importante aire de distribution et demeure commune. En fait, seule la sous-espèce *Euplagia quadripunctaria rhodonensis*, endémique de l'île de Rhodes, est menacée en Europe (LEGAKIS, 1997). Toutefois, il est fort probable que les populations de cette espèce soient en régression, du fait de la dégradation des habitats naturels et des nombreuses sources de pollution qui affectent la fécondité des insectes. Cependant, il n'existe pas d'étude spécifique sur cette espèce au niveau national. En France, son intérêt patrimonial est faible. Elle a été observée en lisière du bois du Jariel et le sud-est de ce bois présente des habitats favorables.

Le **Demi-deuil** est une espèce relativement commune en France (Lafranchis, 2000). Elle est déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France mais elle n'est pas menacée. Sa présence est signalée en 2003 sur la Plaine des Cardinaux mais il n'a pas été revu en 2010.

L'**Agrion nain**, protégé en Ile-de-France, est considéré comme assez rare dans la région. Il est présent dans la quasi-totalité du pays mais ses populations semblent très localisées (Dommanget & al., 2008). Sur l'aire d'étude, il colonise le bassin de rétention des eaux pluviales et sa population semble assez importante.



*Agrion nain (Ischnura pumilio)* ©Biotope

L'**Orthétrum brun** est présent sur la quasi-totalité du territoire français (Dommanget & al., 2008). Déterminant de ZNIEFF, il est également rare en Ile-de-France. Il est signalé en 2003 avec des populations importantes sur le bassin, le ru situé en amont et en aval du bassin. Toutefois, aucun individu de cette espèce n'a été observé en 2010.

Le **Caloptéryx vierge** présente une répartition nationale et ses populations ne semblent pas menacées en dehors de zones particulièrement urbanisées (Dommanget & al., 2008). Il est assez rare et déterminant de ZNIEFF en Île-de-France. Il est signalé en 2003 le long sur le ru provenant du Ranch mais n'a pas été observé en 2010.

Le **Criquet verte-échine** est classé en priorité 4 en France et dans le domaine néomoral de la liste rouge des espèces d'orthoptères menacées de France (SARDET & DEFAULT [coord.], 2004). Cela signifie qu'à ces deux échelles, l'espèce est fréquente ou peu fréquente et présente des populations stables ou en expansion. Il est gravement menacé en Île-de-France et est une espèce déterminante de ZNIEFF en Île-de-France. Ses populations sur le site étudié en 2010 sont localisées sur le ru en amont du bassin de rétention des eaux pluviales.

La **Decticelle bariolée** est classée en priorité 4 en France et dans le domaine néomoral de la liste rouge des espèces d'orthoptères menacées de France (SARDET & DEFAULT [coord.], 2004). Elle est vulnérable en Île-de-France et déterminante de ZNIEFF. Elle est signalée sur des friches prairiales thermophiles en 2003 où elle semblait abondante. L'espèce a été observée en 2010 sur l'intégralité des milieux ouverts non cultivés et cultivés de l'aire d'étude.



Le **Conocéphale gracieux** est classé en priorité 4 en France et dans le domaine néomoral de la liste rouge des espèces d'orthoptères menacées de France (SARDET & DEFAUT [coord.], 2004). Protégé et déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France, il reste toutefois faiblement menacé. Il a été contacté dans les friches à proximité du Ranch. La population n'a pu être déterminée précisément, mais l'espèce semble être peu abondante dans les milieux où elle a été observée.

*Conocéphale gracieux (Ruspolia nitidula)*

– photo prise hors site ©Biotope



Le **Grillon d'Italie**, également classé en priorité 4 en France et dans le domaine néomoral de la liste rouge des espèces d'orthoptères menacées de France (SARDET & DEFAUT [coord.], 2004), est protégé en Ile-de-France bien qu'il s'agisse d'une espèce commune. Il est potentiellement présent dans les milieux thermophiles à végétation herbacée à proximité du Ranch. La fermeture très avancée des milieux ouverts sur les autres friches et fourrés de l'aire d'étude n'est pas favorable à sa présence. Plusieurs individus ont été contactés dans l'aire d'étude lointaine mais pas au sein de l'aire d'étude immédiate.

La **Mante religieuse** est présente sur l'ensemble du territoire français, sauf dans le Nord - Pas-de-Calais. Protégée et déterminante de ZNIEFF, elle est également considérée comme vulnérable en Ile-de-France. Ses populations ont régressé pendant plusieurs dizaines d'années en raison de la raréfaction de ses milieux de vie, avant de se stabiliser, voir de se renforcer depuis les années 90. Sur l'aire d'étude, elle n'a pas été observée en 2010 mais sa présence est signalée en 2003 sur les friches prairiales situées à l'ouest du bois de Citry, à proximité du Ranch.

☞ Parmi les espèces recensées sur l'aire d'étude, dix présentent un intérêt patrimonial et/ou sont intégralement protégées. Les habitats de ces différentes espèces se situent principalement dans la partie nord-ouest de la zone d'étude : le bassin de rétention des eaux, le ru et ses berges, les friches prairiales situées en bordure ouest du bois de Citry.

### V.9.3 Description des cortèges et des milieux fréquentés

#### ★ *Lépidoptères*

Sept espèces de papillons de jour ont été observées au sein de l'aire d'étude. A ces sept espèces de papillons de jour vient s'ajouter une espèce d'hétérocère («papillon de nuit») : l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*). Des données bibliographiques (Ecosphère, 2003) citent également le Demi-deuil (*Melanargia galathea*), espèce déterminante de ZNIEFF en Île-de-France.

Les observations ont principalement eu lieu dans les prairies et les friches (Nord-Ouest et Sud-Est de l'aire d'étude) où les individus peuvent être localement abondants. Les espaces boisés et les espaces cultivés présentent très peu d'espèces.



### ★ *Odonates*

Huit espèces de libellules ont été observées dans le périmètre de l'étude. La bibliographie cite également le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*) et l'Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*), toutes deux déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France, la seconde étant de surcroît particulièrement rare dans la région.

Les larves des espèces observées sont inféodées aux milieux aquatiques, alors que les adultes peuvent effectuer des déplacements assez longs. Seuls des adultes des taxons identifiés ont été observés. Les adultes de libellules ont été observés principalement autour du bassin de rétention des eaux pluviales et du ru, ainsi que dans les mares forestières.

### ★ *Orthoptères et mantidés*

Dix espèces d'orthoptères ont été recensées sur le site et à proximité. La bibliographie cite également la Mante religieuse (*Mantis religiosa*) et le Grillon d'Italie (*Oecanthus pellucens*) que nous considérons comme probables sur certains secteurs.

Aucune espèce forestière n'a été observée. En revanche, les milieux prairiaux et les friches mésophiles et mésohygrophiles sont favorables aux orthoptères. La quasi-totalité des observations pour ce groupe a eu lieu dans ces milieux.

### ★ *Coléoptères saproxyliques*

L'aire d'étude comporte deux massifs boisés principaux : le Bois de Citry au Nord et le Bois du Jariel au Sud. Ces deux boisements correspondent à des chênaies-charmaies acidiphiles, principalement sous forme de futaies et/ou de taillis sous futaies, et sont relativement anciens (400 ans minimum). Cette ancienneté constitue une caractéristique essentielle pour le développement et la diversité de la faune saproxylique au sein des zones boisées.

Cependant, le territoire du Bois de Citry a été en grande partie dégradé par l'installation des , ce qui induit une réduction de l'habitat, un entretien plus fréquent du peuplement, une fréquentation accrue du périmètre et le développement d'activités peu favorables (circulation routière...). Les potentialités d'accueil d'une faune saproxylique nous semblent donc réduites sur le Bois de Citry.

A l'inverse, le Bois du Jariel semble peu exploité depuis un certain temps<sup>2</sup>, ce qui peut participer au maintien de vieux arbres, voir d'arbres morts, en place. Ces derniers constituent généralement de bons gîtes à de nombreuses espèces saproxyliques. Certaines parties plus clairsemées pourraient par exemple être favorables au Grand capricorne, espèce saproxylique au comportement thermophile marqué, qui utilise généralement de vieux chênes encore vivants pour réaliser son cycle larvaire.

Au sein de l'aire d'étude nous retrouvons d'autres parties boisées :

- la Forêt Domaniale de Grains, à l'Ouest ;
- la plantation du Pré des Merlans au Nord
- plusieurs bosquets boisés disséminés au sein de la plaine des Cardinaux.

La Forêt Domaniale de Grains et certains bosquets peuvent présenter ponctuellement les mêmes intérêts que le Bois du Jariel vis-à-vis des coléoptères saproxyliques d'intérêt patrimonial. En revanche, le boisement planté dans la partie Nord de l'aire d'étude n'est pas attractif (plantation

---

<sup>2</sup> Ce point devra être précisé et analysé plus précisément à la lumière du diagnostic sylvicole

récente, taillis...).

Signalons que, pour le moment, les expertises de terrain n'ont pas révélé la présence de coléoptères saproxyliques d'intérêt patrimonial (Pique-prune, Grand capricorne...).

#### V.9.4 Informations issues de la bibliographie et des consultations

Des inventaires concernant les lépidoptères diurnes réalisés en 2006, sur ou à proximité de l'aire d'étude, ont été effectués en période favorable à l'observation des insectes (juin à septembre). Ces informations sont issues de la base de données de l'Atlas dynamique de la biodiversité mis en œuvre par le Département de Seine-et-Marne. Au total, 21 espèces de lépidoptères diurnes ont été recensées. Parmi celles-ci, 3 sont déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France :

- Le Demi-deuil (*Melanargia galathea*) ;
- L'Azuré bleu-céleste (*Polyommatus bellargus*) ;
- L'Azuré bleu-nacré (*Polyommatus coridon*).

Ces trois espèces sont toutefois signalées uniquement sur le secteur de la Plaine de Saint Blandin, à l'est de l'aire d'étude immédiate. Les informations relatives aux populations présentes ne sont pas connues.

Trois espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France sont également signalées dans la forêt de Ferrières (CORIF, 2004), à quelques kilomètres de l'aire d'étude, sans précision concernant leur abondance respective : la Decticelle bariolée (*Metrioptera rosellii*), l'Œdipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*), et le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*).

Enfin, l'Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) a recensé en 2002 dans cette même forêt 436 espèces d'insectes, dont une grande majorité de coléoptères.

## V.10 Mollusques continentaux

---

Quarante deux espèces de mollusques continentaux ont pu être observées et identifiées au rang d'espèce lors des prospections. Parmi ces 42 espèces, 6 sont des gastéropodes aquatiques, le reste des gastéropodes terrestres dont 11 limaces.

### V.10.1 Mollusques protégés

Au titre du droit français, aucune espèce protégée de mollusques continentaux n'a été observée au sein de l'aire d'étude. Dans le nord de la France, les espèces protégées par les articles de l'arrêté du 23 avril 2007 sont toutes inféodées aux zones humides ou aux milieux aquatiques stricto sensu des vallées alluviales.

Compte tenu de la localisation de l'aire d'étude, très éloignée des vallées alluviales favorables aux espèces protégées, et de la nature des zones humides présentes dans le périmètre des prospections (plans d'eau, fossés artificiels et mares forestières acides), il est peu probable de rencontrer des espèces de mollusques protégés.

### V.10.2 Bioévaluation des mollusques

Compte tenu de l'état actuel des connaissances sur les mollusques en région Île-de-France, il n'est pas possible d'effectuer une bioévaluation correcte de la malacofaune. Toutefois, en replaçant la bioévaluation à l'échelle du nord de la France, toutes les espèces observées sont communes et pour certaines introduites. Concernant ces dernières, elles sont inféodées aux milieux perturbés par les activités humaines (dépôts de détritiques en particulier).

### V.10.3 Description des groupements

Quarante deux espèces de mollusques continentaux ont pu être observées et identifiées au rang d'espèce lors des prospections. Les petites espèces de moules d'eau douce de la famille des Sphaeriidae n'ont pas été identifiées sur le terrain.

Il n'existe pas une connaissance aussi fine sur les peuplements de mollusques continentaux que sur ceux des oiseaux ou d'autres groupes de faune. Toutefois, il est possible de dégager des peuplements de mollusques en fonction de la préférence écologique des espèces.

Au sein du périmètre d'étude, on peut distinguer quatre types de peuplements d'espèces de mollusques :

- Le peuplement des milieux humides ouverts ;
- Le peuplement des milieux herbacés ouverts mésiques à xériques ;
- Le peuplement des milieux boisés ;
- Le peuplement strictement inféodé aux milieux aquatiques.

On peut observer le groupe typique des espèces hygrophiles à mésohygrophiles autour des berges de l'étang et des fossés, tels que *Oxyloma elegans elegans*, *Zonitoides nitidus*, *Carychium minimum*, *Vertigo pygmaea*, *Deroceras laeve*, inféodés aux milieux humides colonisés par des grandes herbes. On retrouve aussi *Deroceras laeve* et *Carychium minimum* dans les parties boisées humides de l'aire d'étude. Dans les parties légèrement plus sèches, on rencontre aussi *Cepaea hortensis* et dans les

zones de gravats qui y sont déposées des espèces plus ubiquistes, comme par exemple *Cornu aspersum*.

Les milieux mésiques à xériques sont très peu riches en espèces. Ce sont des milieux secondaires correspondant aux parties scarifiées des bermes routières ou les dépôts de gravats. On y rencontre *Candidula gigaxii* et *Cernuelle virgata*, deux taxons xérothermophiles ayant une forte capacité de colonisation.

Les milieux boisés de l'aire d'étude sont particulièrement pauvres en espèces, vraisemblablement la conséquence de la nature du sol (argile lourde un peu acide) et du mode d'exploitation des bois (peu de bois mort de grosses dimensions). La plus grosse espèce d'escargots est *Cepaea nemoralis nemoralis*, accompagnée des grandes limaces *Limax maximus* et de la typiquement forestière *Lehmannia marginata*. Elles sont également accompagnées de petites espèces, assez ubiquistes, dont le dominant *Discus rotundatus rotundatus*. Ce n'est que lorsque la formation boisée devient plus humide que la richesse spécifique s'élève. On voit apparaître par exemple *Cochlodina laminata laminata*, *Macrogastra rolphii rolphii* ou *Phenacolimax major*.

Enfin, le dernier peuplement concerne les espèces strictement inféodées aux milieux aquatiques. Les espèces observées caractérisent surtout un milieu aquatique temporaire et/ou créé par l'homme, et connaissant des variations de niveau d'eau. Les adultes des espèces observées se réfugient dans les points les plus bas ou dans la litière humide pour résister à la dessiccation. Ce peuplement est composé de *Stagnicola cf. fuscus* et d'*Anisus leucostoma*, typiques des milieux temporaires, accompagné de *Galba truncatula*, *Gyraulus albus*, *Potamopyrgus antipodarum* et *Radix balthica*. On remarquera qu'aucune espèce de grand bivalve n'a été récoltée dans l'aire d'étude.



## V.11 Identification et analyse des continuités

A ce stade de l'étude, nous présentons dans ce chapitre les résultats des travaux issus de la modélisation informatique. La définition des corridors écologiques et l'analyse de leur fonctionnalité sont en cours de préparation à partir des travaux de terrain. Les résultats présentés ici sont théoriques car définis à partir d'une modélisation informatique à l'aide d'outils sur l'occupation du sol (MOS, ECOMOS) établis à l'échelle régionale.

Les relevés réalisés sur le terrain permettent de confirmer, infirmer, compléter ou corriger les trames écologiques définies sur la base de la modélisation.

### V.11.1 Echelle de travail

La méthodologie proposée au chapitre III.5 a été appliquée sur l'aire d'étude immédiate en ajoutant un tampon de 2,5 Km autour afin de situer son rôle dans le réseau écologique local.

Les résultats des travaux sur les trames écologiques identifiées sont restitués en tenant compte de cette zone tampon autour de l'aire d'étude immédiate.

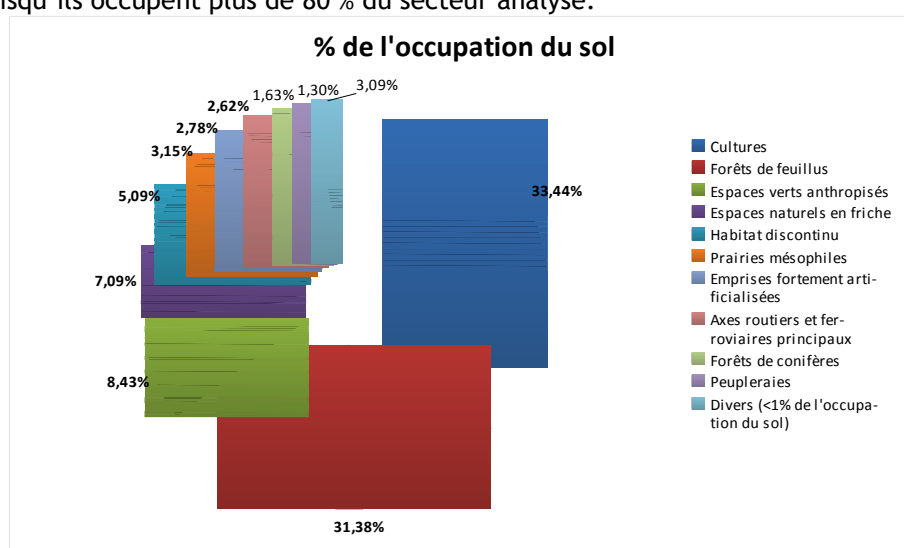
### V.11.2 Identification des trames écologiques locales théoriques (modélisation)

#### Occupation du sol

*Carte « Occupation du sol des trames écologiques »*

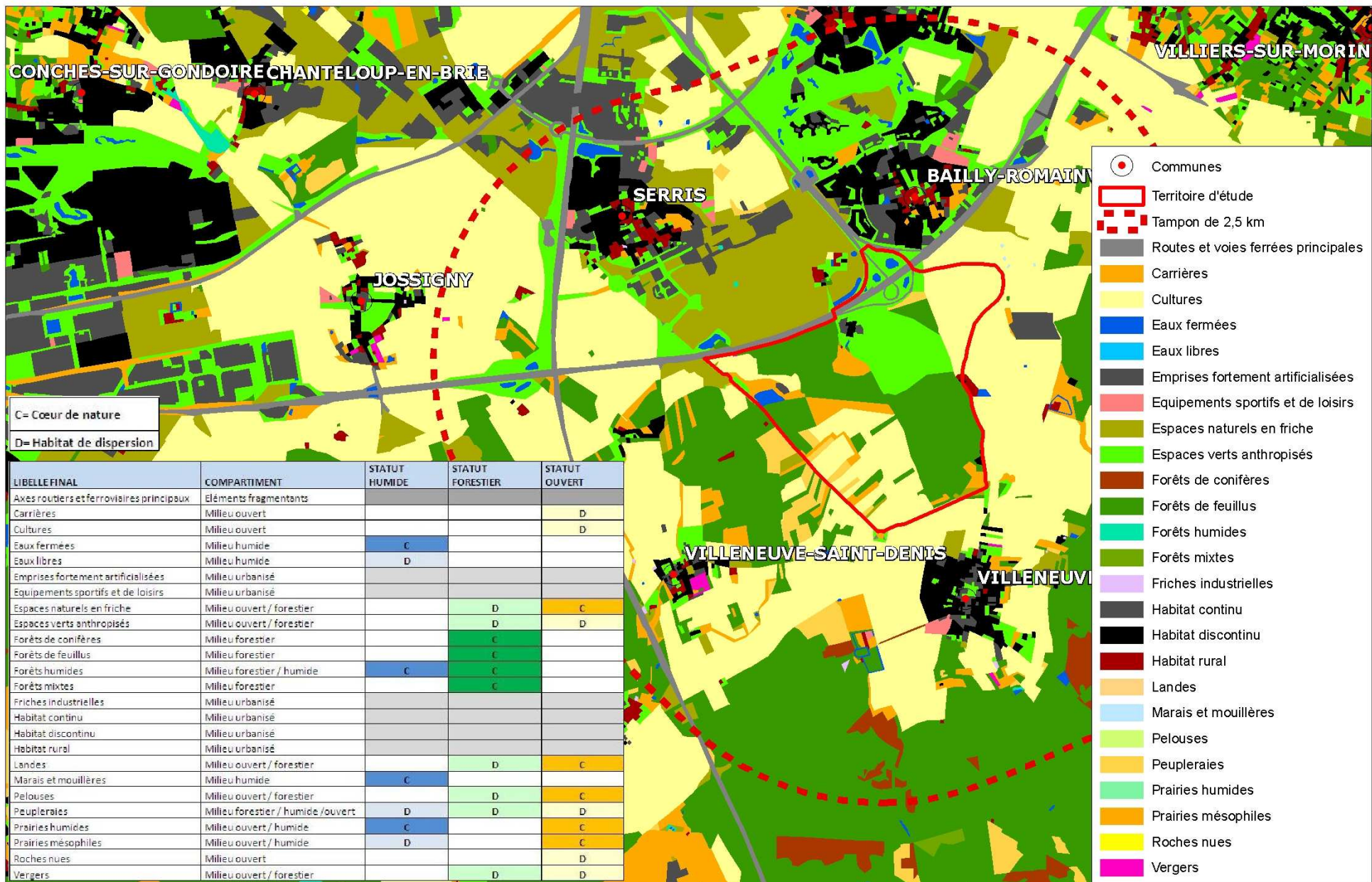
La zone considérée pour l'identification des trames écologiques est principalement constituée de champs cultivés (plus de 40% de l'occupation du sol). Les espaces urbanisés ou anthropiques occupent 18,64 % de cette même zone.

Les espaces à vocation d'accueil de la biodiversité (bois, cultures, milieux humides...) sont très présents puisqu'ils occupent plus de 80 % du secteur analysé.



*Occupation du sol sur l'aire d'étude immédiate et la zone tampon*

<i>Libellé d'occupation du sol de la trame</i>	<i>Superficie en ha</i>	<i>part de l'occupation du sol</i>
Cultures	1383,74	33,44%
Forêts de feuillus	1298,35	31,38%
Espaces verts anthropisés	348,77	8,43%
Espaces naturels en friche	293,41	7,09%
Habitat discontinu	210,77	5,09%
Prairies mésophiles	130,34	3,15%
Emprises fortement artificialisées	114,83	2,78%
Axes routiers et ferroviaires principaux	108,39	2,62%
Forêts de conifères	67,37	1,63%
Peupleraies	53,76	1,30%
Eaux fermées	31,23	0,75%
Habitat rural	28,41	0,69%
Habitat continu	25,1	0,61%
Forêts mixtes	22,77	0,55%
Equipements sportifs et de loisirs	13,76	0,33%
Vergers	3,63	0,09%
Friches industrielles	1,35	0,03%
Roches nues	0,76	0,02%
Forêts humides	0,56	0,01%
Marais et mouillères	0,45	0,01%
<b>TOTAL</b>	<b>4137,77</b>	<b>100,00%</b>



C= Cœur de nature  
D= Habitat de dispersion

LIBELLE FINAL	COMPARTIMENT	STATUT HUMIDE	STATUT FORESTIER	STATUT OUVERT
Axes routiers et ferroviaires principaux	Éléments fragmentants			
Carrières	Milieu ouvert			D
Cultures	Milieu ouvert			D
Eaux fermées	Milieu humide	C		
Eaux libres	Milieu humide	D		
Emprises fortement artificialisées	Milieu urbanisé			
Équipements sportifs et de loisirs	Milieu urbanisé			
Espaces naturels en friche	Milieu ouvert / forestier		D	C
Espaces verts anthropisés	Milieu ouvert / forestier		D	D
Forêts de conifères	Milieu forestier		C	
Forêts de feuillus	Milieu forestier		C	
Forêts humides	Milieu forestier / humide	C	C	
Forêts mixtes	Milieu forestier		C	
Friches industrielles	Milieu urbanisé			
Habitat continu	Milieu urbanisé			
Habitat discontinu	Milieu urbanisé			
Habitat rural	Milieu urbanisé			
Landes	Milieu ouvert / forestier		D	C
Marais et mouillères	Milieu humide	C		
Pelouses	Milieu ouvert / forestier		D	C
Peupleraies	Milieu forestier / humide / ouvert	D	D	D
Prairies humides	Milieu ouvert / humide	C		C
Prairies mésophiles	Milieu ouvert / humide	D		C
Roches nues	Milieu ouvert			D
Vergers	Milieu ouvert / forestier		D	D

- Communes
- ▭ Territoire d'étude
- ▭ Tampon de 2,5 km
- ▭ Routes et voies ferrées principales
- ▭ Carrières
- ▭ Cultures
- ▭ Eaux fermées
- ▭ Eaux libres
- ▭ Emprises fortement artificialisées
- ▭ Equipements sportifs et de loisirs
- ▭ Espaces naturels en friche
- ▭ Espaces verts anthropisés
- ▭ Forêts de conifères
- ▭ Forêts de feuillus
- ▭ Forêts humides
- ▭ Forêts mixtes
- ▭ Friches industrielles
- ▭ Habitat continu
- ▭ Habitat discontinu
- ▭ Habitat rural
- ▭ Landes
- ▭ Marais et mouillères
- ▭ Pelouses
- ▭ Peupleraies
- ▭ Prairies humides
- ▭ Prairies mésophiles
- ▭ Roches nues
- ▭ Vergers



5 boulevard Pierre Carle  
75186 NOISIEL



Echelle : 1/45 000  
Date : 03/2011

**Etude d'impact**  
**Dossier de Déclaration d'Utilité Publique**  
**Occupation du sol des trames écologiques**

Sources : ©IAU,DF : MOS (2008), ECOMOS (2000) - Cartographie : Biotope, 2011

## Résultats du traitement des données MOS et ECOMOS : définition des trames écologiques locales théoriques et analyse globale

En partant des espèces cibles identifiées au chapitre III.5 (Chevreuil, Lapin de garenne, Crapaud commun) pour chaque type de trame (milieux forestiers, milieux ouverts, milieux humides et aquatiques), des regroupements ont été réalisés au sein de la couche issue du regroupement du MOS (2008) et de l'ECOMOS (2000) afin d'établir quelles typologies constituaient les **cœurs de nature** (C) et les **habitats favorables** à la dispersion (D). Les résultats de ce classement sont consignés dans le tableau ci-dessous.

<i>Libellé d'occupation du sol de la trame</i>	<i>Superficie en ha</i>	<i>part de l'occupation du sol</i>	<i>Milieux forestiers</i>	<i>Milieux ouverts</i>	<i>Milieux humides</i>
Cultures	1383,74	33,44%		D	
Forêts de feuillus	1298,35	31,38%	C		
Espaces verts	348,77	8,43%	D	D	
Habitat discontinu	293,41	7,09%	U	U	U
Espaces naturels en	210,77	5,09%	D	C	
Axes routiers et	130,34	3,15%	EF	EF	EF
Emprises fortement	114,83	2,78%	U	U	U
Prairies mésophiles	108,39	2,62%		C	D
Forêts de conifères	67,37	1,63%	C		
Peupleraies	53,76	1,30%	D	D	D
Eaux fermées	31,23	0,75%			C
Habitat rural	28,41	0,69%	U	U	U
Forêts mixtes	25,1	0,61%	C		
Habitat continu	22,77	0,55%	U	U	U
Equipements sportifs et	13,76	0,33%	U	U	U
Vergers	3,63	0,09%	D	D	
Roches nues	1,35	0,03%		D	
Friches industrielles	0,76	0,02%	U	U	U
Forêts humides	0,56	0,01%	C		C
Marais et mouillères	0,45	0,01%			C
<b>Surface totale</b>	<b>4137,77</b>	<b>100,00%</b>			

EF : Eléments fragmentant, U ; zones urbanisées, C : cœur de nature, D : habitat favorable à la dispersion

Il est important de noter que tous les cœurs de nature ne répondent pas au critère de superficie de l'espèce cible prise en compte dans chaque trame. Ainsi, les entités inférieures à la surface limite sont prises en compte dans la trame comme **élément relais** favorisant la dispersion. Dans une moindre mesure, les habitats favorables se rapprochent de ce type d'éléments, avec néanmoins une valeur écologique inférieure.

Chaque cœur de nature identifié est pourvu d'un tampon de dispersion représentant la distance



maximale à laquelle une espèce peut s'éloigner de son habitat de vie pour s'alimenter ou se reproduire.

<i>Milieux forestiers</i>	<i>Milieux ouverts</i>	<i>Milieux humides</i>
<i>Cœur de nature &gt;30Ha</i>	<i>Cœur de nature &gt;10Ha</i>	<i>Cœur de nature &gt;5Ha</i>
Tampon de dispersion de l'espèce cible : 1900m	Tampon de dispersion de l'espèce cible : 750m	Tampon de dispersion de l'espèce cible : 1500m
Cœur de nature sur la zone étudiée : 1234,23 ha (30 % de la zone étudiée)  Cœur de nature sur l'aire d'étude immédiate : 128,32 ha	Cœur de nature sur la zone étudiée : 25,38 ha (1 % de la zone étudiée)  Cœur de nature sur l'aire d'étude immédiate : 0 ha	Cœur de nature sur la zone étudiée : 1,71 ha (0,04 % de la zone étudiée)  Cœur de nature sur l'aire d'étude immédiate : 0 ha

*Cartes « Trame des milieux forestiers », « Trame des milieux ouverts », « Trame des milieux humides »*

Les éléments fragmentant<sup>3</sup> le paysage ont également été pris en compte. Ils constituent des points de rupture dans la continuité écologique du territoire analysé :

Zones urbanisées :	Habitat individuel Habitat collectif Activités Equipements Transports Chantiers
Réseau ferroviaire :	LGV Principale Transport Urbain Voie de Service
Réseau routier :	Autoroute Nationale Départementale (niveau 1)

<sup>3</sup> Seules les barrières artificielles sont prises en compte dans la réflexion. Ainsi, les cours d'eau, qui peuvent être des barrières naturelles pour certaines espèces, ne sont pas considérés pour ne pas écarter leur rôle favorable dans l'analyse des continuums écologiques.

A partir des trames définies pour les milieux forestiers, ouverts, humides et aquatiques, une carte de synthèse des trames écologiques a été élaborée en se basant sur un système de notation des différents éléments composant chaque trame. Pour un secteur géographique donné, l'addition des notes obtenues pour chaque trame permet d'obtenir une note globale pour évaluer l'intérêt de ce secteur du point de vue de sa fonctionnalité écologique. Le schéma ci-dessous détaille les notations mises en place pour évaluer la trame écologique globale.

### Trame milieux forestiers

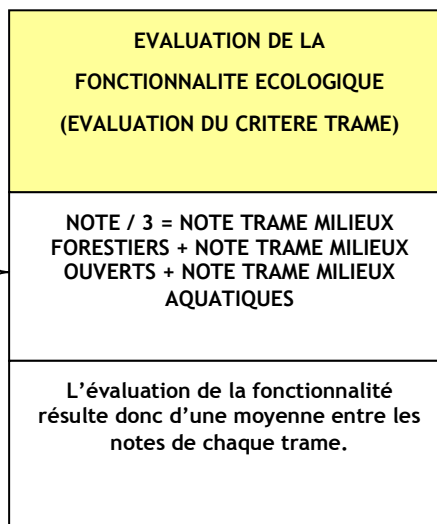
	Cœur de nature	1
	Elément relais	0.75
	Habitat Favorable	0.5
	Zone Tampon	0.25
	Rien	0

### Trame milieux ouverts

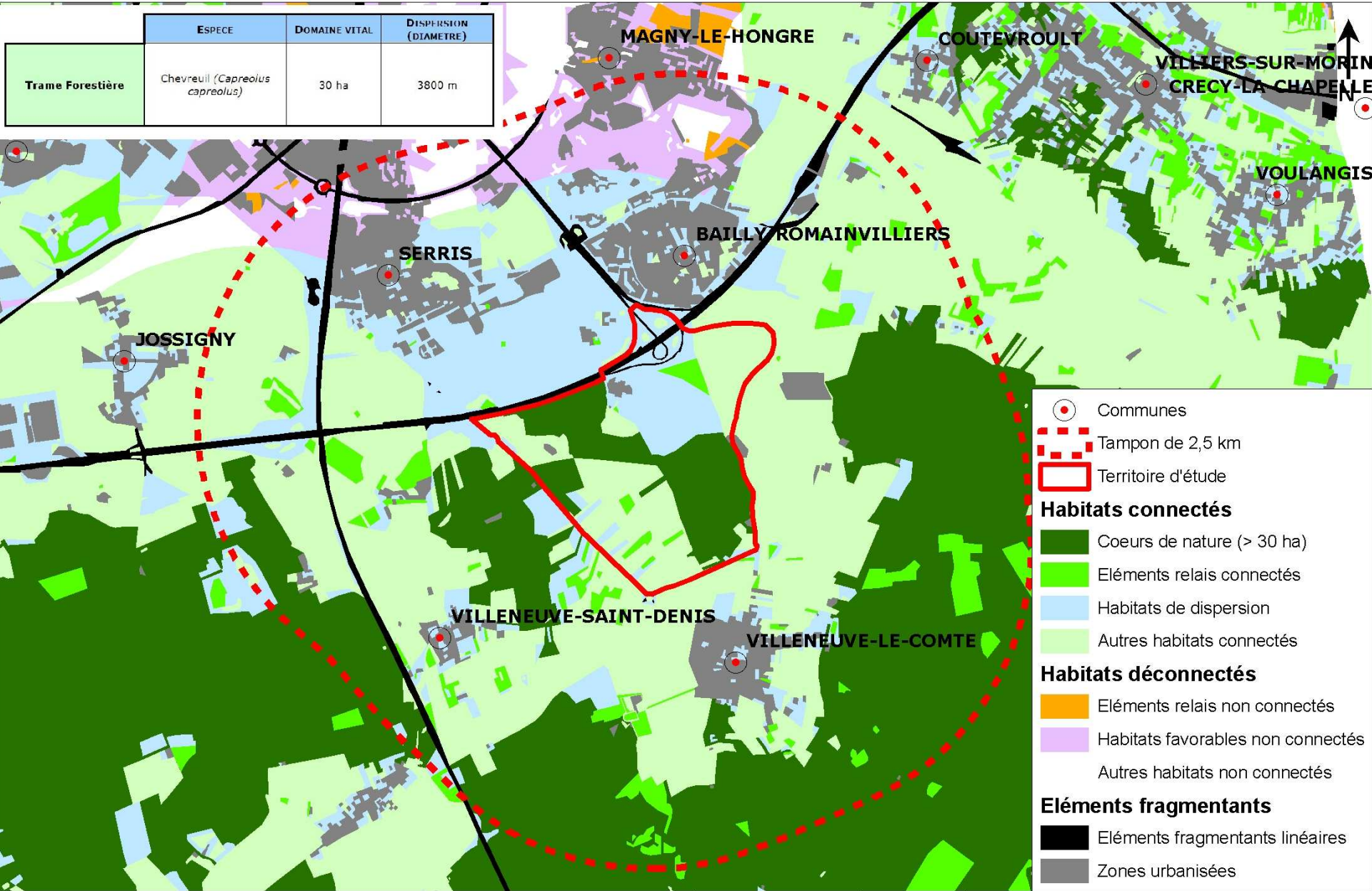
	Cœur de nature	1
	Elément relais	0.75
	Habitat Favorable	0.5
	Zone Tampon (naturalité)	0.25
	Rien	0

### Trame milieux aquatiques et humides

	Zone à dominante humide	1
	Cœur de nature	0,75
	Elément relais	0.5
	Habitat Favorable	0.5
	Zone Tampon	0.25
	Rien	0



*Carte « Evaluation du critère trame écologique »*



**MARNE LA VALLÉE**  
EPAMARNE/EPAFRANCE  
5 boulevard Pierre Carle  
75188 NOISIEL



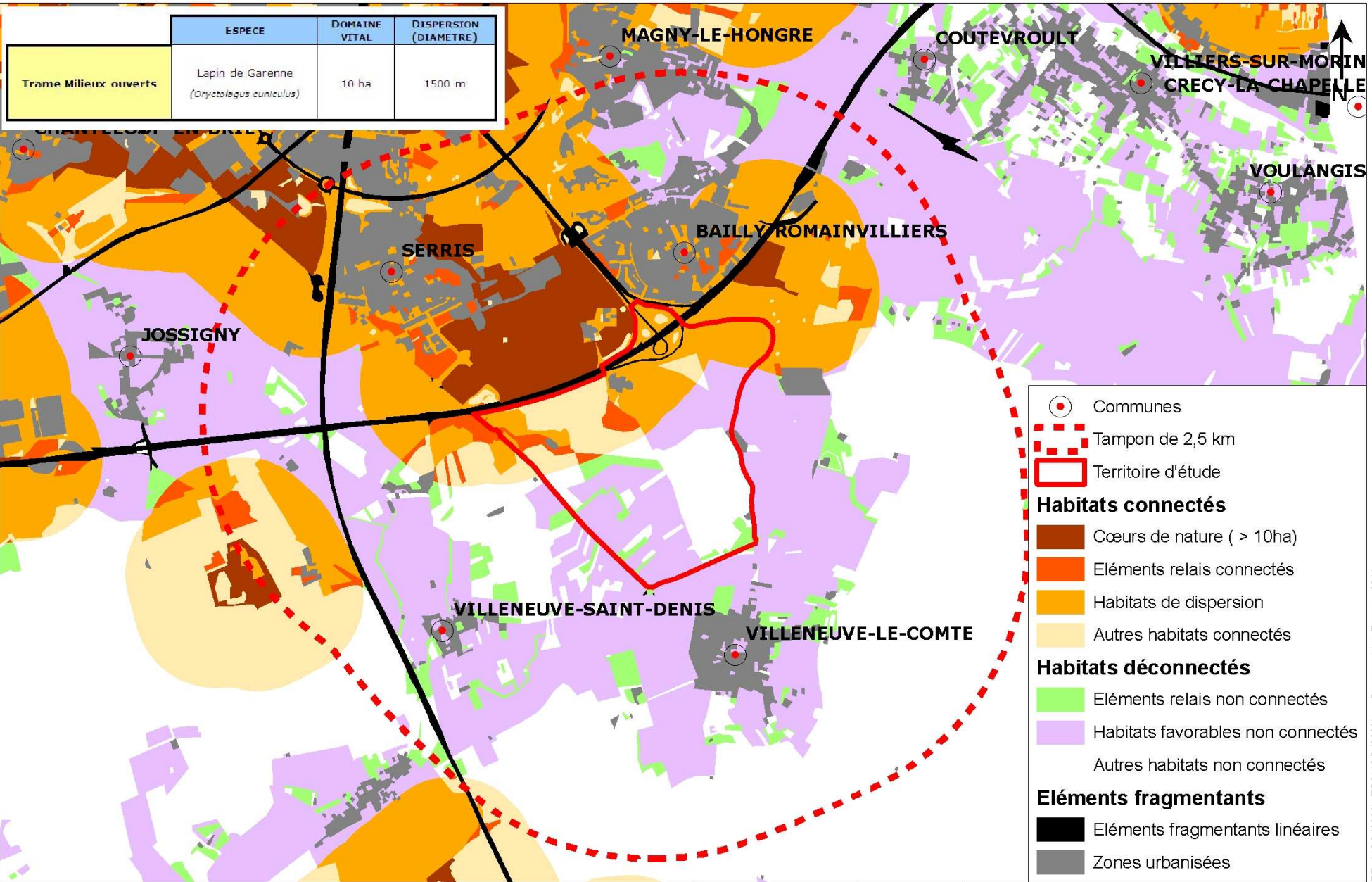
**Confluences**  
Ingénieurs Conseil  
www.confluences-ic.fr

Echelle : 1/45 000  
Date : 03/2011

**Etude d'impact**  
Dossier de Déclaration d'Utilité Publique  
Trame des milieux forestiers

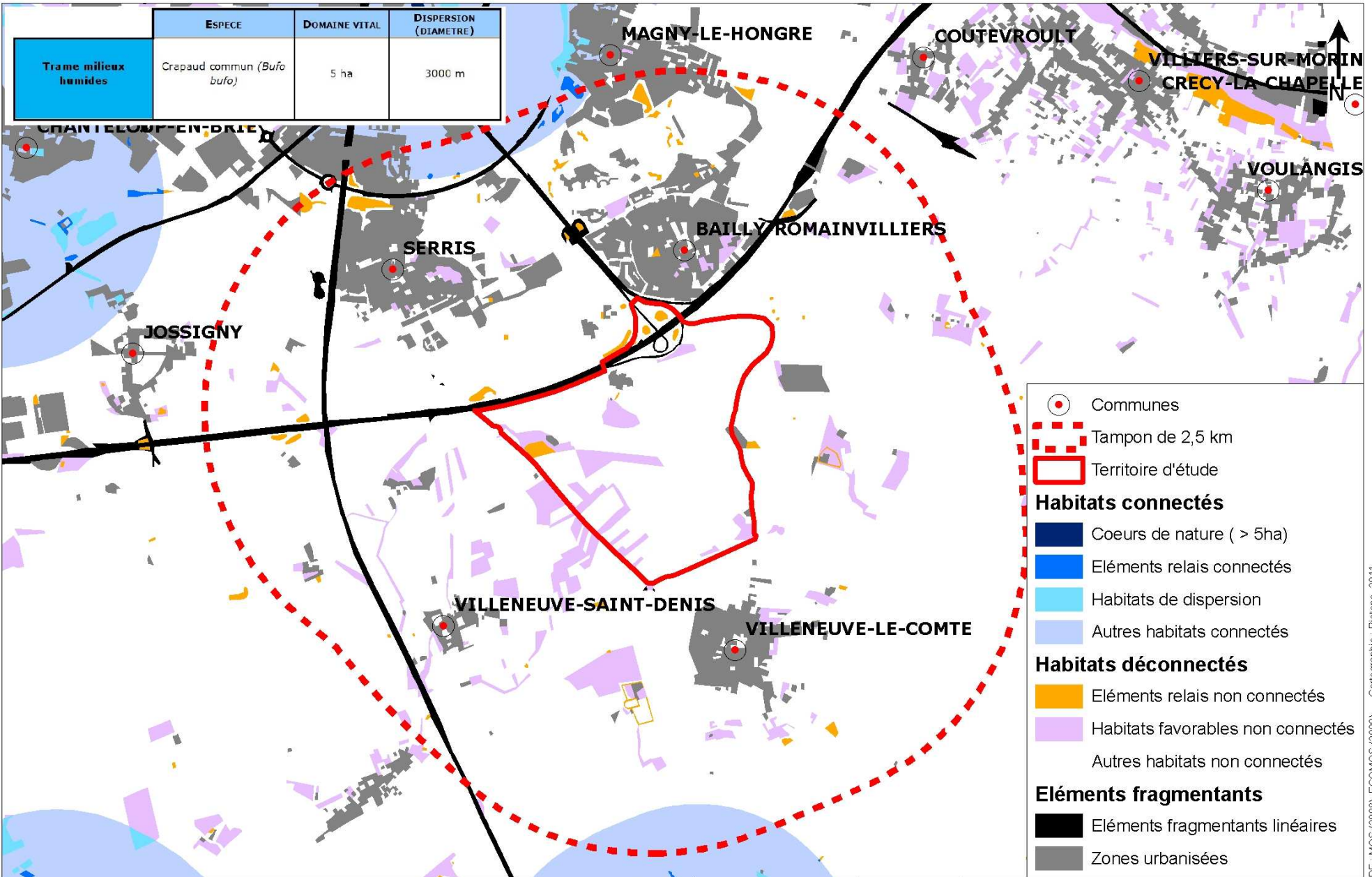
Sources : ©IAU-IDF : MOS (2008), ECOMOS (2000) - Cartographie : Biotope, 2011





Sources : ©IAU-IDF ; MOS (2008) ; ECOMOS (2000) ; Cartographie - Biotope, 2011





☞ Les résultats de l'analyse du traitement des données sur l'occupation du sol font apparaître que l'aire d'étude du projet est située dans un secteur caractérisé par la présence de cœurs de nature forestiers conséquents, y compris au sein de l'aire d'étude immédiate. Les cœurs de nature pour les milieux ouverts sont absents de l'aire d'étude immédiate mais présents à proximité, au nord de l'autoroute A4. Les cœurs de nature pour les milieux humides sont absents, y compris sur l'aire d'étude immédiate. Les éléments fragmentant le territoire étudié sont nombreux (autoroute, route nationale, zones urbaines...) et contribuent à limiter la fonctionnalité écologique des milieux pour les espèces utilisant les différentes trames écologiques. Il en résulte que l'aire d'étude immédiate présente un rôle important dans le réseau écologique local principalement vis-à-vis des espèces forestières qui fréquentent l'aire d'étude lointaine du projet. Les boisements constituent des cœurs de nature pour de nombreuses espèces, et ils s'insèrent dans un maillage local de boisements favorable à la biodiversité.

## Analyse de l'occupation du sol pour chaque trame écologique

### ★ *Trame des milieux forestiers*

Le tableau ci-dessous détaille les différents éléments qui constituent la trame des milieux forestiers sur la zone étudiée (aire d'étude immédiate + tampon).

<i>Fonctionnalité</i>	<i>Surface (hectare)</i>	<i>Représentativité (%)</i>
Cœur de nature	1238,73	29,9%
Éléments relais connectés	145,9	3,5%
Habitats de dispersion	565,33	13,7%
Autres habitats connectés	1484,23	35,9%
Éléments relais non connectés	4,42	0,1%
Habitats favorables non connectés	134,25	3,2%
Autres habitats non connectés	62,29	1,5%
Éléments fragmentants linéaires	108,39	2,6%
Zones urbanisées	394,23	9,5%

La trame forestière est importante et relativement équilibrée. Elle comprend une part importante de cœurs de nature, mais aussi des éléments relais et des habitats favorables à la dispersion fonctionnels dans la trame forestière locale. Quelques éléments relais et habitats de dispersion sont toutefois déconnectés des cœurs de nature.

☞ La trame des milieux forestiers semble fonctionnelle sur le secteur de l'aire d'étude. Elle permet à un grand nombre d'espèces ayant des affinités forestières de vivre et de se déplacer.

★ **Trame des milieux ouverts**

Le tableau ci-dessous détaille les différents éléments qui constituent la trame des milieux ouverts sur la zone étudiée (aire d'étude immédiate + tampon).

<i>Fonctionnalité</i>	<i>Surface (hectare)</i>	<i>Représentativité (%)</i>
Cœur de nature	200,96	4,86%
Éléments relais connectés	77,83	1,88%
Habitats de dispersion	661,09	15,98%
Autres habitats connectés	187,95	4,54%
Éléments relais non connectés	144,96	3,50%
Habitats favorables non connectés	1129,57	27,30%
Autres habitats non connectés	1232,79	29,79%
Éléments fragmentants	108,39	2,62%
Zones urbanisées	394,23	9,53%

La trame des milieux ouverts est assez bien développée sur la partie nord de l'aire d'étude immédiate. Les cœurs de nature sont localisés au nord de l'autoroute A4, à l'est de l'aire d'étude (Plaine de Saint Blandin) et à l'ouest de la route départementale 231. Ils sont connectés avec des éléments relais et habitats favorables à la dispersion au nord de l'aire d'étude (friches à proximité du Ranch, prairies et friches à proximité du bassin des eaux pluviales). Dans la partie sud, de nombreux espaces potentiellement favorables de cette trame restent déconnectés entre eux.

☞ La trame des milieux ouverts semble plus ou moins fonctionnelle sur le secteur de l'aire d'étude. Les espèces « spécialistes<sup>4</sup> » de ces milieux sont probablement peu favorisées dans ce contexte. Toutefois, certaines espèces à grande capacité de déplacement peuvent être présentes.

★ **Trame des milieux humides**

Le tableau ci-dessous détaille les différents éléments qui constituent la trame des milieux humides sur la zone étudiée (aire d'étude immédiate + tampon).

<i>Fonctionnalité</i>	<i>Surface (hectare)</i>	<i>Représentativité (%)</i>
Cœur de nature	0	0,00%
Éléments relais connectés	1,75	0,04%
Habitats de dispersion	0	0,00%

<sup>4</sup> Adaptées à des conditions environnementales bien précises et généralement strictes

<i>Fonctionnalité</i>	<i>Surface (hectare)</i>	<i>Représentativité (%)</i>
Autres habitats connectés	96,97	2,34%
Eléments relais non connectés	30,49	0,74%
Habitats favorables non connectés	184,09	4,45%
Autres habitats non connectés	3321,84	80,28%
Eléments fragmentants	108,39	2,62%
Zones urbanisées	394,23	9,53%

La trame des milieux humides est peu développée. Les cœurs de nature sont quasi inexistantes et situés en marge du territoire pris en compte dans l'analyse (au nord de l'autoroute A4 et au sud de Villeneuve-le-Comte). Les espaces potentiellement favorables de cette trame restent peu nombreux et déconnectés entre eux. L'aire d'étude immédiate n'abrite que des habitats déconnectés de cette trame.

☞ La trame des milieux humides semble peu fonctionnelle sur le secteur de l'aire d'étude. Les espèces « spécialistes » de ces milieux sont peu favorisées dans ce contexte. Toutefois, certaines espèces à grande capacité de déplacement peuvent être présentes sur les milieux humides de la zone étudiée.



## VI. Synthèse de l'état initial

---

Le projet de création d'un complexe touristique « Villages Nature » porté par l'EPAFRANCE et la société Les Villages Nature est situé sur les communes de Villeneuve-le-Comte, Bailly-Romainvilliers et Serris dans le département de Seine-et-Marne. Il se trouve dans un secteur de plaines agricoles et de boisements, investi par des infrastructures routières et ferroviaires.

Les premières expertises de terrain et l'analyse des informations issues de la bibliographie et des consultations ont révélé la présence de plusieurs éléments sur l'aire d'étude présentant un intérêt écologique.

L'inventaire des habitats naturels a montré que 6 habitats présents sur l'aire d'étude sont d'intérêt patrimonial : la chênaie-charmaie acidiphile, les végétations aquatiques des eaux stagnantes, les végétations aquatiques des eaux courantes, les mares, les végétations aquatiques du bassin de rétention des eaux pluviales et les végétations hygrophiles à hautes herbes (mégaphorbiaies). Ces habitats sont présents dans un état de conservation moyen à mauvais, les cortèges d'espèces présents étant peu caractéristiques. Les habitats naturels ne représentent pas une contrainte réglementaire pour le projet, et constituent une contrainte écologique moyenne à faible selon les habitats concernés.

La flore recensée sur l'aire d'étude ne présente pas d'espèce végétale protégée. Quelques espèces rares à assez rares en Ile-de-France ou en Seine-et-Marne sont présentes dans le bassin de rétention des eaux pluviales (Grande naïade), dans les parcelles cultivées et en bord de chemins (Epière des champs, Spargoute des champs, Setaire glauque, Mélisse officinale), et dans une friche humide au sud du bois du Jariel (Saule à trois étamines). La flore représente une contrainte réglementaire nulle et une contrainte écologique moyenne à faible pour le projet.

Les expertises relatives aux amphibiens ont révélé la présence de six espèces (Salamandre tachetée, Tritons alpestre et palmé, Crapaud commun, Grenouilles agile et rousse). Une septième espèce est probablement présente mais n'a pas été détectée : la Grenouille verte. Les amphibiens représentent une contrainte réglementaire forte pour le projet, compte tenu de leur répartition sur l'ensemble du site étudié. Ils constituent par ailleurs une contrainte écologique faible à forte selon les espèces concernées (faible pour les grenouilles rousses et vertes, moyenne pour le Crapaud commun et le Triton palmé, forte pour la Salamandre tachetée et le Triton alpestre).

Trois reptiles ont été recensés (Lézard des murailles, Lézard vivipare et Orvet) et un autre est potentiellement présent (Couleuvre à collier) sur l'aire d'étude. Ces espèces sont protégées sur le territoire national mais restent communes en Ile-de-France, à l'exception du Lézard vivipare, rare au niveau régional. Les reptiles représentent une contrainte réglementaire pour le projet. Ils constituent par ailleurs une contrainte écologique faible à forte selon les espèces concernées (faible pour le Lézard des murailles, la Couleuvre à collier et l'Orvet, forte pour le Lézard vivipare).

Les expertises de l'avifaune en période de reproduction ont révélé la présence d'une cinquantaine d'espèces, dont 12 sont d'intérêt patrimonial et nicheuses possibles sur l'aire d'étude. Les oiseaux nicheurs représentent une contrainte réglementaire pour le projet (présence d'espèces protégées) et constituent une contrainte écologique forte à faible selon les espèces concernées.

L'avifaune migratrice recensée à l'échelle de l'aire d'étude lointaine compte près d'une

cinquantaine d'espèces, dont 7 présentes un intérêt patrimonial. Parmi celles-ci, le Pluvier doré, inscrit à l'annexe I de la directive Oiseaux, est l'espèce qui présente le plus d'intérêt. L'avifaune migratrice ne représente pas une contrainte réglementaire pour le projet. Elle constitue une contrainte écologique faible, les phénomènes migratoires observés sur l'aire d'étude étant relativement diffus.

L'avifaune hivernante observée à l'échelle de l'aire d'étude lointaine compte près d'une quarantaine d'espèces, dont 6 sont considérées comme d'intérêt patrimonial. Les oiseaux hivernants ne constituent pas une contrainte réglementaire vis-à-vis du projet. Ils représentent par ailleurs une contrainte écologique faible.

Le cortège de chauves-souris présent comprend 2 espèces (Pipistrelle commune et Murin de Daubenton) et un groupe d'espèces (Pipistrelle de Kuhl / Pipistrelle de Nathusius). C'est un cortège relativement banal où la Pipistrelle commune est l'espèce la plus abondante, les autres espèces n'ayant été contactées qu'à quelques reprises sur les zones humides (bassin de rétention des eaux pluviales) et en lisière de boisements. Les chauves-souris représentent une contrainte réglementaire pour le projet mais elles constituent une contrainte écologique moyenne à faible.

Les mammifères terrestres sont peu nombreux sur l'aire d'étude (Chevreuil, Ecureuil roux, Lapin de garenne, Lièvre d'Europe, Sanglier, Taupe d'Europe, Blaireau d'Europe) et communs en Ile-de-France. D'autres espèces sont probablement présentes (Fouine, Hérisson d'Europe, Rat surmulot, Renard roux) même si elles n'ont pas été observées au cours des premières expertises de terrain. Certains mammifères terrestres représentent une contrainte réglementaire pour le projet (présence d'espèces protégées) mais l'ensemble des espèces concernées constituent une contrainte écologique faible.

Les premières expertises des insectes ont permis d'observer vingt-cinq espèces, dont deux protégées en Ile-de-France (Agrion nain, Conocéphale gracieux) et deux autres d'intérêt patrimonial (Criquet vert-échine, Decticelle bariolée). Les informations issues des consultations et de la bibliographie signalent également la présence de deux autres espèces protégées (Mante religieuse, Grillon d'Italie) et de trois autres d'intérêt patrimonial (Demi-deuil, Orthétrum brun, Caloptéryx vierge). Les insectes représentent une contrainte réglementaire pour le projet, et une contrainte écologique faible à forte selon les espèces concernées.

Les mollusques recensés sur l'aire d'étude (42 espèces) sont tous communs en France. Aucune contrainte réglementaire n'est à signaler sur l'aire d'étude pour ce groupe. Les mollusques représentent par ailleurs une contrainte écologique faible.

L'identification des trames écologiques théoriques locales montre que le secteur du projet s'inscrit dans un réseau écologique dominé par les milieux boisés compte tenu de l'important réseau de boisements reliés entre eux à l'échelle de l'aire d'étude lointaine. Les milieux ouverts et humides sont plus ou moins connectés apparaissent moins fonctionnels que les milieux boisés. L'aire d'étude est par ailleurs cernée par plusieurs éléments fragmentant (infrastructures de transport) qui réduisent la fonctionnalité des milieux et les échanges pour la faune et la flore.

Les expertises en cours jusqu'en mai 2011 permettront de compléter et affiner l'état initial présenté dans ce document.

## VII. Contraintes réglementaires liées de la faune et de la flore

L'analyse de la bibliographie et les expertises de terrain réalisées jusqu'à présent ont révélé la présence de plusieurs espèces protégées au titre des différents arrêtés en vigueur relatifs à la protection de la flore et de la faune.

57 espèces protégées ont pour l'instant sont présentes :

- 4 reptiles ;
- 5 amphibiens<sup>5</sup> ;
- 6 mammifères, dont 4 chauves-souris ;
- 4 insectes ;
- 38 oiseaux.

Nous rappelons dans le tableau qui suit pour, chaque groupe étudié, les espèces présentes sur la zone d'étude qui sont soumises à une réglementation à considérer dans le cadre du projet.

Tableau 23 : espèces protégées présentes sur l'aire d'étude				
Nom français Nom scientifique	Statut au niveau européen	Statut au niveau national	Statut au niveau régional	Sens de la réglementation vis-à-vis du projet
<b>Reptiles</b>				
Orvet fragile ( <i>Anguis fragilis</i> )	-	Article 3 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire ou perturber les individus.</li> </ul>
Lézard vivipare ( <i>Zootoca vivipara</i> )				
Lézard des murailles ( <i>Podarcis muralis</i> )	inscrit à l'annexe IV de la directive européenne Habitats/Faune/Flore	Article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire ou perturber les individus ;</li> <li>• Interdiction de détruire ou dégrader les différents milieux de vie.</li> </ul>
Couleuvre à collier ( <i>Natrix natrix</i> )	-	Article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire ou perturber les individus ;</li> <li>• Interdiction de détruire ou dégrader les différents milieux de vie.</li> </ul>

<sup>5</sup> Nous ne tenons pas compte des Grenouilles « vertes » qui ne sont protégées que vis-à-vis de certaines pratiques

Amphibiens				
<b>Grenouille agile</b> ( <i>Rana dalmatina</i> )	inscrit à l'annexe IV de la directive européenne Habitats/Faune/Flore	Article 2 de l'arrêté du 19 novembre 2007	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire ou perturber les individus ;</li> <li>• Interdiction de détruire ou dégrader les différents milieux de vie.</li> </ul>
<b>Crapaud commun</b> ( <i>Bufo bufo</i> )				
<b>Salamandre tachetée</b> ( <i>Salamandra salamandra</i> )				
<b>Triton alpestre</b> ( <i>Ichthyosaura alpestris</i> )		Article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire ou perturber les individus.</li> </ul>
<b>Triton palmé</b> ( <i>Lissotriton helveticus</i> )				
Mammifères				
<b>Pipistrelle commune</b> ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> ),				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire ou perturber les individus ;</li> </ul>
<b>Pipistrelle de Nathusius</b> ( <i>Pipistrellus nathusii</i> ),	inscrit à l'annexe IV de la directive européenne Habitats/Faune/Flore	Article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire ou dégrader les différents milieux de vie.</li> </ul>
<b>Murin de Daubenton</b> ( <i>Myotis daubentonii</i> ),				
<b>Pipistrelle de Kuhl</b> ( <i>Pipistrellus kuhlii</i> )				
<b>Ecureuil roux</b> ( <i>Sciurus vulgaris</i> )		Article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire ou perturber les individus ;</li> </ul>
<b>Hérisson d'Europe</b> ( <i>Erinaceus europaeus</i> )				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire ou dégrader les différents milieux de vie.</li> </ul>
Insectes				
<b>Agrion nain</b> ( <i>Ischnura pumilio</i> )				
<b>Conocéphale gracieux</b> ( <i>Ruspolia nitidula</i> ),			Article 1 de l'arrêté du 22 juillet 1993	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire ou perturber les individus.</li> </ul>
<b>Grillon d'Italie</b> ( <i>Oecanthus pellucens</i> ),				
<b>Mante religieuse</b> ( <i>Mantis religiosa</i> )				
Avifaune nicheuse				
<b>Bondrée apivore</b> ( <i>Pernis apivorus</i> ),	Annexe I de la directive Oiseaux	Article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire ou perturber les individus ;</li> </ul>
<b>Pic mar</b> ( <i>Debdrocopos</i> )				

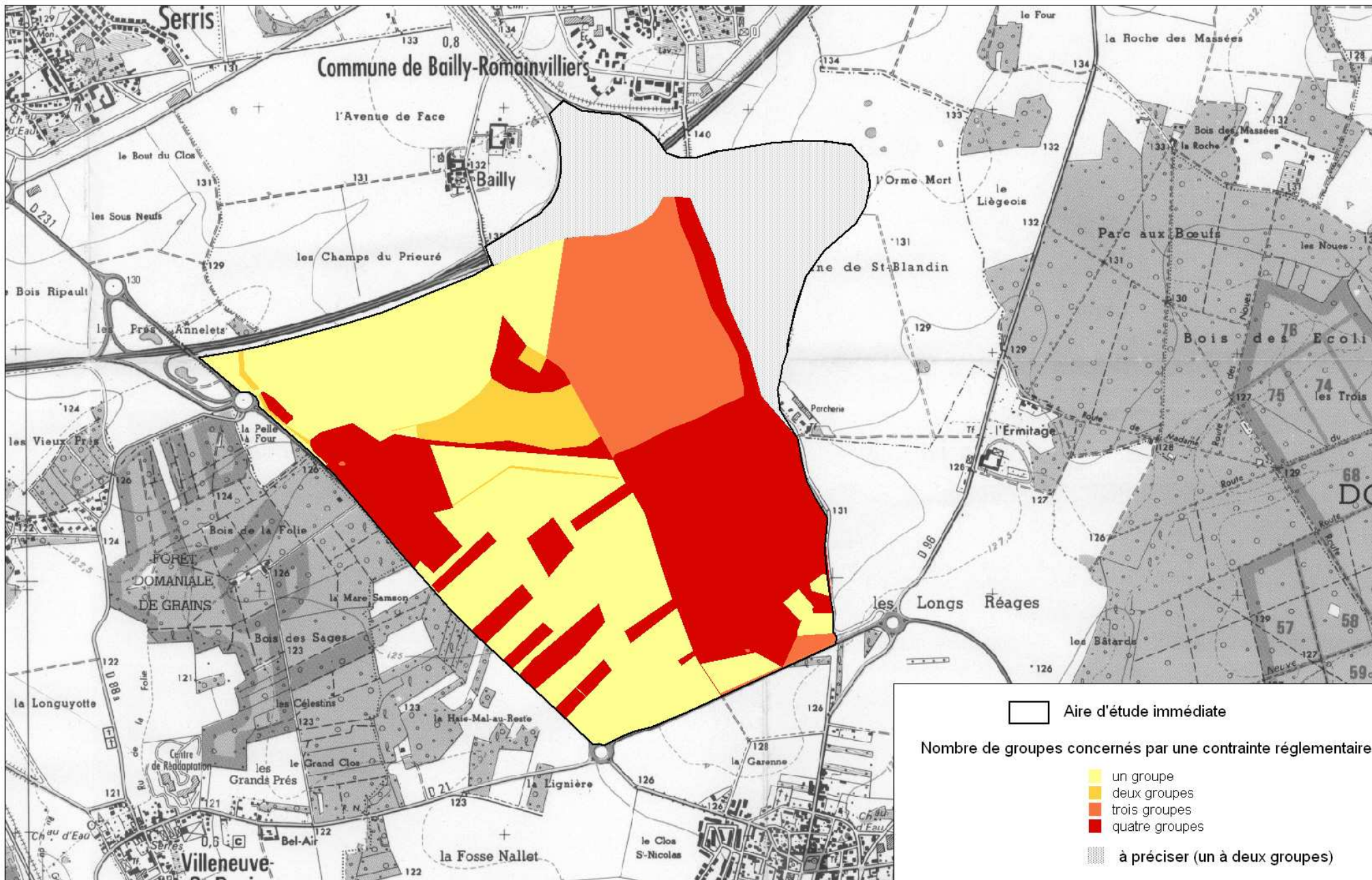


<p>medius), <b>Pic noir</b> (<i>Dryocopus martius</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire ou dégrader les différents milieux de vie.</li> </ul>	
<p><b>Accenteur mouchet</b> (<i>Prunella modularis</i>), <b>Bergeronnette grise</b> (<i>Motacilla alba</i>), <b>Bouvreuil pivoine</b> (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>), <b>Bruant jaune</b> (<i>Emberiza citrinella</i>), <b>Buse variable</b> (<i>Buteo buteo</i>), <b>Chardonneret élégant</b> (<i>Carduelis carduelis</i>), <b>Choucas des tours</b> (<i>Corvus monedula</i>), <b>Faucon crécerelle</b> (<i>Falco tinnunculus</i>), <b>Fauvette à tête noire</b> (<i>Sylvia atricapilla</i>), <b>Fauvette des jardins</b> (<i>Sylvia borin</i>), <b>Fauvette grisette</b> (<i>Sylvia communis</i>), <b>Grand Cormoran</b> (<i>Phalacrocorax carbo</i>), <b>Grèbe huppé</b> (<i>Podiceps cristatus</i>), <b>Grimpereau des jardins</b> (<i>Certhia brachydactyla</i>), <b>Héron cendré</b> (<i>Ardea cinerea</i>), <b>Hirondelle de fenêtre</b> (<i>Delichon urbica</i>), <b>Hirondelle rustique</b> (<i>Hirundo rustica</i>), <b>Hypolaïs polyglotte</b> (<i>Hippolais polyglotta</i>), <b>Locustelle tachetée</b> (<i>Locustella naevia</i>), <b>Loriot d'Europe</b> (<i>Oriolus oriolus</i>), <b>Martinet noir</b> (<i>Apus apus</i>), <b>Mésange bleue</b> (<i>Parus caeruleus</i>), <b>Mésange charbonnière</b> (<i>Parus major</i>), <b>Mésange nonnette</b> (<i>Parus palustris</i>) <b>Moineau domestique</b> (<i>Passer domesticus</i>), <b>Mouette rieuse</b> (<i>Larus ridibundus</i>), <b>Pic épeiche</b> (<i>Dendrocopos major</i>), <b>Pic vert</b> (<i>Picus viridis</i>), <b>Pinson des arbres</b> (<i>Fringilla coelebs</i>), <b>Pouillot fitis</b> (<i>Phylloscopus trochilus</i>),</p>	<p>Article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire ou perturber les individus ;</li> <li>• Interdiction de détruire ou dégrader les différents milieux de vie.</li> </ul>

---

**Pouillot véloce**  
(Phylloscopus  
collybita),  
**Sittelle torchepot**  
(Sitta europaea),  
**Rougegorge familier**  
(Erithacus rubecula),  
**Troglodyte mignon**  
(Troglodytes  
troglodytes),  
**Verdier d'Europe**  
(Carduelis chloris)

---



## VIII. Enjeux écologiques de l'aire d'étude

---

A partir des premiers résultats, une première analyse de la valeur patrimoniale et des sensibilités écologiques a été réalisée pour les différents compartiments de la faune et de la flore. Cette analyse permet de définir des enjeux écologiques qui vont dépendre de cette valeur patrimoniale et de la sensibilité écologique.

La valeur patrimoniale est évaluée de manière qualitative (fort, moyen, faible) à partir des statuts de conservation des habitats et des espèces (statut européen, national, régional, départemental ; statut de rareté...), de l'état de conservation des habitats et des populations d'espèces relevées.

La sensibilité écologique est évaluée de manière qualitative (fort, moyen, faible). Elle est évaluée à partir de la fragilité des habitats et des espèces vis-à-vis du projet, et de leur capacité de maintien et/ou de restauration sur l'aire d'étude dans le cadre du projet.

Les enjeux écologiques sont illustrés par une carte localisant les secteurs en fonction des enjeux définis pour les habitats et les espèces.

*Carte « Enjeux écologiques de l'aire d'étude (version intermédiaire) »*

Tableau 24 : Synthèse des enjeux écologiques sur l'aire d'étude (version intermédiaire)

<i>Groupes et espèces</i>	<i>Contrainte réglementaire vis-à-vis du projet</i>	<i>Valeur patrimoniale</i>	<i>Sensibilité écologique</i>	<i>Enjeu écologique</i>
<i>Habitats naturels</i>				
Chênaie-charmaie acidiphile	Nulle	Habitat inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats et déterminants de ZNIEFF mais typicité moyenne à faible Etat de conservation moyen à mauvais <b>Valeur patrimoniale moyenne</b>	Habitat susceptible d'être partiellement détruit et dégradé par le projet Possibilité de maintien partiel de l'habitat mais caractéristiques et fonctionnalité susceptibles d'être dégradées <b>Sensibilité écologique moyenne</b>	<b>Enjeu écologique moyen</b>
Végétations aquatiques des eaux courantes, végétations aquatiques des eaux stagnantes, végétations aquatiques des plans d'eau eutrophes, mégaphorbiaies, mares	Nulle	Habitats inscrits à l'annexe II de la Directive Habitats mais typicité faible Habitat « Végétations des eaux courantes » déterminante de ZNIEFF Etat de conservation moyen à mauvais <b>Valeur patrimoniale moyenne à faible</b>	Habitats susceptibles d'être partiellement détruits et/ou dégradés par le projet Possibilité de conservation des végétations aquatiques mais risques de dégradation (pollution...) Possibilité de maintien partiel des mégaphorbiaies mais caractéristiques et fonctionnalité susceptibles d'être dégradées <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
Autres habitats naturels	nulle	Habitats répandus en Ile-de-France Etat de conservation moyen à mauvais <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Habitats susceptibles d'être détruits et/ou dégradés par le projet mais peu vulnérables <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
<i>Flore</i>				
Grande naïade	nulle	Rare en Ile-de-France, assez commune en Seine-et-Marne Abondante dans le bassin des eaux pluviales <b>Valeur patrimoniale moyenne</b>	Espèce susceptible d'être affectée indirectement par le projet (pollution...) Maintien de la station envisageable dans le cadre du projet <b>Sensibilité écologique moyenne</b>	<b>Enjeu écologique moyen</b>



Tableau 24 : Synthèse des enjeux écologiques sur l'aire d'étude (version intermédiaire)

<i>Groupes et espèces</i>	<i>Contrainte réglementaire vis-à-vis du projet</i>	<i>Valeur patrimoniale</i>	<i>Sensibilité écologique</i>	<i>Enjeu écologique</i>
Mélisse officinale, Epiaire des champs, Spargoute des champs, Sétaire glauque	Nulle	Espèces rares à assez rare en Ile-de-France, espèces assez rares à assez communes en Seine-et-Marne  Quelques pieds à quelques dizaines de pieds (populations à priori réduites)  <b>Valeur patrimoniale moyenne</b>	Espèces susceptibles d'être affectées directement ou indirectement par le projet  Possibilité de maintien des stations mais risques d'isolement  <b>Sensibilité écologique moyenne</b>	<b>Enjeu écologique moyen</b>
Saule à trois étamines	Nulle	Espèce assez commune en Ile-de-France, assez rare en Seine-et-Marne  Quelques arbres et pieds très localisés  <b>Valeur patrimoniale moyenne</b>	Espèce susceptible d'être affectée indirectement par le projet (pollution...)  Station isolée et dégradée en l'absence du projet, susceptible d'être affectée par le projet  <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
Autres espèces végétales recensées	Nulle	Espèces communes en Ile-de-France  <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèces peu vulnérables pouvant être affectées directement ou indirectement par le projet  <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
<i>Amphibiens</i>				
Salamandre tachetée, Triton alpestre	Protection des individus	Espèces communes en France et assez rares en Ile-de-France  <b>Valeur patrimoniale moyenne</b>	Espèce peu mobile et sensible aux travaux d'aménagement Habitat d'espèce susceptible d'être détruit et dégradé par le projet  Fragmentation de l'habitat réduisant la fonctionnalité des milieux et induisant des risques de destruction d'individus  <b>Sensibilité écologique forte</b>	<b>Enjeu écologique fort</b>

Tableau 24 : Synthèse des enjeux écologiques sur l'aire d'étude (version intermédiaire)

<i>Groupes et espèces</i>	<i>Contrainte réglementaire vis-à-vis du projet</i>	<i>Valeur patrimoniale</i>	<i>Sensibilité écologique</i>	<i>Enjeu écologique</i>
Grenouille agile	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèce commune en France et assez commune en Ile-de-France <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèce peu mobile et sensible aux travaux d'aménagement Habitat d'espèce susceptible d'être détruit et dégradé par le projet  Fragmentation de l'habitat réduisant la fonctionnalité des milieux et induisant des risques de destruction d'individus <b>Sensibilité écologique forte</b>	<b>Enjeu écologique moyen</b>
Crapaud commun, Triton palmé	Protection des individus	Espèce communes en France et peu communes en Ile-de-France <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèce peu mobile et sensible aux travaux d'aménagement Habitat d'espèce susceptible d'être détruit et dégradé par le projet  Fragmentation de l'habitat réduisant la fonctionnalité des milieux et induisant des risques de destruction d'individus <b>Sensibilité écologique forte</b>	<b>Enjeu écologique moyen</b>
Grenouille rousse, Grenouille verte	Protection des individus sous condition	Espèce communes en France et peu communes en Ile-de-France <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèce peu mobile et sensible aux travaux d'aménagement <b>Sensibilité écologique moyenne à faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
<i>Reptiles</i>				
Lézard vivipare	Protection des individus	Espèce commune en France et rare en Ile-de-France <b>Valeur patrimoniale forte</b>	Espèce très mobile et globalement peu sensible aux travaux d'aménagement Habitat d'espèce susceptible d'être détruit et dégradé par le projet  Fragmentation et isolement de l'habitat de l'espèce	<b>Enjeu écologique fort</b>

Tableau 24 : Synthèse des enjeux écologiques sur l'aire d'étude (version intermédiaire)

<i>Groupes et espèces</i>	<i>Contrainte réglementaire vis-à-vis du projet</i>	<i>Valeur patrimoniale</i>	<i>Sensibilité écologique</i>	<i>Enjeu écologique</i>
			<b>Sensibilité écologique moyenne</b>	
Lézard des murailles, Couleuvre à collier	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèce commune en France et en Ile-de-France <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèce très mobile et globalement peu sensible aux travaux d'aménagement Habitat d'espèce susceptible d'être détruit et dégradé par le projet, mais possibilité de création/restauration de l'habitat d'espèce dans le cadre du projet <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
Orvet	Protection des individus	Espèce commune en France et en Ile-de-France <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèce assez mobile et assez sensible aux travaux d'aménagement Habitat d'espèce susceptible d'être détruit et dégradé par le projet mais possibilité d'aménagement en faveur de l'espèce <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
<i>Avifaune nicheuse</i>				
Bondrée apivore	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèce non menacée en France mais nicheuse rare en Ile-de-France Population sur l'aire d'étude à préciser <b>Valeur patrimoniale forte</b>	Espèce très sensible au dérangement et à la destruction/dégradation de son habitat de nidification Habitat d'espèce susceptible d'être détruit par le projet <b>Sensibilité écologique forte</b>	<b>Enjeu écologique fort<sup>6</sup></b>

<sup>6</sup> L'évaluation de cet enjeu reste à confirmer, la présence de la Bondrée apivore nicheuse sur l'aire d'étude n'étant pas avérée d'après les premières expertises de terrain et les informations issues de la bibliographie.

Tableau 24 : Synthèse des enjeux écologiques sur l'aire d'étude (version intermédiaire)

<i>Groupes et espèces</i>	<i>Contrainte réglementaire vis-à-vis du projet</i>	<i>Valeur patrimoniale</i>	<i>Sensibilité écologique</i>	<i>Enjeu écologique</i>
Pic mar	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèce non menacée en France mais nicheuse peu commune en Ile-de-France Population présente d'au moins deux couples <b>Valeur patrimoniale moyenne</b>	Espèce sensible à la destruction/dégradation de son habitat de nidification Habitat d'espèce susceptible d'être détruit par le projet <b>Sensibilité écologique forte</b>	<b>Enjeu écologique moyen à fort</b>
Pic noir	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèce non menacée en France mais nicheuse rare en Ile-de-France Population présente à préciser <b>Valeur patrimoniale forte</b>	Espèce sensible à la destruction/dégradation de son habitat de nidification Habitat d'espèce susceptible d'être détruit par le projet <b>Sensibilité écologique forte</b>	<b>Enjeu écologique fort</b>
Bouvreuil pivoine, Bruant jaune, Fauvette grisette, Pouillot fitis	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèces en déclin en France mais nicheuses communes à très communes en Ile-de-France Populations réduites sur l'aire d'étude <b>Valeur patrimoniale moyenne</b>	Espèces sensibles au dérangement et à la destruction/dégradation de leur habitat de nidification Habitats d'espèces susceptibles d'être affectés par le projet <b>Sensibilité écologique moyenne</b>	<b>Enjeu écologique moyen</b>
Faucon crécerelle, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Mésange nonnette, Pic vert	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèces non menacées en France, nicheuses communes à très communes en Ile-de-France <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèces peu sensibles vis-à-vis du projet Habitats d'espèces susceptibles d'être affectés par le projet <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
Alouette des champs, Tourterelle des bois	nulle	Espèces non menacées en France, nicheuses communes à très communes en Ile-de-France <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèces peu sensibles vis-à-vis du projet Habitats d'espèces susceptibles d'être affectés par le projet <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
Autres espèces protégées	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèces non menacées en France, nicheuses communes à très communes en Ile-de-France <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèces peu sensibles vis-à-vis du projet Habitats d'espèces susceptibles d'être affectés par le projet	<b>Enjeu écologique faible</b>

Tableau 24 : Synthèse des enjeux écologiques sur l'aire d'étude (version intermédiaire)

<i>Groupes et espèces</i>	<i>Contrainte réglementaire vis-à-vis du projet</i>	<i>Valeur patrimoniale</i>	<i>Sensibilité écologique</i>	<i>Enjeu écologique</i>
			<b>Sensibilité écologique faible</b>	
Autres espèces chassables	Nulle	Espèces non menacées en France, nicheuses communes à très communes en Ile-de-France <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèces peu sensibles vis-à-vis du projet Habitats d'espèces susceptibles d'être affectés par le projet <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
<i>Avifaune migratrice</i>				
Pluvier doré		<b>Espèce migratrice commune en Ile-de-France, inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux</b> <b>Valeur patrimoniale moyenne</b>	Espèce peu sensible vis-à-vis du projet en période de migration <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
Bouvreuil pivoine	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèce vulnérable en France mais migratrice commune en Ile-de-France <b>Valeur patrimoniale moyenne</b>	Espèce peu sensible vis-à-vis du projet en période de migration <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
Fuligule milouin, Grosbec casse-noyaux, Pigeon colombin, Pinson du Nord, Vanneau huppé	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction pour le Grosbec casse-noyaux et le Pinson du Nord	Espèce migratrices peu communes à communes en Ile-de-France. Vanneau huppé et Fuligule milouin en déclin en France <b>Valeur patrimoniale moyenne à faible</b>	Espèce peu sensible vis-à-vis du projet en période de migration <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>



Tableau 24 : Synthèse des enjeux écologiques sur l'aire d'étude (version intermédiaire)

<i>Groupes et espèces</i>	<i>Contrainte réglementaire vis-à-vis du projet</i>	<i>Valeur patrimoniale</i>	<i>Sensibilité écologique</i>	<i>Enjeu écologique</i>
Autres espèces présentes en période de migration	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction (variable selon les espèces)	Espèce migratrices communes en France et en Ile-de-France <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèces peu sensibles vis-à-vis du projet en période de migration <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
<i>Avifaune hivernante</i>				
Bouvreuil pivoine, Pipit farlouse	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèce vulnérable en France mais hivernante commune en Ile-de-France <b>Valeur patrimoniale moyenne à faible</b>	Espèces peu sensibles vis-à-vis du projet en période d'hivernage <b>Sensibilité écologique moyenne à faible</b>	<b>Enjeu écologique moyen à faible</b>
Grosbec casse-noyaux, Pigeon colombin, Pinson du Nord, Vanneau huppé	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction pour le Grosbec casse-noyaux et le Pinson du Nord	Espèce hivernantes peu communes à communes en France et en Ile-de-France. <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèces peu sensibles vis-à-vis du projet en période d'hivernage <b>Sensibilité écologique moyenne à faible</b>	<b>Enjeu écologique moyen à faible</b>
Autres espèces présentes en période d'hivernage	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction (variable selon les espèces)	Espèce hivernantes communes en France et en Ile-de-France <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèces peu sensibles vis-à-vis du projet en période de migration <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
<i>Mammifères</i>				
Pipistrelle commune	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèce commune en France et en Ile-de-France Espèce bien représentée sur l'aire d'étude	Espèce anthropophile peu sensible vis-à-vis du projet Habitat d'espèce susceptible d'être affecté par le projet, possibilité de création d'habitats favorables dans le cadre du	<b>Enjeu écologique faible</b>

Tableau 24 : Synthèse des enjeux écologiques sur l'aire d'étude (version intermédiaire)

<i>Groupes et espèces</i>	<i>Contrainte réglementaire vis-à-vis du projet</i>	<i>Valeur patrimoniale</i>	<i>Sensibilité écologique</i>	<i>Enjeu écologique</i>
		<b>Valeur patrimoniale faible</b>	projet <b>Sensibilité écologique faible</b>	
Pipistrelle de Kuhl	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèce commune en France mais en régression en Ile-de-France Population à préciser sur le site mais à priori réduite <b>Valeur patrimoniale moyenne</b>	Espèce anthropophile peu sensible vis-à-vis du projet Habitat d'espèce susceptible d'être affecté par le projet, possibilité de création d'habitats favorables dans le cadre du projet <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
Pipistrelle de Nathusius	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèce menacée en France et en régression en Ile-de-France Population à préciser sur l'aire d'étude mais à priori réduite <b>Valeur patrimoniale moyenne</b>	Espèce migratrice et forestière sensible à la dégradation de ses habitats et à la fragmentation des milieux naturels Habitat d'espèce susceptible d'être affecté par le projet <b>Sensibilité écologique moyenne</b>	<b>Enjeu écologique moyen</b>
Murin de Daubenton	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèce commune en France mais en régression en Ile-de-France Population à préciser sur l'aire d'étude mais à priori réduite <b>Valeur patrimoniale moyenne</b>	Espèce anthropophile, d'affinité forestière et liée aux zones humides, sensible à la dégradation de ses habitats et à la fragmentation des milieux naturels Habitat d'espèce susceptible d'être affecté par le projet <b>Sensibilité écologique moyenne</b>	<b>Enjeu écologique moyen</b>
Ecureuil roux	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèce commune en France et en Ile-de-France Population sur l'aire d'étude à préciser <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèce mobile sensible à la dégradation de ses habitats et à la fragmentation des milieux naturels Habitat d'espèce susceptible d'être affecté par le projet, mais maintien possible de l'habitat d'espèce sur des surfaces significatives dans le cadre du projet <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>

Tableau 24 : Synthèse des enjeux écologiques sur l'aire d'étude (version intermédiaire)

<i>Groupes et espèces</i>	<i>Contrainte réglementaire vis-à-vis du projet</i>	<i>Valeur patrimoniale</i>	<i>Sensibilité écologique</i>	<i>Enjeu écologique</i>
Hérisson d'Europe	Protection des individus, des aires de repos et des sites de reproduction	Espèce commune en France et en Ile-de-France Population sur l'aire d'étude à préciser <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèce sensible à la dégradation de ses habitats et à la fragmentation des milieux naturels Habitat d'espèce susceptible d'être affecté par le projet, mais maintien possible de l'habitat d'espèce sur des surfaces significatives dans le cadre du projet <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
Blaireau d'Europe		Espèce commune en France et en Ile-de-France Espèce déterminante de ZNIEFF (ZNIEFF type 2) Population sur l'aire d'étude à préciser <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèce sensible à la dégradation de ses habitats et à la fragmentation des milieux naturels Habitat d'espèce susceptible d'être affecté par le projet, mais maintien possible de l'habitat d'espèce sur des surfaces significatives dans le cadre du projet <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
Autres mammifères recensés	Nulle	Espèces communes en France et en Ile-de-France Populations sur l'aire d'étude à préciser <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèces peu sensibles vis-à-vis du projet <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
<i>Insectes</i>				
Ecaille chinée, Demi-deuil	Nulle	Espèces communes en France et non menacées en Ile-de-France Populations à préciser sur l'aire d'étude <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèces peu sensibles vis-à-vis du projet <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
Agrion nain	Protection des individus	Espèce menacée en France et assez rare en Ile-de-France Population à préciser, localisée sur les milieux	Espèce sensible à la dégradation de ses habitats Habitat d'espèce susceptible d'être affecté par le projet	<b>Enjeu écologique fort</b>

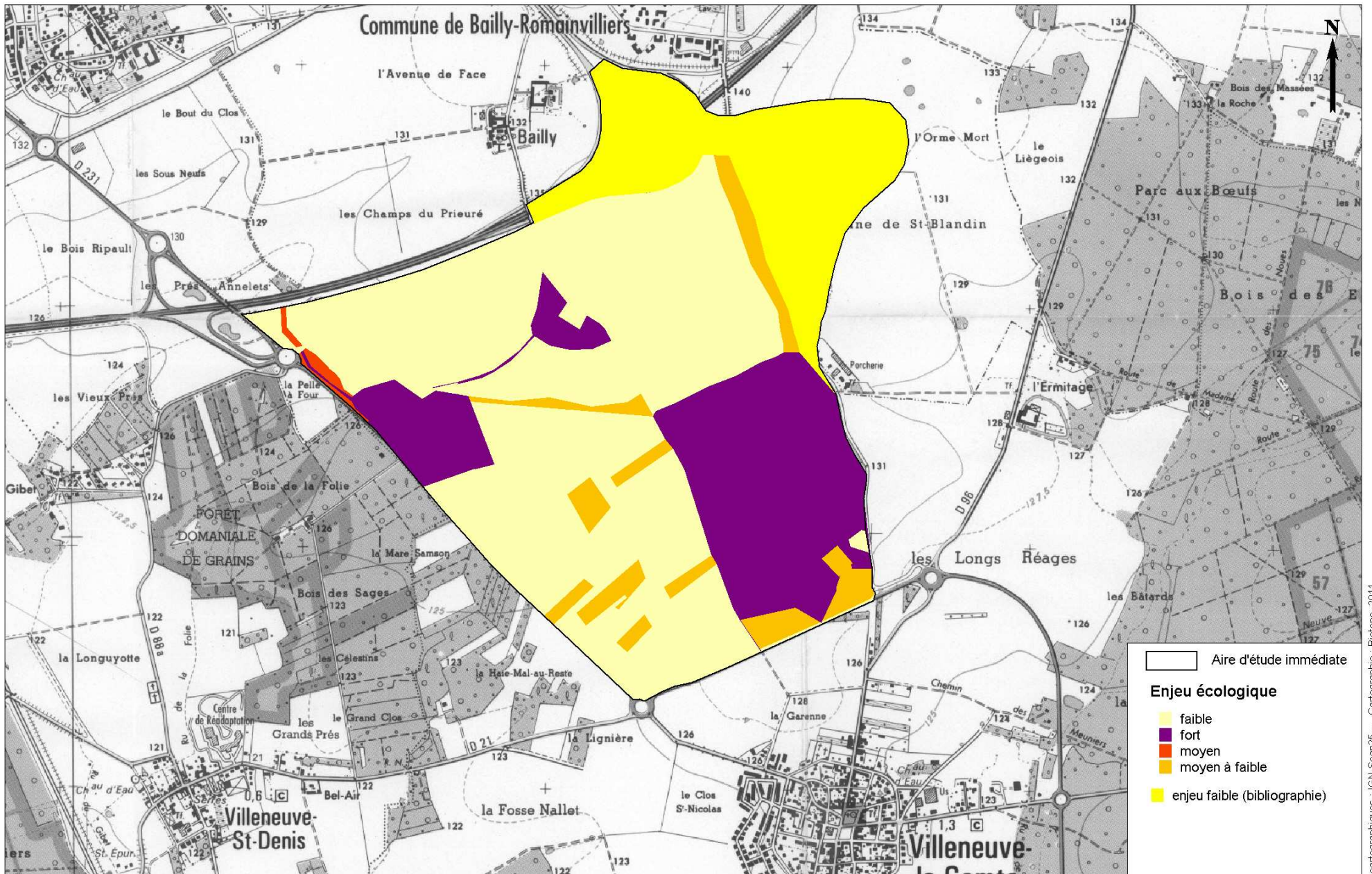
Tableau 24 : Synthèse des enjeux écologiques sur l'aire d'étude (version intermédiaire)

<i>Groupes et espèces</i>	<i>Contrainte réglementaire vis-à-vis du projet</i>	<i>Valeur patrimoniale</i>	<i>Sensibilité écologique</i>	<i>Enjeu écologique</i>
		humides au nord de l'aire d'étude <b>Valeur patrimoniale forte</b>	<b>Sensibilité écologique forte</b>	
Orthétrum brun	Nulle	Espèce commune en France et rare en Ile-de-France Population importante sur l'aire d'étude <b>Valeur patrimoniale forte</b>	Espèce sensible à la dégradation de ses habitats Habitat d'espèce susceptible d'être affecté par le projet <b>Sensibilité écologique forte</b>	<b>Enjeu écologique fort</b>
Caloptéryx vierge	Nulle	Espèce commune en France et assez rare en Ile-de-France Population assez importante <b>Valeur patrimoniale moyenne</b>	Espèce sensible à la dégradation de ses habitats Habitat d'espèce susceptible d'être affecté par le projet <b>Sensibilité écologique forte</b>	<b>Enjeu écologique moyen</b>
Conocéphale gracieux	Protection des individus	Espèce répandue en France et faiblement menacée en Ile-de-France Population à préciser sur l'aire d'étude <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèce sensible à la dégradation de ses habitats Habitat d'espèce susceptible d'être affecté par le projet <b>Sensibilité écologique forte</b>	<b>Enjeu écologique moyen</b>
Mante religieuse	Protection des individus	Espèce répandue en France et vulnérable en Ile-de-France Population à préciser sur l'aire d'étude <b>Valeur patrimoniale moyenne</b>	Espèce sensible à la dégradation de ses habitats Habitat d'espèce susceptible d'être affecté par le projet <b>Sensibilité écologique forte</b>	<b>Enjeu écologique moyen</b>
Criquet vert-échine	Nulle	Espèce répandue en France et menacée en Ile-de-France Population à préciser sur l'aire d'étude	Espèce sensible à la dégradation de ses habitats Habitat d'espèce susceptible d'être affecté par le projet <b>Sensibilité écologique forte</b>	<b>Enjeu écologique moyen</b>

Tableau 24 : Synthèse des enjeux écologiques sur l'aire d'étude (version intermédiaire)

<i>Groupes et espèces</i>	<i>Contrainte réglementaire vis-à-vis du projet</i>	<i>Valeur patrimoniale</i>	<i>Sensibilité écologique</i>	<i>Enjeu écologique</i>
		<b>Valeur patrimoniale moyenne</b>		
Decticelle bariolée	Nulle	Espèce répandue en France et vulnérable en Ile-de-France Population à préciser sur l'aire d'étude <b>Valeur patrimoniale moyenne</b>	Espèce sensible à la dégradation de ses habitats Habitat d'espèce susceptible d'être affecté par le projet <b>Sensibilité écologique forte</b>	<b>Enjeu écologique moyen</b>
Grillon d'Italie	Protection des individus	Espèce commune en France et non-menacée en Ile-de-France Populations sur l'aire d'étude à préciser <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèces peu sensibles vis-à-vis du projet <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
Autres espèces d'insectes recensées	Nulle	Espèces communes en France et en Ile-de-France Populations sur l'aire d'étude à préciser <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèces peu sensibles vis-à-vis du projet <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>
<i>Mollusques continentaux</i>				
Toutes les espèces de mollusques continentaux	Nulle	Espèces communes en France et en Ile-de-France Populations sur l'aire d'étude à préciser <b>Valeur patrimoniale faible</b>	Espèces peu sensibles vis-à-vis du projet <b>Sensibilité écologique faible</b>	<b>Enjeu écologique faible</b>





# IX. Bibliographie

---

- ACEMAV coll., DUGUET R., MELKI F., 2003. *Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Collection Parthénope, Biotope ed., Mèze, 480 pp.
- ARTHUR L. & LEMAIRE M., 1999 – *Les chauves-souris maîtresses de la nuit*. D&N, 265 p.
- ARNAL G., 1996 – *Les plantes protégées d’Ile-de-France*. Coll. Parthénope. Biotope, Paris.
- BARATAUD M., 1992 – *Reconnaissance des espèces de Chiroptères français à l’aide d’un détecteur d’ultrasons : le point sur les possibilités actuelles*. In : Actes du 16<sup>ème</sup> colloque francophone de mammalogie, Grenoble 1992. Museum d’histoires naturelles, Grenoble : 58-68.
- BARATAUD M., 1996 – *Ballades dans l’inaudible. Méthode d’identification acoustique des chauves-souris de France*. Ed. Sittelle. Double CD et livret 49p.
- BARDAT J., BIORET Fr., BOTINEAUM., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.C., ROYER J.M., ROUX G. & TOUFFET J., 2004 – *Prodrome des végétations de France*. MNHN, Paris. 171 p.
- BART F. & FREY C., 2004 – *Forêt régionale de Ferrières-en-Brie – Inventaire ornithologique et préconisations de gestion*. CORIF. Agence des Espaces Verts d’Ile-de-France. 52 p.
- BirdLife International, 2009. – *Birds in the European Union : a status assessment*. Wageningen. Netherlands. BirdLife International.
- BELLMAN H., LUQUET G., 1995 – *Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d’Europe occidentale*. Delachaux et Niestlé, Lausanne (Suisse), 383p.
- BOURNERIAS M., ARNAL G., BOCK C., 2001. *Guide des groupements végétaux de la région parisienne*. Edition Belin : 639 p.
- CHINERY M., 1988 – *Insectes de France et d’Europe occidentale*. Arthaud, Paris. 320 p.
- CORAY, A. & THORENS, P. 2001. *Orthoptères de Suisse : clé de détermination*. Fauna Helvetica, Neuchâtel. (Centre suisse de cartographie de la faune): 236 pages.
- CSRPN Ile-de-France & DIREN Ile-de-France, 2002. *Guide méthodologique pour la création de Zone Naturelle d’Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France*. Cachan éditions. DIREN Ile-de-France. 207 p.
- DIREN Ile-de-France (coord.), 2007 – *Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et des ses habitats d’Ile-de-France*. Préfecture de la Région Ile-de-France.
- DOMMANGET, J-L., 1994 – *Atlas préliminaire des Odonates de France. Etat d’avancement au 31-12-1993*. Collections Patrimoines naturels, vol. 16. Paris SFF/MNHN, SFO et Ministère de l’Environnement. 80 p.
- DUQUET M. et MAURIN H., 1992. *Inventaire de la faune de France*. Muséum National d’Histoire Naturelle et Nathan Éditeur, 415 p.
- ECOSPHERE, 2003 – *Projet d’aménagement touristique : sud A4. Etude d’impact écologique (Etat initial). Communes de Bailly-Romainvilliers, Coutevraut et Villeneuve-le-Comte (Seine-et-Marne)*. EPAFRANCE. 87 p.
- FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. et coll., 1997. *Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*. Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l’Environnement : 225p.
- GRAND D. & BOUDOT J.-P., 2006 – *Les libellules de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope, Mèze, Coll. Parthénope, 480 p.
- LAFRANCHIS T., 2000 – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France), 448p.
- LAMBINON J. et al., 1992, *Nouvelle flore de la Belgique, du G.-D. de Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines*. Quatrième édition. Edition du Jardin botanique national de Belgique : 1092 p.

LE MARECHAL & LESAFFRE, 2000 – *Les oiseaux d'Ile-de-France, l'avifaune de Paris et de sa région*. Ed. Delachaux et Niestlé, 342 p.

LUSTRAT P., 2006 - *Atlas des mammifères de Seine et Marne*. Nature recherche, 84 p.

MERIGUET B., ZAGATTI P., TURLURE C., BOILLY O., 2004 – *Forêt régionale de Ferrières – Inventaire entomologique 2002 réalisé pour l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France*. OPIE. 28 p.

MESCHEDE, A. & K.-G. HELLER. (2003) – *Ecologie et protection des chauves-souris en milieu forestier*. Le Rhinolophe. n° 16.

MITCHELL-JONES A J, AMORI G, BOGDANOWICZ W, KRYŠTUFK B, REIJNDERS PJH, SPITZENBERGER F, STUBBE M, THISSEN JBM, VOHRALÍK V & ZIMA J., 1999 - *The atlas of European mammals*, Poyser Natural History, T. & A. D. Poyser, London 484 pp.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, Maurin H. (coord.), 1995. *Livre Rouge. Inventaire de la Faune menacée en France*. Editions Nathan . 176 p.

VOISIN J.-F. (coord.), 2003. – *Atlas des Orthoptères (Insecta : Orthoptera) et des Mantidés (Insecta : Mantodea) de France*. Patrimoines Naturels, 60 : 104p.

SARDET, E. & DEFAUT, B., Eds. 2004. *Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques*. Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques. 125-137 pages.

SCHOBER W. & GRIMMBERGER E., 1987 – *Guide des chauves-souris d'Europe*. D & N. 223 p.

ROUE S.Y. & BARATAUD M., 1999 – *Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice*. Le Rhinolophe, vol. spéc. n° 2.

SCHOBER W. & GRIMMBERGER E., 1987 – *Guide des chauves-souris d'Europe*. D & N. 223 p.

THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V. (coord.), 2004. *Rapaces nicheurs de France – distribution, effectifs et conservation*. Delachaux & Niestlé. Paris. 176 p.

WELLS, S. M. & CHATFIELD, J. E. 1992. *Threatened non-marine Molluscs of Europe*. Nature and environment, Strasbourg. (Council of Europe Press): 163 pages.

WENDLER, A. & NÜSS, J.-H. 1997. *Libellules - Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et continentale*. Bois-d'Arcy. (Société Française d'Odonatologie): 129 pages.

## Liste des espèces végétales recensées sur l'aire d'étude immédiate en 2010 (Biotope, Confluences Ingénieurs Conseil)

Légende des statuts d'indigénat :

I : espèce indigène ; P : espèce plantée ; SNA : espèce naturalisée

Légende des statuts de rareté :

AC : espèce assez commune ; C : espèce commune ; TC : espèce très commune ; AR : assez rare

Nom scientifique	Nom français	Indigénat en Ile-de-France	Degré de rareté en Ile-de-France	Degré de rareté en Seine-et-Marne
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	I	TC	
<i>Acer platanoides</i>	Erable plane	SNA	TC	
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	SNA	TC	
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	
<i>Aethusa cynapium subsp cynapium</i>	Petite cigüe	I	AC	
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	
<i>Agrimonia procera</i>	Aigremoine odorante	I	C	
<i>Agrostis stolonifera subsp stolonifera</i>	Agrostis stolonifère	I	AC	
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	I	TC	
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Plantain d'eau	I	TC	
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire	I	TC	
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	I	TC	
<i>Amaranthus hybridus</i>	Amarante verte	I	C	
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	I	AC	
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	I	TC	
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sauvage	I	TC	
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil des bois	I	TC	
<i>Apera spica-venti</i>	Jouet du vent	I	C	
<i>Apium nodiflorum</i>	Ache faux cresson	I	C	
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	I	TC	
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	
<i>Arum maculatum</i>	Arum tacheté	I	TC	
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental	I	TC	



<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom français</i>	<i>Indigénat en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Seine-et-Marne</i>
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	
<i>Atriplex prostrata</i>	Arroche hastée	I	C	
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	i	TC	
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	I	TC	
<i>Bidens tripartita</i>	Bident triparti	I	C	
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	I	TC	
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone	I	TC	
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostis commun	I	TC	
<i>Callitriche stagnalis</i>	Callitriche des eaux stagnantes	I	C	
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	I	TC	
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	
<i>Carduus crispus</i>	Chardon crépu	I	C	
<i>Carex cuprina</i>	Laîche cuivrée	I	C	
<i>Carex flacca</i>	Laîche glauque	I	TC	
<i>Carex hirta</i>	Laîche hirsute	I	TC	
<i>Carex pendula</i>	Laîche pendante	I	TC	
<i>Carex remota</i>	Laîche espacée	I	C	
<i>Carex riparia</i>	Laîche des rives	I	TC	
<i>Carex sylvatica</i>	Laîche des bois	I	TC	
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	T	
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	I	TC	
<i>Centaurea gr. nigra</i>	Centaurée noire	I	AC	
<i>Centaureum erythrea</i>	Petite centaurée	I	TC	
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	I	C	
<i>Chamaecyparis lawsoniana</i>	Cyprès de Lawson	P	-	
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Cerfeuil penché	I	TC	
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	I	TC	
<i>Chenopodium polyspermum</i>	Chénopode polysperme	I	TC	



<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom français</i>	<i>Indigénat en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Seine-et-Marne</i>
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	I	TC	
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais	I	C	
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	
<i>Clinopodium vulgare</i>	Clinopode	I	C	
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	I	C	
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	
<i>Conyza canadensis</i>	Erigéron du Canada	SNA	TC	
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles	I	C	
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	
<i>Crepis capillaris</i>	Crépis à tige capillaire	I	TC	
<i>Crepis setosa</i>	Barkhausie hérissée	I	AC	
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette	I	TC	
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	I	TC	
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	
<i>Daucus carota</i>	Carotte	I	TC	
<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche cespiteuse	I	TC	
<i>Deschampsia flexuosa</i>	Canche flexueuse	I	TC	
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux	I	TC	
<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptéris des Chartreux	I	TC	
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	I	TC	
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Panic pied de coq	I	C	
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	
<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hérissé	I	TC	

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom français</i>	<i>Indigénat en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Seine-et-Marne</i>
<i>Epilobium parviflorum</i>	Epilobe à petites fleurs	I	TC	
<i>Epilobium tetragonum</i>	Epilobe à tige carrée	I	TC	
<i>Epipactis helleborine</i>	Epipactis à larges feuilles	I	C	
<i>Erigeron annuus</i>	Erigéron annuel	SNA	TC	
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	I	TC	
<i>Euphorbia exigua</i>	Euphorbe exiguë	I	C	
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre commun	I	TC	
<i>Festuca gr. rubra</i>	Fétuque rouge gr.	I	TC	
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque roseau	I	TC	
<i>Festuca gr ovina</i>	Fétuque ovine	I	C	
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	I	TC	
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	I	TC	
<i>Frangula alnus</i>	Bourdaie	I	TC	
<i>Fraxinus excelsion</i>	Frêne commun	I	TC	
<i>Galega officinalis</i>	Sainfoin d'Espagne	SNA	AC	
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Ortie royale	I	C	
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	
<i>Galium mollugo</i>	Caille lait blanc	I	TC	
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	I	Tc	
<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune	I	TC	
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	I	TC	
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	I	TC	
<i>Glechoma hederacea</i>	Lierre terrestre	I	TC	
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	I	C	

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom français</i>	<i>Indigénat en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Seine-et-Marne</i>
<i>Gnaphalium uliginosum</i>	Gnaphale des marais	I	C	
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce des prés	I	TC	
<i>Hieracium umbellatum</i>	Epervière en ombelle	I	C	
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	
<i>Hypericum humifusum</i>	Millepertuis couché	I	C	
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	
<i>Hypericum pulchrum</i>	Millepertuis élégant	I	C	
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	I	TC	
<i>Inula conyza</i>	Inule conyze	I	TC	
<i>Iris pseudoacorus</i>	Iris jaune	I	TC	
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc à fruits luisants	I	C	
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	I	C	
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	I	TC	
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	TC	
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	I	C	
<i>Juglans regia</i>	Noyer royal	P (SNA)	-	
<i>Kickxia elatine</i>	Liniaire elatine	I	AC	
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	I	TC	
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	I	TC	
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	I	TC	
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	I	TC	
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	I	TC	
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	I	TC	
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	I	TC	
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	I	TC	

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom français</i>	<i>Indigénat en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Seine-et-Marne</i>
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass commun	I	TC	
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	I	TC	
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	
<i>Lotus pedunculatus</i>	Lotier des fanges	I	TC	
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycopce d'Europe	I	TC	
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	I	TC	
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	I	TC	
<i>Lythrum portula</i>	Salicaire pourpier d'eau	I	AC	
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	
<i>Malus domestica</i>	Pommier cultivé	P	-	
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	I	C	
<i>Matricaria perforata</i>	Matricaire inodore	I	TC	
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	TC	
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	
<i>Medicago sativa subsp sativa</i>	Luzerne cultivée	SNA	C	
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	I	C	
<i>Melissa officinalis</i>	Mélisse officinale	SNA	R	AR
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	I	TC	
<i>Mentha arvensis</i>	Menthe des champs	I	TC	
<i>Mentha suaevolens</i>	Menthe à feuilles rondes	I	TC	
<i>Millium effusum</i>	Millet étalé	I	C	
<i>Najas marina</i>	Grande naïade	I	R	AC
<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson de fontaine	I	C	
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	I	TC	
<i>Parthenocissus insertq</i>	Vigne vierge	SNA	-	
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère faux-roseau	I	TC	
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	TC	
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	I	TC	

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom français</i>	<i>Indigénat en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Seine-et-Marne</i>
<i>Picris hieracioides</i>	Picris fausse-épervière	I	TC	
<i>Pinus nigra subsp. pl</i>	Pin noir	P	-	
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	
<i>Plantago major subsp major</i>	Plantain à larges feuilles	I	TC	
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	TC	
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	I	TC	
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon	I	TC	
<i>Polygonum amphibium</i>	Renouée amphibie	I	TC	
<i>Polygonum aviculare subsp. aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC ?	
<i>Polygonum hydropiper</i>	Renouée poivre d'eau	I	C	
<i>Polygonum lapathifolium</i>	Renouée à feuilles de patience	I	C	
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	I	TC	
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	I	C	
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	
<i>Populus sp</i>	Peuplier	P	-	
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies	I	TC	
<i>Potentilla erecta</i>	Potentille tormentille	I	C	
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	
<i>Prunus cerasifera</i>	Prunier-cerise	P	-	
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	I	TC	
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC	
<i>Pyrus communis</i>	Poirier commun	P	-	
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	I	TC	
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	



<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom français</i>	<i>Indigénat en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Seine-et-Marne</i>
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	
<i>Ranunculus sardous</i>	Renoncule sarde	I	AC	
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	I	TC	
<i>Raphanus raphanistrum</i>	Ravenelle	I	C	
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	C	
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	SNA	C	
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	SNA	TC	
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	I	TC	
<i>Rosa canina gr.</i>	Rosier des chiens gr.	I	TC	
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleuâtre	I	TC	
<i>Rubus fruticosus gr</i>	Ronce commune	I	TC	
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	I	TC	
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	I	TC	
<i>Rumex sanguineus</i>	Patience des bois	I	TC	
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	I	TC	
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC	
<i>Salix pentandra</i>	Saule laurier	P	-	
<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines	I	AC	AR
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers	I	C	
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	I	TC	
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	I	TC	
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque	I	C	
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	
<i>Setaria pumila</i>	Sétaire glauque	I	AR	AC
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce amère	I	TC	

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom français</i>	<i>Indigénat en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Seine-et-Marne</i>
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	I	TC	
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	SNA	TC	
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	I	TC	
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude	I	TC	
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseaux	I	C	
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier torminal	I	TC	
<i>Spergula arvensis</i>	Spargoutte des champs	I	AR	AR
<i>Stachys arvensis</i>	Epiaire des champs	I	AR	AR
<i>Stachys sylvatica</i>	Epiaire des bois	I	TC	
<i>Stachys palustris</i>	Epiaire des marais	I	C	
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	I	TC	
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire à feuilles de graminée	I	TC	
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude	I	TC	
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	I	TC	
<i>Taraxacum sect. pl.</i>	Pissenlit s.l.	I	TC	
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodoine	I	TC	
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	
<i>Tilia x vulgaris</i>	Tilleul de Hollande	P	-	
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle porte fraise	I	C	
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage	I	TC	
<i>Typha latifolia</i>	Massette	I	TC	
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	
<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie	I	TC	

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom français</i>	<i>Indigénat en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Ile-de-France</i>	<i>Degré de rareté en Seine-et-Marne</i>
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	
<i>Veronica anagallis_aquatica</i>	Véronique mouron d'eau	I	C	
<i>Veronica beccabunga</i>	Véronique des ruisseaux	I	C	
<i>Veronica officinalis</i>	Véronique officinale	I	C	
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	SNA	TC	
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne mancienne	I	TC	
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	I	TC	
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à épis	I	TC	
<i>Viola arvensis</i>	Pensée des champs	I	C	
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	
<i>Zea mays</i>	Maïs	P	-	

**Liste des oiseaux recensés en période de reproduction sur l'aire d'étude immédiate en 2010 et 2011  
(Biotope, Confluences Ingénieurs Conseil)**

Nom français (Nom scientifique)	Protection	Annexe I Directive Oiseaux	Birds in Europe	Liste rouge nicheur France	Statut nicheur France	Dét ZNIEFF Ile-de- France	Statut en Ile- de-France	Statut sur site (2010- 2011)
			SPEC Category					
Accenteur mouchet ( <i>Prunella modularis</i> )	Protégée		Non-SPECE	LC	C		NA/MA/HA	NPo
Alouette des champs ( <i>Alauda arvensis</i> )	Chassable		SPEC 3	LC	C		NA/MA/HA	NPo
Bergeronnette grise ( <i>Motacilla alba</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	C		NC/MC/HC	NPo
Bernache du Canada ( <i>Branta canadensis</i> )	-		Non-SPEC	NA a	L		NR/MR/HR	NPo
Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> )	Protégée	X	Non-SPECE	LC	PC	X (n)	NR/MR	NPo
Bouvreuil pivoine ( <i>Pyrrhula pyrrhula</i> )	Protégée		Non-SPEC	VU	PC		NC/MC/HC	NPo
Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> )	Protégée		Non-SPECE	NT	C		NC/MC/HC	NPo
Buse variable ( <i>Buteo buteo</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	C		NPC/MPC/HPC	NPo

Nom français (Nom scientifique)	Protection	Annexe I Directive Oiseaux	Birds in Europe	Liste rouge nicheur France	Statut nicheur France	Dét ZNIEFF Ile-de- France	Statut en Ile- de-France	Statut sur site (2010- 2011)
			SPEC Category					
<i>Chardonneret élégant</i> ( <i>Carduelis carduelis</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	TC		NC/MC/HC	NPo
<i>Choucas des tours</i> ( <i>Corvus monedula</i> )	Protégée		Non-SPECE	LC	AC		NC/MTC/HTC	V
<i>Corneille noire</i> ( <i>Corvus corone</i> )	Chassable		Non-SPEC	LC	TC		NTC/HA	NPo
<i>Etourneau sansonnet</i> ( <i>Sturnus vulgaris</i> )	Chassable		SPEC 3	LC	TC		NA/MA/HA	NPo
<i>Faucon crécerelle</i> ( <i>Falco tinnunculus</i> )	Protégée		SPEC 3	LC	C		NC/MC/HC	NPo
<i>Fauvette à tête noire</i> ( <i>Sylvia atricapilla</i> )	Protégée		Non-SPECE	LC	C		NTC/MTC/HTR	NPo
<i>Fauvette des jardins</i> ( <i>Sylvia borin</i> )	Protégée		Non-SPECE	LC	C		NTC/MTC	NPo
<i>Fauvette grisette</i> ( <i>Sylvia communis</i> )	Protégée		Non-SPECE	NT	C		NTC/MTC	NPo
<i>Foulque macroule</i> ( <i>Fulica atra</i> )	Chassable		Non-SPEC	LC	C	X (h)	NC/MC/HC	NC
<i>Gallinule poule-d'eau</i> ( <i>Gallinula chloropus</i> )	Chassable		Non-SPEC	LC	C		NC/MC/HC	NPo



Nom français (Nom scientifique)	Protection	Annexe I Directive Oiseaux	Birds in Europe	Liste rouge nicheur France	Statut nicheur France	Dét ZNIEFF Ile-de- France	Statut en Ile- de-France	Statut sur site (2010- 2011)
			SPEC Category					
Geai des chênes ( <i>Garrulus glandarius</i> )	Chassable		Non-SPEC	LC	C		NTC/MTC/HTC	NPo
Grand Cormoran ( <i>Phalacrocorax carbo</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	PC	X (h)	NR/MC/HC	C
Grèbe huppé ( <i>Podiceps cristatus</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	C	X (h)	NPC/MPC/HPC	NPo
Grimpereau des jardins ( <i>Certhia brachydactyla</i> )	Protégée		Non-SPECE	LC	C		NTC/S	NPo
Grive musicienne ( <i>Turdus philomelos</i> )	Chassable		Non-SPECE	LC	TC		NTC/MTC/HTC	NPo
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	AC	X (h)	NPC/MPC/HPC	C
Hirondelle de fenêtre ( <i>Delichon urbica</i> )	Protégée		SPEC 3	LC	C		NTC/MTC	NPr
Hirondelle rustique ( <i>Hirundo rustica</i> )	Protégée		SPEC 3	LC	C		NTC/MTC	NPr
Hypolaïs polyglotte ( <i>Hippolaïs polyglotta</i> )	Protégée		Non-SPECE	LC	C		NC/MC	NPo
Locustelle tachetée ( <i>Locustella naevia</i> )	Protégée		Non-SPECE	LC	PC		NPC/MPC	NPo

Nom français (Nom scientifique)	Protection	Annexe I Directive Oiseaux	Birds in Europe	Liste rouge nicheur France	Statut nicheur France	Dét ZNIEFF Ile-de- France	Statut en Ile- de-France	Statut sur site (2010- 2011)
			SPEC Category					
Loriot d'Europe ( <i>Oriolus oriolus</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	PC		NPC/MPC	NPo
Martinet noir ( <i>Apus apus</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	C		NTC/MTC	C
Merle noir ( <i>Turdus merula</i> )	Chassable		Non-SPECE	LC	TC		NA/MA/HA	NPo
Mésange bleue ( <i>Parus caeruleus</i> )	Protégée		Non-SPECE	LC	TC		NA/MA/HA	NPo
Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	TC		NA/MA/HA	NPo
Mésange nonnette ( <i>Parus palustris</i> )	Protégée		SPEC 3	LC	C		NTC/S	NPo
Moineau domestique ( <i>Passer domesticus</i> )	Protégée		SPEC 3	LC	TC		NA/S	NC
Mouette rieuse ( <i>Larus ridibundus</i> )	Protégée		Non-SPECE	LC	AC		NC/MTC/HTC	C
Pic épeiche ( <i>Dendrocopos major</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	C		NC/S	NPo
Pic mar ( <i>Dendrocopos medius</i> )	Protégée	X	Non-SPECE	LC	PC	X (n)	NPC/S	NC

Nom français (Nom scientifique)	Protection	Annexe I Directive Oiseaux	Birds in Europe	Liste rouge nicheur France	Statut nicheur France	Dét ZNIEFF Ile-de- France	Statut en Ile- de-France	Statut sur site (2010- 2011)
			SPEC Category					
<i>Pic noir</i> ( <i>Dryocopus martius</i> )	Protégée	X	Non-SPEC	LC	PC	X (n)	NR/S	NPo
<i>Pic vert</i> ( <i>Picus viridis</i> )	Protégée		SPEC 2	LC	C		NC/S	NPo
<i>Pie bavarde</i> ( <i>Pica pica</i> )	Chassable		Non-SPEC	LC	TC		NA/S	NPo
<i>Pigeon biset domestique</i> ( <i>Columba livia f.</i> <i>urbica</i> )	Chassable		Non-SPECE	LC	TC		NTC/S	NPo
<i>Pigeon ramier</i> ( <i>Columba palumbus</i> )	Chassable		Non-SPECE	LC	TC		NTC/MTC/HTC	NPo
<i>Pinson des arbres</i> ( <i>Fringilla coelebs</i> )	Protégée		Non-SPECE	LC	C		NA/MA	NPo
<i>Pouillot fitis</i> ( <i>Phylloscopus trochilus</i> )	Protégée		Non-SPEC	NT	AC		NTC/MTC	NPo
<i>Pouillot véloce</i> ( <i>Phylloscopus collybita</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	TC		NA/MA/HR	NPo
<i>Rougegorge familier</i> ( <i>Erithacus rubecula</i> )	Protégée		Non-SPECE	LC	C		NA/MA/HA	NPo
<i>Sittelle torchepot</i> ( <i>Sitta europaea</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	TC		NTC/S	NPo

Nom français (Nom scientifique)	Protection	Annexe I Directive Oiseaux	Birds in Europe	Liste rouge nicheur France	Statut nicheur France	Dét ZNIEFF Ile-de- France	Statut en Ile- de-France	Statut sur site (2010- 2011)
			SPEC Category					
Tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> )	Chassable		SPEC 3	LC	AC		NC/MC	NPo
Troglodyte mignon ( <i>Troglodytes troglodytes</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	TC		NA/MA/HA	NPo
Verdier d'Europe ( <i>Carduelis chloris</i> )	Protégée		Non-SPECE	LC	C		NTC/MTC/HA	NPo

**Statut sur l'aire d'étude**

NC : Espèce nicheuse certaine  
 NPr : Espèce nicheuse probable  
 NPo : Espèce nicheuse possible  
 C : Espèce en chasse  
 V : Espèce en vol

**Degré de rareté en Ile-de-France**

Nicheur

O : occasionnel, ne niche pas tous les ans  
 TR : très rare, de 1 à 20 couples  
 R : rare, de 21 à 200 couples  
 PC : peu commun, de 201 à 2000 couples  
 C : de 2001 à 20 000 couples  
 TC : de 20 001 couples à 100 000 couples  
 A : abondant, plus de 100 000 couples

**Espèce déterminante de ZNIEFF en région Ile-de-France**

(n) = nicheuse  
 (h) = hivernante

**Statut biologique en Ile-de-France**

N : Espèce nicheuse  
 NS : Espèce nicheuse en majorité sédentaire  
 M : Espèce migratrice  
 H : Espèce hivernante  
 S : Sédentaire

Migrateur et hivernant

O : occasionnel  
 TR : très rare, de 1 à 50 individus  
 R : rare, de 51 à 500 ind.  
 PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.  
 C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.  
 TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.  
 A : abondant, plus de 250 000 ind.

**Liste rouge en France**

LC = Espèce dont la préoccupation est mineure  
 NT = Espèce quasi menacée  
 VU = Espèce vulnérable

## Liste des oiseaux supplémentaires recensés sur ou à proximité de l'aire d'étude immédiate en mai/juin 2006

(Source : Atlas dynamique de la biodiversité de Seine-et-Marne, CG77, MNHN, CBNBP, CNRS, ACOREP, ANVL, CORIF, FdC77, Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, lépidoptériste de France, ONEMA, OPIE, RENARD, SEF, SHF, SFEPM - extraction de la base de données du CG77, octobre 2010)

Nom français (Nom scientifique)	Protection	Annexe I Directive Oiseaux	Birds in Europe SPEC Category	Liste rouge nicheur France	Statut nicheur France	Dét ZNIEFF Ile-de- France	Statut en Ile- de-France
Bergeronnette des ruisseaux ( <i>Motacilla cinerea</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	PC	X (n)	NR/MR/HR
Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	Chassable		Non-SPEC	LC	C	X (h)	NC/MC/HC
Chevalier guignette ( <i>Actitis hypoleucos</i> )	Protégée		SPEC 3	LC	PC	X (n)	NO/MPC/HTR
Faisan de Colchide ( <i>Phasianus colchicus</i> )	Chassable		Non-SPEC	LC	C		NC/S
Linotte mélodieuse ( <i>Carduelis cannabina</i> )	Protégée		SPEC 2	VU	C		NC/MC/HPC
Mésange à longue queue ( <i>Aegithalos caudatus</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	C		NTC/S



Nom français (Nom scientifique)	Protection	Annexe I Directive Oiseaux	Birds in Europe SPEC Category	Liste rouge nicheur France	Statut nicheur France	Dét ZNIEFF Ile-de- France	Statut en Ile- de-France
Pic épeichette ( <i>Dendrocopos minor</i> )	Protégée		Non-SPEC	LC	AC		NC/S
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> )	Protégée	X	Non-SPEC	LC	PC	X (n)	NR/S
Rosignol philomèle ( <i>Luscinia megarhynchos</i> )	Protégée		Non-SPECE	LC	C		NC/MC
Serin cini ( <i>Serinus serinus</i> )	Protégée		Non-SPECE	LC	C		NC/MC/HR

#### Statut sur l'aire d'étude

NC : Espèce nicheuse certaine  
 NPr : Espèce nicheuse probable  
 NPo : Espèce nicheuse possible  
 C : Espèce en chasse  
 V : Espèce en vol

#### Degré de rareté en Ile-de-France

##### Nicheur

O : occasionnel, ne niche pas tous les ans  
 TR : très rare, de 1 à 20 couples  
 R : rare, de 21 à 200 couples  
 PC : peu commun, de 201 à 2000 couples  
 C : de 2001 à 20 000 couples  
 TC : de 20 001 couples à 100 000 couples  
 A : abondant, plus de 100 000 couples

#### Statut biologique en Ile-de-France

N : Espèce nicheuse  
 NS : Espèce nicheuse en majorité sédentaire  
 M : Espèce migratrice  
 H : Espèce hivernante  
 S : Sédentaire

##### Migrateur et hivernant

O : occasionnel  
 TR : très rare, de 1 à 50 individus  
 R : rare, de 51 à 500 ind.  
 PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.  
 C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.  
 TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.  
 A : abondant, plus de 250 000 ind.

#### Espèce déterminante de ZNIEFF en région Ile-de-France

(n) = nicheuse  
 (h) = hivernante

##### Liste rouge en France

LC = Espèce dont la préoccupation est mineure  
 NT = Espèce quasi menacée  
 VU = Espèce vulnérable

## Liste des lépidoptères recensés sur ou à proximité de l'aire d'étude immédiate entre mai et septembre 2006

(Source : Atlas dynamique de la biodiversité de Seine-et-Marne, CG77, MNHN, CBNBP, CNRS, ACOREP, ANVL, CORIF, FdC77, Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, lépidoptériste de France, ONEMA, OPIE, RENARD, SEF, SHF, SFEPM - extraction de la base de données du CG77, octobre 2010)

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire</i>
<i>Aglais urtica</i>	Petite tortue
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne
<i>Colias crocea</i>	Souci
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron
<i>Inachis io</i>	Paon du jour
<i>Leptidea sinapis</i>	Piéride de la moutarde
<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil
<i>Neozephyrus quercus</i>	Thécla du chêne
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou

<i>Nom scientifique</i>	<i>Nom vernaculaire</i>
<i>Pieris rapae</i>	Piérïde de la rave
<i>Pieris napi</i>	Piérïde du navet
<i>Polygonia c-album</i>	Robert le diable
<i>Polyommatus coridon</i>	Azuré bleu-nacré
<i>Polyommatus bellargus</i>	Azuré bleu-céleste
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain

## **Liste des espèces de mollusques continentaux observés dans l'aire d'étude (Biotope, 2011)**

<b>Famille</b>	<b>Nom scientifique</b>	<b>Nom vernaculaire</b>
<b>Gastéropodes aquatiques</b>		
Hydrobiidae	<i>Potamopyrgus antipodarum</i> (J. E. Gray, 1843)	Hydrobie des antipodes
Lymnaeidae	<i>Galba truncatula</i> (O.F. Müller, 1774)	Limnée épaulée
Lymnaeidae	<i>Radix balthica</i> (Linnaeus, 1758)	Limnée commune
Lymnaeidae	<i>Stagnicola cf. fuscus</i> (C. Pfeiffer, 1821)	Limnée des marais à confirmer
Physidae	<i>Physella acuta</i> (Draparnaud, 1805)	Physe voyageuse
Planorbidae	<i>Anisus leucostoma</i> (Millet, 1813)	
Planorbidae	<i>Gyraulus albus</i> (O.F. Müller, 1774)	Planorbine poilue
<b>Gastéropodes terrestres</b>		
Agriolimacidae	<i>Deroceras laeve</i> (O.F. Müller, 1774)	Loche des marais
Arionidae	<i>Arion circumscriptus</i> Johnston, 1828	Loche grise
Arionidae	<i>Arion distinctus</i> J. Mabille, 1868	Loche glandue
Arionidae	<i>Arion fasciatus</i> (Nilsson, 1823)	
Arionidae	<i>Arion fuscus</i> (O.F. Müller, 1774)	Loche rousse
Arionidae	<i>Arion intermedius</i> Normand, 1852	Loche hérisson
Arionidae	<i>Arion rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Grande loche
Arionidae	<i>Arion silvaticus</i> Lohmander, 1937	
Arionidae	<i>Arion subfuscus</i> (Draparnaud, 1805)	Loche roussâtre
Limacidae	<i>Lehmannia marginata</i> (O.F. Müller, 1774)	Limace des bois
Limacidae	<i>Limax maximus</i> Linnaeus, 1758	Limace léopard
Carychiidae	<i>Carychium minimum</i> O.F. Müller, 1774	Auriculette naine
Clausiliidae	<i>Clausilia bidentata bidentata</i> (Ström, 1765)	Clausilie commune
Clausiliidae	<i>Cochlodina laminata laminata</i> (Montagu, 1803)	Fuseau commun
Clausiliidae	<i>Macrogastera rolphii rolphii</i> (Turton, 1826)	Massue atlantique
Cochlicopidae	<i>Cochlicopa lubrica</i> (O.F. Müller, 1774)	Brillante commune
Discidae	<i>Discus rotundatus rotundatus</i> (O.F. Müller, 1774)	Bouton commun
Enidae	<i>Merdigera obscura</i> (O.F. Müller, 1774)	Bulime boueux
Gastrodontidae	<i>Zonitoides nitidus</i> (O.F. Müller, 1774)	Luisantine des marais
Helicidae	<i>Cepaea hortensis</i> (O.F. Müller, 1774)	Escargot des jardins
Helicidae	<i>Cepaea nemoralis nemoralis</i> (Linnaeus, 1758)	Escargot des haies
Helicidae	<i>Cornu aspersum</i> (O.F. Müller, 1774)	Escargot petit-gris
Hygromiidae	<i>Candidula gigaxii</i> (L. Pfeiffer, 1850)	Hélicette chagrinée
Hygromiidae	<i>Cerņuella virgata</i> (Da Costa, 1778)	Caragouille globuleuse
Hygromiidae	<i>Trochulus sericeus</i> (Draparnaud, 1801)	Veloutée déprimée
Oxychilidae	<i>Aegopinella nitidula</i> (Draparnaud, 1805)	Grande luisantine
Oxychilidae	<i>Aegopinella pura</i> (Alder, 1830)	Petite luisantine
Oxychilidae	<i>Nesovitrea hammonis</i> (Ström, 1765)	Luisantine striée
Oxychilidae	<i>Oxychilus cellarius</i> (O.F. Müller, 1774)	Luisant des caves
Pristilomatidae	<i>Vitrea crystallina</i> (O.F. Müller, 1774)	Cristalline commune
Succineidae	<i>Oxyloma elegans elegans</i> (Risso, 1826)	Ambrette élégante

Valloniidae	<i>Vallonia pulchella</i> (O.F. Müller, 1774)	Vallonie trompette
Vertiginidae	<i>Vertigo pygmaea</i> (Draparnaud, 1801)	Vertigo commun
Vitrinidae	<i>Phenacolimax major</i> (A. Férussac, 1807)	Semilimace des plaines
Vitrinidae	<i>Vitrina pellucida</i> (O.F. Müller, 1774)	Semilimace commune